

RAPPORT
DU
Ministre des Terres et Forêts
DE LA
Province de Québec

pour l'année finissant le 31 mars

1942

Imprimé par ordre de la Législature



QUÉBEC
Rédempti Paradis,
IMPRIMEUR DU ROI

—
1943

RAPPORT

DU

Ministre des Terres et Forêts

DE LA

Province de Québec

pour l'année finissant le 31 mars

1942

Imprimé par ordre de la Législature



QUÉBEC
Rédempti Paradis,
IMPRIMEUR DU ROI

— —
1943

RAPPORT
DU
MINISTRE DES TERRES ET FORÊTS
POUR L'ANNÉE
1941-42

INDEX

	Page
Lettre du Ministre au Lieutenant Gouverneur	9
<i>Appendices au rapport 1941-1942</i>	
No 1. État des encaissements du Ministère des Terres et Forêts pour les douze mois expirés le 31 mars 1942	11
No 2. État des dépenses du Ministère des Terres et Forêts pour les douze mois expirés le 31 mars 1942.	12
No 3. Tableau de la superficie (en acres) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de fermes et des terres retournées à la Couronne après révocation de vente, du 1er juillet 1867 au 31 mars 1942.	13
No 4. Tableau relatif aux terres octroyées par lettres patentes du 1er avril 1938 au 31 mars 1942, donnant la superficie totale des terres de la Couronne aliénées jusqu'à la dernière de ces dates.	15
No 5. État indiquant le nombre de lettres patentes émises chaque année depuis 1869, époque à laquelle on a commencé à exiger la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.	16
No 6. Tableau relatif aux lots de grève et en eau profonde concédés par baux et transférés du 1er avril 1941 au 31 mars 1942	18
No 7. Rapport annuel du Chef du Service Forestier	19
No 7a. Transferts des concessions forestières effectués durant l'exercice 1941-42.	47
No 7b. Liste des réserves cantonales 1940-41	48
No 7c. Industrie de la pulpe et du papier dans le province de Québec	50

No 7d. Développement de l'industrie de la pulpe et du papier dans la province de Québec et au Canada	50
No 7e. Prix des bois à pulpe et des pâtes à papier au Canada et dans Québec	51
No 7f. Production de lattes et de bardeaux	51
No 7g. Industrie des bois de sciage	52
No 7h. Volume des bois de sciage	52
No 7i. État des sommes perçues pour droits de coupe, rente foncière, etc. durant l'année fiscale 1941-42.	52
No 7j. Les scieries	53
No 7k. Statistiques sur l'industrie des bois de sciage dans le Québec en 1941. Bois de sciage et dérivés	54
No 7l. Résumé de l'échelle de droits de coupe en vigueur en 1941-42.	55
No 8. Rapport annuel du Chef du Service de la Protection des Forêts	56
No 9. Rapport annuel du Directeur du Services des Arpentages	127
No 9a. Instructions émises durant l'exercice financier 1941-42.	130
No 9b. État des lots spécifiés au cours de l'exercice financier 1941-42.	131
No 9c. État des opérations terminées sur le terrain, au cours de l'année 1941-42 et payées par le Service des Arpentages	132
No 10. Rapport annuel du Service Hydraulique	133
No 10a. Tableau des recettes du Service Hydraulique-- année 1941-42	143
No 11. Rapport annuel du Service du Cadastre	144

MINISTÈRE DES TERRES ET FORÊTS

PROVINCE DE QUÉBEC

A l'honorable Sir M. J. EUGÈNE Fiset,

K. B. C. M. G., D. S. O., V. D., M. D., LL. D.,

Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.

Monsieur le Lieutenant-Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous soumettre
le rapport du Ministère des Terres et Forêts pour l'année fiscale
1941-1942.

Respectueusement soumis,

Le Ministre des Terres et Forêts,

WILFRID HAMEL.

Québec, le 15 janvier 1943.

APPENDICE No 3

TABLEAU de la superficie (en acres) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de ferme et des terres retournées à la Couronne après révocation de vente, du 1er juillet 1867 au 31 mars 1942.

ANNÉES	TERRES DE LA COURONNE ET DU CLERGÉ VENDUES ET ÉCHANGÉES	TERRES OCTROYÉES GRATUITEMENT	TERRITOIRE DIVISÉ EN LOTS DE FERME	TERRES RETOURNÉES A LA COURONNE PAR RÉVOCATION DE VENTE ET ÉCHANGES	SUPERFICIE TOTALE DES TERRES DIVISÉES ET DISPONIBLES
Nombre d'acres disponibles					6,576,424
1er juillet 1867;					
Terres de la Couronne.....					6,329,566
Terres du Clergé.....					246,858
du 1/7/67 au 31/12/68	220,687	10,502	54,014		6,399,249
du 1/1/69 au 30/ 6/70	159,849	8,051	538,256		6,769,605
du 1/7/70 au 30/ 6/71	169,155	21,302	120,498		6,699,646
" 71 " 72	174,592	11,212	174,320		6,688,162
" 72 " 73	131,496	7,130	58,584		6,608,120
" 73 " 74	109,609	4,271	118,979		6,613,219
" 74 " 75	91,179	4,115	28,453		6,546,478
" 75 " 76	73,185	3,606	86,657		6,536,344
" 76 " 77	83,123	5,790	54,801		6,522,232
" 77 " 78	139,134	7,962	57,610	63,766	6,496,512
" 78 " 79	180,886	17,424	68,876	74,008	6,441,086
" 79 " 80	129,768	9,027	179,961	69,761	6,552,013
" 80 " 81	179,562	7,041	222,570	32,260	6,620,240
" 81 " 82	219,368	7,901	358,721	36,226	6,787,918
" 82 " 83	207,526	8,232	117,335	60,302	6,749,797
" 83 " 84	135,241	6,099	285,987	77,365	6,971,899
" 84 " 85	119,894	3,405	130,356	34,734	7,013,960
" 85 " 86	101,788	3,474	229,436	25,504	7,163,638
" 86 " 87	100,862	3,444	93,267	55,168	7,207,767
" 87 " 88	107,260	2,093	362,275	27,779	7,488,468
" 88 " 89	120,178	3,281	173,502	41,910	7,580,421
" 89 " 90	129,014	200	72,722	31,710	7,355,639
" 90 " 91	137,829	2,117	41,143	38,203	7,495,039
" 91 " 92	102,252	15,898	40,783	25,674	7,443,346
" 92 " 93	156,925	37,646	68,059	40,534	7,357,368
" 93 " 94	149,667	31,650	48,126	46,751	7,270,928
" 94 " 95	167,708	26,814	62,987	39,912	7,179,305
" 95 " 96	129,604	31,869	58,602	37,044	7,133,478
" 96 " 97	184,667	12,346	96,717	40,584	7,053,766
" 97 " 98	190,195	10,631	104,413	73,578	7,030,931
" 98 " 99	149,971	11,450	258,828	72,053	7,200,391
" 99 " 1900	163,528	9,599	28,562	31,572	7,067,398
" 1900 " 01	186,090	12,600	33,000	35,545	6,957,253
" 01 " 02	190,231	10,200	5,872	40,779	6,893,472
" 02 " 03	150,638	8,026	89,398	46,506	6,780,713
" 03 " 04	135,752	11,038	40,027	43,481	6,717,431
" 04 " 05	180,883	9,350	25,200	58,853	6,602,251
" 05 " 06	195,736	322	209,782	112,053	6,727,428

APPENDICE No 3 (Suite)

TABLEAU de la superficie (en acres) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de ferme et des terres retournées à la Couronne après révocation de vente, du 1er juillet 1867 au 31 mars 1942.

ANNÉES		TERRES DE LA COURONNE ET DU CLERGÉ VENDUES ET ÉCHANGÉES	TERRES OCTROYÉES GRATUITEMENT	TERRITOIRE DIVISÉ EN LOTS DE FERME	TERRES RETOURNÉES A LA COURONNE PAR RÉVOCATION DE VENTE ET ÉCHANGES	SUPERFICIE TOTALE DES TERRES DIVISÉES ET DISPONIBLES
"	06	227,031	916	37,768	110,726	6,647,975
"	07	292,479	650	23,373	86,431	6,464,650
"	08	220,645	615	12,875	41,842	6,298,107
"	09	124,849	775	89,256	91,315	6,353,054
"	10	119,465	1,984	229,432	67,340	6,528,377
"	11	179,130	1,205	710,628	68,095	7,126,765
"	12	194,091	1,280		62,307	6,993,701
"	13	202,587	689	41,705	97,466	6,929,596
"	14	206,565	350	286,621	80,490	7,089,792
"	15	207,380	150	339,725	103,658	7,325,645
"	16	256,477	263	199,708	96,396	7,365,009
"	17	297,409	59	128,720	75,646	7,271,907
"	18	186,085	94	320,966	175,362	7,582,056
"	19	197,226	184	157,682	207,977	7,750,305
"	20	177,313	1,313	421,261	100,301	8,093,241
"	21	216,133	5,229	107,871	65,818	8,045,568
"	22	212,615	5,146	343,560	66,328	8,237,695
"	23	174,291	3,389	20,319	89,751	8,170,185
"	24	163,896	2,701	238,977	77,683	8,320,247
"	25	175,511	3,781	11,635	100,360	8,252,950
"	26	167,864	1,502	58,696	49,812	8,192,092
"	27	156,897	1,451	117,107	97,278	8,248,129
"	28	145,371	2,028	119,332	107,130	8,327,192
"	29	162,814	1,882	179,859	121,461	8,463,816
"	30	197,442	2,944	64,135	116,325	8,443,890
"	31	211,981	3,387	151,276	153,661	8,533,459
"	32	201,876	4,943	127,780	140,410	8,594,830
"	33	556,606	4,202	146,631	253,679	8,434,332
"	34	362,593	1,972	443,654	165,300	8,678,721
"	35	275,593	1,352	938,105	358,827	9,698,708
"	36	401,882	31	233,183	226,551	9,756,529
"	37	390,359	664	41,856	369,527	9,776,889
"	38	459,846	2,630	134,928	290,903	9,740,244
"	39	290,976	1,529	81,286	206,797	9,735,822
"	40	197,397	378	34,600	140,212	9,712,859
"	41	216,849	607	6,253	186,253	9,687,909
Total		14,091,556	458,834	11,398,833	6,263,033	

J.-H. BOISVERT
Chef du Service des Terres.

Avila BÉDARD,
Sous-ministre.

Ministère des Terres et Forêts.
 Québec, 31 mars, 1942.

APPENDICE No 4

TABLEAU RELATIF AUX TERRES OCTROYÉES PAR LETTRES PATENTES, DU 1er AVRIL 1941 AU 31 MARS 1942, DONNANT LA SUPERFICIE TOTALE DES TERRES DE LA COURONNE ALIÉNÉES JUSQU'A LA DERNIÈRE DE CES DATES

OCTROIS GRATUITS		OCTROIS DE 100 ACRES ET DE MOINS DE 100 ACRES		OCTROIS DE PLUS DE 100 ACRES ET DE MOINS 500 ACRES		OCTROI EN VERTU D'ÉCHANGE			NOMBRE TOTAL	NOMBRE TOTAL	REMARQUES
Nom- bre	Superficie totale en acres	Nom- bre	Superficie totale en acres	Nom- bre	Superficie totale en acres	Nom- bre	NOM DU CON- CESSION- NAIRE	Superficie totale en acres	D'OC- TROIS	D'ACRES	
34	2,641.91	816	52,234.52	135	17,322.27	1	Brown Corp.	34,137.00	1 34 816 135	34,137.00 2,641.91 52,234.52 17,322.27	Terrains octroyés par lettres patentes au 31 mars 1941..... 13,950,512.76 acres
									986	106,335.70	Terrains octroyés par lettres patentes au 31 mars 1942..... 106,335.70 acres
										14,056,848.46 acres	

Georges Coré,
Directeur des Arpentages.

Ministère des Terres et Forêts.
Québec, 31 mars 1942.

Avila BÉDARD,
Sous-ministre.

APPENDICE No 5

ÉTAT INDIQUANT LE NOMBRE DE LETTRES PATENTES ÉMISES CHAQUE ANNÉE DEPUIS 1869, ÉPOQUE A LAQUELLE ON A COMMENCÉ A EXIGER LA PREUVE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES CONDITIONS D'ÉTABLISSEMENT.

ANNÉES	POUR TERRAINS DE 500 ACRES ET PLUS	POUR TERRAINS DE MOINS DE 500 ACRES	OCTROIS GRATUITS	TOTAL
1869-1870	1	383	30	414
1870-1871	2	615	39	656
1871-1872	15	594	52	661
1872-1873	9	546	39	594
1873-1874	3	530	112	645
1874-1875	—	451	50	501
1875-1876	2	379	35	416
1876-1877	1	342	46	389
1877-1878	1	302	29	332
1878-1879	7	610	39	656
1879-1880	3	343	40	386
1880-1881	2	369	31	402
1881-1882	7	522	44	573
1882-1883	4	502	33	539
1883-1884	2	868	36	906
1884-1885	3	782	51	836
1885-1886	2	660	39	701
1886-1887	2	663	41	706
1887-1888	2	539	38	579
1888-1889	3	700	56	759
1889-1890	7	905	88	1,000
1890-1891	7	674	30	711
1891-1892	—	468	183	651
1892-1893	3	587	407	997
1893-1894	2	483	242	727
1894-1895	1	462	259	722
1895-1896	3	477	66	546
1896-1897	7	595	80	682
1897-1898	11	649	70	730
1898-1899	3	660	58	721
1899-1900	5	747	50	892
1900-1901	6	850	59	915
1901-1902	4	1,045	56	1,135
1902-1903	7	962	89	1,058
1903-1904	9	1,095	98	1,202
1904-1905	7	1,021	179	1,207
1905-1906	9	1,376	53	1,438
1906-1907	2	1,158	35	1,195
1907-1908	6	1,241	43	1,290
1908-1909	4	1,263	51	1,318
1909-1910	1	1,170	59	1,230
1910-1911	—	1,421	46	1,467
1911-1912	3	1,831	66	1,900
1912-1913	18	1,865	63	1,946
1913-1914	5	1,477	38	1,520
1914-1915	1	977	10	988
1915-1916	2	854	21	877
1916-1917	6	1,066	24	1,996

APPENDICE No 5 (suite)

ÉTAT INDICANT LE NOMBRE DE LETTRES PATENTES ÉMISES CHAQUE ANNÉE DEPUIS 1869, ÉPOQUE A LAQUELLE ON A COMMENCÉ A EXIGER LA PREUVE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES CONDITIONS D'ÉTABLISSEMENT.

ANNÉES	POUR TERRAINS DE 500 ACRES ET PLUS	POUR TERRAINS DE MOINS DE 500 ACRES	OCTROIS GRATUITS	TOTAL
1917-1918	7	1,291	25	1,323
1918-1919	10	1,323	21	1,354
1919-1920	23	1,309	28	1,360
1920-1921	15	1,183	30	1,228
1921-1922	3	1,312	36	1,351
1922-1923	—	931	34	965
1923-1924	1	953	21	975
1924-1925	12	938	27	977
1925-1926	—	653	24	677
1926-1927	3	666	23	692
1927-1928	1	570	14	585
1928-1929	8	509	10	527
1929-1930	—	509	11	520
1930-1931	—	540	19	559
1931-1932	2	543	29	574
1932-1933	—	232	21	253
1933-1934	5	194	6	205
1934-1935	2	246	8	256
1935-1936	—	369	14	383
1936-1937	2	455	27	484
1937-1938	0	1,125	54	1,179
1938-1939	1	1,210	31	1,242
1939-1940	1	929	37	967
1940-1941	—	690	33	723
1941-1942	1	951	34	986
Total:	307	57,510	4,050	61,867

Georges Corré,
Directeur des arpentages.

Avila BÉDARD,
Sous-ministre.

Ministère des Terres et Forêts.
Québec, 31 mars, 1942.

APPENDICE N^o 6

TABLEAU RELATIF AUX CONCESSIONS PAR BAUX OU LETTRES-PATENTES ACCORDÉES PAR LE SERVICE HYDRAULIQUE
DU 1^{er} AVRIL 1941 AU 31 MARS 1942

DATE DE LA CONCESSION	SUPERFICIE	NOM DU CONCESSIONNAIRE	OBJET OU FINS DE LA CONCESSION	LOCALITÉ
1941				
9 juin	2.72 acres	Shawinigan Water & Power Co.	Ligne de transmission	Fleuve St-Laurent, Chenal du Castor, comté de Berthier.
10 "		Raoul Gauthier	Forces hydrauliques	Riv. Saguenay, Lac à Lucie, canton de Taché.
20 "		Price Bros & Co., Ltd	Concession pour flottage	Tributaire rivière aux Écorces, comté de Montmorency.
13 août		Cie Électrique St-Eugène-de-Guigues	Forces hydrauliques	Rivière Cameron, canton de Guigues.
29 "	3.93 acres	Beauharnois Light, Heat & Power Co.	" "	Fleuve St-Laurent, à St-Timothée.
5 septembre		Ville de La Tuque	Barrage-emmagasinement	Riv. Petit-Bostonnais, canton de Pothier.
24 "		Brompton Pulp & Paper Co., Ltd	Forces hydrauliques	Riv. St-François, East Angus & Bromptonville.
10 octobre	100.6 acres	Ville de Ste-Agathe des Monts	" "	Riv. du Nord, chute Montagne du Sauvage, comté de Terbonne.
13 "	1.805 acres	Shawinigan Water & Power Co.	Ligne de transmission	Riv. Mille-Iles, Lachenaie et St-François-de-Sales.
1942				
13 janvier		Price Bros & Co., Ltd	Concession pour flottage	Lac Alex, trib. rivière Alex, canton St-Onge.
14 "		Ville de Chicoutimi	Lettres-Patentes	Rivière Saguenay, à Chicoutimi.
30 "		Esmond Mills Limited	" "	Rivière Yamaska, à Granby.
26 février		Carrière Lumber Co., Ltd	Forces hydrauliques	Riv. Bourlamaque, canton de Bourlamaque.
4 mars	62,927 p. c.	Dme Annette Vallières Handfield	Lot de grève	Riv. Outaouais, Lac Deux-Montagnes, à Ste-Geneviève.
11 "	1.26 acre	Montreal Pipe Line Co., Ltd	" " " (pipe-line)	Riv. Richelieu, paroisse de St-Mathias et St-Basile le Grand.
11 "		" " " " "	" " " "	Fleuve St-Laurent, Boucherville, Pointe-aux-Trembles, etc.
11 "		" " " " "	" " " "	Rivière Missisquoi, canton de Potton.
11 "	0.360 acre	" " " " "	" " " "	Rivière Yamaska, paroisses Ange-Gardien et St-Césaire.
18 "		Edmond, Bernier	Forces hydrauliques	Rivière à Jean, canton de Tessier.

Raymond LATREILLE,
Ingénieur en chef.

Avila BÉDARD,
Sous-ministre

Québec, 31 mars, 1942.

APPENDICE No 7

RAPPORT ANNUEL DU CHEF DU SERVICE FORESTIER

A l'Honorable Ministre des Terres et Forêts,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter ci-après le 34^{ième} rapport du Service Forestier, organisme dont la direction m'a été confiée le 15 janvier 1942. Ce rapport fait état du travail accompli au cours de la période du 1^{er} avril 1941 au 31 mars 1942.

Le diagramme de la page suivante montre quelle était, à la fin de l'année 1941-42, l'organisation du Service Forestier de la province de Québec.

Au cours de cette année budgétaire, deux nouvelles fonctions ont été créées: ce sont celles de conseiller technique et d'inspecteur général des exploitations forestières.

La première a été confiée à M. J.-Ed. Guay, i.f., qui continue de diriger, en même temps, le Bureau de l'Économie Forestière. Une partie très importante du travail qui lui incombe, comme conseiller technique, consiste dans l'analyse des projets d'échanges, plus spécialement dans l'appréciation de la valeur des territoires qui font l'objet de ces transactions. D'une façon générale, toutes les questions d'ordre technique relèvent de sa compétence.

La seconde fonction, celle d'inspecteur général des exploitations forestières, a été confiée, en janvier 1942, à M. Ernest Ménard, i.f., ci-devant surintendant des parcs nationaux au ministère de la Chasse et de la Pêche. Son travail en est un de coordination, c'est-à-dire, qu'il lui appartient de visiter les différentes régions où se font des exploitations sur les terres de la Couronne et de voir non seulement à ce que nos règlements soient appliqués, mais de s'assurer qu'ils soient partout interprétés de la même façon.

Ces deux changements constituent d'importantes améliorations dont l'administration profitera sans aucun doute.

PERSONNEL

Le tableau suivant fait voir quelle est la distribution et la nature du personnel de nos divers bureaux et districts.

On en déduit que le nombre d'employés de l'intérieur à la fin de l'année 1941-42, était de 106. A l'extérieur, dans les districts en particulier, le nombre de nos employés varie chaque année d'après l'intensité des exploitations forestières, car bon nombre de nos gardes-forestiers, mesureurs et assistants, ne travaillent que pendant le temps des coupes. En 1941-42, notre personnel des districts était de 637 employés, comparativement à 634, en 1940-41.

CHEF

Conseiller Technique

Inspecteur Général

INTÉRIEUR

Propagande

Administration

Statistiques
PRODUITS FORÊSTIERS

Publicité et Traduction

Bureau des bois
(MONTREAL)

Archives

Pourvoyeur

Entrepôt

BUREAUX

Permis Spéciaux

Réserves Cantonales
ÉRABLIÈRES, TRANSPORT, REBOISEMENT

Économie
FORÊSTIERS

Exploitations Forestières
MESURAGES, DROITS DE COUPE

Envois
DES PERMIS DE COUPE

Pathologie
FORÊSTIERS

Inspecteur Général des
EXPLOITATIONS FORÊSTIÈRES

EXTÉRIEUR

PÉPINIÈRES

ÉTABLISSEMENT DE DUCHESNAY

Beauhéville

New-Charlisle

Proulx

École des Gardes

Forêt Expérimentale

Recherches

DISTRICTS

St-Maurice
LACUQUE P.Q.

Montréal
MONTREAL P.Q.

Québec
QUÉBEC P.Q.

Lac St-Jean
CHICOUTIMI P.Q.

Outaouais
MULL P.Q.

Abitibi
AMOS P.Q.

Témiscamingue
VILLEMARIE P.Q.

Rive Sud
RIV. DU LOUP P.Q.

Bas St-Laurent
TMOUSKI P.Q.

Côte Nord
QUÉBEC P.Q.

DISTRIBUTION DU PERSONNEL

BUREAUX OU DISTRICTS	TECHNICIENS	DIRECTEURS INSPECTEURS ET SOUS-INSPECTEURS	GARDÉS-FORÊTIERS	ASSISTANTS-GARDÉS- FORÊTIERS	MESUREURS ET ASSISTANTS	VÉRIFICATEURS ET ASSISTANTS	COMMIS	STÉNOGRAPHES	MANŒUVRES	TOTAL
<i>Intérieur:</i>										
Direction générale.....	3	—	—	—	—	—	3	3	—	9
Économie forestière.....	22	—	2	—	—	—	3	5	—	32
Exploitations et mesurages.....	2	1	—	—	—	—	7	2	—	12
Réserves cantonales, érablières, transport et reboisement.....	1	2	—	—	—	—	3	2	—	8
Enregistrement des permis de coupe	—	1	—	—	—	—	3	1	—	5
Permis spéciaux.....	1	—	—	—	—	—	1	1	—	3
Pathologie forestière.....	2	—	3	—	—	—	1	1	—	7
Produits forestiers et statistiques.	1	—	—	—	—	—	6	2	—	9
Inspecteur génér. des exploitations	1	1	—	—	—	—	—	1	—	3
Archives.....	—	—	—	—	—	—	3	—	—	3
Publicité et traduction.....	—	1	—	—	—	—	1	1	—	3
Pourvoyeur.....	—	1	—	—	—	—	2	2	—	5
Entrepôt.....	—	1	—	—	—	—	—	—	4	5
Bureau des bois.....	—	1	—	—	—	—	1	—	—	2
<i>Extérieur:</i>										
Pépinières.....	2	2	1	—	—	—	3	—	11	19
Etablissement de Duchesnay.....	3	—	6	—	—	—	6	—	25	40
Abitibi (Amos).....	2	4	5	5	22	5	1	1	—	45
Côte-Nord (Québec).....	3	8	20	16	8	11	—	1	—	67
Bas St-Laurent (Rimouski).....	3	8	30	26	16	15	1	1	—	100
Lac St-Jean (Chicoutimi).....	3	5	12	12	48	49	2	2	—	133
Montréal (Montréal).....	2	3	10	9	5	10	1	1	—	41
Outaouais (Hull).....	2	6	15	9	5	10	1	1	—	49
Québec (Québec).....	2	4	11	10	6	6	1	—	—	40
Rive-Sud (Riv. du-Loup).....	2	4	10	10	4	5	1	1	—	37
St-Maurice (La Tuque).....	2	5	27	23	4	7	2	—	—	70
Témiscamingue (V. Marie).....	2	3	11	11	13	13	1	1	—	55
GRAND TOTAL.....	61	61	163	131	131	131	54	30	40	802

Ce tableau ne comprend pas les ouvriers affectés à des travaux de reboisement, d'inventaire forestier, etc.

DÉBOURSÉS

Les déboursés faits au cours de l'année 1941-42 à même les différents budgets administrés par le Service Forestier, se chiffrent à \$784,001.85 dont \$37,985.85 ont été portés au compte des immobilisations (capital).

Le tableau suivant indique de quelle façon se répartissent ces déboursés:

RÉPARTITION DES DÉBOURSÉS

1941—1942

BUDGET	TRAITEMENTS	DÉPENSES DE VOYAGES ET DE PENSION	PROVISIONS	MATÉRIEL ET ENTRETIEN	SALAIRES JOURNA-LIERS	CACHETS DES PROPRES-SEURS	ACHAT DE TERRAIN	DIVERS	TOTAL BRUT	CRÉDITS: REMBOUR-SEMENTS, PENSION, ETC.	TOTAL NET
<i>a) Frais ordinaires:</i>											
Service forestier....	\$454,051.19	\$105,846.94	\$ 7,314.06	\$10,566.90	—	—	—	\$23,303.98	\$601,083.07	\$36,083.07	\$565,000.00
Pépinière de Berthierville.....	4,802.84	834.55	—	—	\$26,164.44	—	—	4,229.29	36,031.12	1,031.12	35,000.00
École des Gardes Forestiers.....	6,632.16	541.25	22,590.23	—	—	\$3,024.00	—	6,011.66	38,799.30	18,799.30	20,000.00
Station et Laboratoires de Recherches Forestières.....	12,933.54	1,165.54	—	—	—	—	—	5,900.92	20,000.00	—	20,000.00
Reboisement.....	7,082.75	1,761.55	7,383.76	—	40,356.33	—	—	7,718.50	64,302.89	1,302.89	63,000.00
Programme Forestier National.....	22,600.73	4,048.07	5,116.33	—	—	—	—	3,715.74	35,480.87	480.87	35,000.00
Bourses d'Études Forestières.....	—	—	—	—	—	—	—	—	8,016.00	—	8,016.00
	\$508,103.21	\$114,197.90	\$42,404.38	\$10,566.90	\$66,520.77	\$3,024.00	—	\$50,880.09	\$803,713.25	\$57,697.25	\$746,016.00
<i>b) Immobilisations:</i>											
École des Gardes Forestiers.....	\$6,004.32	—	—	\$14,007.52	—	—	—	—	\$20,011.75	\$11.75	\$20,000.00
Stations et Laboratoires de Recherches Forestières.....	4,405.07	889.38	—	4,422.80	—	—	—	300.00	10,017.25	17.25	10,000.00
Reboisement.....	—	—	—	2,808.25	2,903.94	—	775.00	1,506.51	7,993.70	7.85	7,985.85
	\$10,409.30	\$889.38	—	\$21,238.57	\$2,903.94	—	\$775.00	\$1,806.51	\$38,022.70	\$36.89	\$37,985.85
GRAND TOTAL.....	\$518,512.51	\$115,087.28	\$42,404.38	\$31,805.47	\$69,424.71	\$3,024.00	\$775.00	\$52,686.60	\$841,735.95	\$57,734.14	\$784,001.85

REVENUS

Les revenus que l'on peut porter au crédit du Service Forestier sont, pour l'année 1941-42:

Droits de coupe.....	\$5,507,562.35
Rente foncière.....	602,711.71
Honoraires de transferts.....	50,413.00
Intérêts, amendes, etc.....	13,509.73
Primes d'affermages.....	5,418.44
Fonds éducationnel.....	130,961.541
Vente d'arbres, semences, etc.....	3,264.42
	\$6,313,841.19

Il est bon de noter ici que les droits de coupe perçus en 1941-42 concernent, en grande partie, des bois coupés en 1940-41. Rappelons donc que pour cette année-là, le volume des exploitations sur les terres de la Couronne avait été de 404,411,949 pieds cubes.

On trouvera en appendice No. 71, un résumé de l'échelle de droits de coupe d'après laquelle ont été facturés les bois coupés en 1941-42.

Par décision du Conseil Exécutif (A.M. no. 4241 du 30/11/40) la loi 16, Geo. V., chap. 45 « pourvoyant à la création d'un fonds éducationnel à même les ressources naturelles de la province », a été mise en vigueur, après être restée inopérante depuis 1926, date de sa passation. L'arrêté ministériel susmentionné pourvoit à l'imposition de « un droit de \$0.10 (dix sous) par corde sur tous les bois coupés à l'intérieur des concessions forestières de la province qui seront employés dans toute l'étendue du pays à la fabrication des pâtes cellulosiques et du papier pour servir, en vertu de la loi chapitre 45, 16 George V, à la création d'un fonds spécial dont l'attribution et la dépense seront réglées par un arrêté ministériel, d'après les besoins réels des universités ou des écoles affectées à la préparation technique des ingénieurs et des ouvriers ».

Au cours de l'année 1941-42, nous avons perçu \$130,961.54 à même les \$371,939.41 facturés de ce chef, pour les bois coupés en 1940-41.

Tel que mentionné plus haut, cet argent doit servir à la préparation technique des ingénieurs et des ouvriers. Il est à espérer qu'il en sera réservé une proportion équitable pour les écoles forestières. Les industries de la pulpe et du papier qui en définitive paient cet argent, espèrent qu'il en sera ainsi et qu'une partie du moins de ce qu'elles versent servira à assurer la pérennité du capital forestier qu'elles exploitent.

LE DOMAINE FORESTIER DE LA PROVINCE

SUPERFICIES

Les deux tableaux suivants extraits du rapport de M. J.-Ed. Guay, i. f., directeur du Bureau de l'Économie Forestière, contiennent au sujet du domaine forestier de la province, tous les détails importants:

	MILLES CARRÉS	
<i>Au Nord du 52° Latitude:</i>		
Terrains forestiers	150,000	
Terrains improductifs ou dénudés	114,234	
Eau	46,000	
		310,234
<i>Au Sud du 52° Latitude:</i>		
Terrains forestiers	147,300	
Non-boisés (culture, défrichés, etc.)	22,000	
Terrains improductifs ou dénudés	90,000	
Eau	25,000	
		284,300
Superficie de la province		594,534

Note.—Ces superficies ne comprennent pas l'eau du golfe et du fleuve St-Laurent.

Quant à la tenure des terrains forestiers au sud du 52° de latitude, en voici le détail (eau et superficies improductives incluses):

	MILLES CARRÉS	
<i>I—Forêts des particuliers:</i>		
a) Grands propriétaires	9,982	
b) Petits propriétaires (lots patentés)	12,498	
c) Petits propriétaires (lots en location)	4,100	
		26,580
<i>II—Forêts de la Couronne: (Fédéral)</i>		
a) Réserves indiennes (administrées par)	267	
b) Camps militaires (propriété du)	10	
		277
<i>III—Forêts de la Couronne: (Québec)</i>		
a) Lots de colonisation disponibles	1,000	
b) Concessions forestières	75,369	
c) Réserves cantonales	2,142	
d) Forêts domaniales	2,392	
e) Forêts vacantes	154,540	
		235,443
TOTAL TERRAINS FORESTIERS		262,300

STOCK FORESTIER

Le tableau qui suit, préparé par le Bureau de l'Économie Forestière, donne pour chaque essence l'estimé du volume ligneux sur pied dans la province :

ESSENCES	BOIS DE SCIAGE 10 POUCES D.H.P. ET PLUS		BOIS A PATES BOIS DE CHAUFFAGE, ETC. 4-9 POUCES D.H.P.	
	ACCESSIBLE EN 1000 PI. CU.	INACCESSIBLE EN 1000 PI. CU.	ACCESSIBLE 1000 CORDES	INACCESSIBLE § 1000 CORDES
Epinette.....	4,840,000	1,617,000	262,355	251,042
Pin blanc.....	236,800		8,385	
Pin rouge.....	47,300		2,177	
Pin gris.....	365,400	4,000	39,599	499
Mélèze.....	5,000		502	
Sapin.....	2,592,400	947,700	133,411	154,336
Pruche.....	14,400		1,048	
Cèdre.....	121,700		5,872	
Total résineux.....	8,223,000	2,568,700	453,349	405,827
Merisier.....	784,200		27,047	
Bouleau.....	1,151,000	103,900	100,007	41,460
Erable.....	289,800		8,452	
Hêtre.....	73,900		10,728	
Tilleul.....	25,000		2,500	
Frêne.....	30,000		4,087	
Orme.....	20,000		1,875	
Peuplier.....	500,000	8,000	21,181	898
Chêne.....	1,000		25	
Autres feuillus.....	4,000		225	
Total feuillus.....	2,879,000	111,900	176,127	42,358
Total: Résineux et feuillus.....	11,102,000	2,680,600	629,476 ou en 1000 p.c. 53,505,460	448,185 ou en 1000 p.c. 38,095,725
Volume total: Forêts accessibles.....			64,607,460,000 pi. cu.	
Forêts inaccessibles.....			40,776,325,000 pi. cu.	

§ On considère comme actuellement inaccessibles toutes les forêts au Nord du 52° et toutes les forêts du Sud, que les moyens d'accès trop difficiles rendent économiquement inexploitable, telles les régions du Labrador, de Romaine, de Matagami, etc.

INVENTAIRE ET AMÉNAGEMENT

Au cours de l'année 1941-42, huit (8) compagnies concessionnaires de terrains forestiers ont soumis au ministère des rapports d'inventaires forestiers et plans d'aménagement. Ce sont:

COMPAGNIES	ENDROITS
Fraser Company Limited.....	Rimouski-Témiscouata,
Lincoln P. & P. Co. Ltd. (Howard Smith).....	Grand Cascapédia,
Price Bros & Co. Ltd.....	Sud Kénogami,
Fraser Co. Ltd. (Restigouche).....	Rivières Kedgwick-Millstream,
Collin Lumber Ltée.....	Cantons Ashburton-Bourdages, etc.,
Megantic Mfg. Co.....	Cantons Hampden-Ditton-Winslow-Price, etc.,
Marsouins Lumber Co.....	Rivière Marsouins,
Lake Megantic Pulp Co.....	Comté de Frontenac.

Ajoutons à celà que nous avons reçu, de la part des concessionnaires, 218 rapports (suivant circulaire 44-b) comportant la description des blocs de forêt soumis à l'exploitation au cours de l'année 1941-42.

Il convient également de mentionner que sans abandonner la politique suivie jusqu'à maintenant de faire faire, par les concessionnaires, l'inventaire des forêts qu'ils détiennent, nous avons pris l'initiative de faire nous-mêmes, et celà pour des raisons tout à fait particulières, l'inventaire de deux secteurs de forêt situés l'un dans le bassin de la rivière Chaudière et l'autre, dans le bassin de la rivière Ottawa, au lac Victoria. Dans le premier cas, il s'agissait de connaître, pour fins d'échange, la valeur des terrains détenus par la compagnie John Breakey, et dans l'autre cas, c'était pour connaître le volume des bois en bordure du lac Victoria, en vue de l'exhaussement éventuel des eaux de celui-ci.

L'aire des concessions forestières maintenant inventoriées, est de 56,413.5 milles carrés soit 75% de la superficie totale concédée.

Pendant l'été de 1941, dix (10) équipes d'inventaire ont examiné les réserves cantonales de Awantjish, Bourbon, Caron, Casgrain, Causapscal, DeMonts, DeSales, Garnier, Jetté, Langelier, Leverrier, Massé, Métsy, Nemtayé, Parent et Ragueneau.

Ce travail a couvert 202.1 milles carrés, ce qui porte à 1237.4 milles carrés la superficie inventoriée des réserves cantonales, soit 57% de leur superficie totale: 2,175.2 milles carrés. Le Service forestier possède, cependant, des renseignements suffisants sur la balance des réserves cantonales et celles-ci seront inventoriées à la première opportunité.

Nous avons parlé plus haut des travaux d'inventaire effectués par le ministère à l'intérieur des concessions forestières de la John Breakey Co. dans le bassin de la rivière Chaudière. Concurrément, les mêmes équipes ont fait semblable examen des forêts privées de la compagnie, forêts dont la superficie est de 240 milles carrés.

Avec la collaboration du ministère de l'Industrie et du Commerce, nous avons continué, mais à un rythme ralenti, l'inventaire régional. Deux équipes ont, au cours de l'été 1941, parcouru les comtés de Wolfe et de Compton, dans le bassin de la rivière St-François. On ne saurait trop insister sur l'importance de ce travail qui devrait être poursuivi.

Il faut malheureusement admettre que nous connaissons encore très mal le domaine forestier des particuliers et l'aire de leurs forêts dont nous possédons l'inventaire détaillé, n'est que de 450 m. c., c'est-à-dire, 1.5% de 26,580 milles carrés, chiffre qui représente leur étendue totale. A cela s'ajoutent les renseignements fournis par l'inventaire régional, lesquels couvrent environ 9,400 m. c. des forêts privées. Sans doute, plusieurs grands propriétaires qui détiennent des terrains forestiers en franc-alleu, ont fait inventorier leur domaine, et sur demande, pour fins statistiques, nous en ont fourni sommairement et quelquefois en détail, les renseignements essentiels.

Les inventaires dont nous venons de parler sont effectués dans le but de connaître le volume et la valeur des forêts, données qui servent de base à l'aménagement forestier, c'est-à-dire, à la réglementation des exploitations. Cet assujettissement de la forêt à des règles capables de lui faire rendre les plus grands services à la communauté, constitue une des fonctions les plus importantes du Bureau de l'Économie Forestière. Voici quel est, au 31 mars 1942, l'état de l'aménagement des concessions forestières.

PLANS D'AMÉNAGEMENT	SUPERFICIE
a) en vigueur	38,196 milles carrés
b) en révision ou préparation	10,644 " "
c) à l'étude	560 " "
d) périmés (à réviser)	5,454 " "
	54,854 milles carrés

Du rapport de M. J.-Ed. Guay, i. f., directeur du bureau de l'Économie Forestière, j'extrais le paragraphe suivant :

« A mon avis et à celui de l'inspecteur général des exploitations, M. Ernest Ménard, i. f., il devient nécessaire que les exploitants qui désirent bénéficier d'un tel permis de coupe (à bas diamètre: 5" ou 6" à la souche), consentent à se servir d'un mode d'exploitation qui laissera sur pied au moins 50% des tiges de 1" à 4" pour assurer la venue rapide de la forêt future. »

A ce sujet, nous avons constaté que, d'une part, pour obtenir la permission de couper par exception aux diamètres réglementaires, les concessionnaires emploient souvent l'argument que le parterre des coupes est pourvu d'une abondante régénération, alors que, d'autre part, ils emploient pour la coupe et le charroi, des méthodes telles que cette même régénération est, à certains endroits, presque entièrement détruite ou endommagée.

Il est impérieux que dès maintenant, nous prenions les mesures qui s'imposent pour obvier à cet état de choses. Il nous semble que, de plus en plus, il faudra insister sur l'application intégrale de la méthode de coupe dite « à la chaîne » prévue par les règlements du ministère. Quoiqu'il en soit, il s'agit d'une question que devra retenir notre attention et nous verrons à trouver, au problème qu'elle pose, une solution adéquate.

Sur ce chapitre de l'aménagement forestier, je tiens à rappeler l'importance du concept de la possibilité. Que les exploitations doivent être limitées dans chaque unité économique, à la stricte possibilité, tous l'admettront. Tout de même, lorsqu'il s'agit en pratique de le faire, nous devons parfois surmonter de sérieux obstacles. La limitation des coupes suivant les données de l'aménagement devrait, à mon sens, faire l'objet d'une législation spéciale, car il s'agit d'un principe basique de politique forestière qui devrait être sanctionné par la Législature elle-même.

ENREGISTREMENT DES CONCESSIONS FORESTIÈRES

En 1941-42, 2,048 concessions forestières couvrant une superficie de 75,369 m. c., ont été renouvelées en faveur de 103 concessionnaires. Pendant cette même année, nous avons enregistré quatre (4) mutations ou transferts de concessions forestières dont on trouvera le détail en appendice No 7a.

Quant aux transferts conditionnels ou nantissements de droits de coupe, il en a été enregistré trois (3) affectant une superficie de 1,086 milles carrés.

Au bureau de l'enregistrement des permis de coupe que dirige M. P.-R. Plamondon, on fait toutes les écritures relatives à l'émission des permis ou licences de coupe et à leurs transferts; on s'occupe aussi de préparer la documentation qui sert de base aux instructions émises aux arpenteurs, pour l'établissement des lignes périmétrales de concessions forestières: plans, descriptions, etc.; c'est également par ce bureau que sont préparés les comptes de rentes foncières aux concessionnaires forestiers. De cette source, nos revenus ont été de \$602,-711.71.

EXPLOITATIONS FORESTIÈRES

D'après les rapports préliminaires en mains, le volume total des bois coupés en 1941-42, à l'intérieur des forêts de la Couronne, se chiffre à 396,134,635 pieds cubes répartis comme suit:

a) Concessions forestières.....	378,520,095 pieds cubes
b) Réserves cantonales.....	2,050,735 " "
c) Terres vacantes.....	15,563,805 " "

Dans les *concessions forestières*, le volume approximatif des coupes de 1941-42 a été de 378,520,095 pds cubes. Voici comment il se répartit d'après la dimension des pièces et la nature des bois exploités:

NATURE DES BOIS	BOIS MESURÉS A LA PIÈCE (8 PDS ET PLUS DE LONGUEUR)		BOIS MESURÉS A LA CORDE (4 PDS DE LONGUEUR)		VOLUME TOTAL (PDS CUBES)
	NOMBRE DE BILLES	VOLUME (PDS CUBES)	NOMBRE DE CORDES	VOLUMES (PDS CUBES)	
Bois verts.....	51,845,562	172,226,910	1,922,018	163,031,530	335,258,440
Bois brûlés.....	6,545,873	18,234,000	294,443	25,027,655	43,261,655
					378,520,095

Dans les *réserves cantonales*, le volume de 2,050,735 pieds cubes mentionné plus haut se compose de: 1,311,119 pieds cubes de bois de sciage, de 9,774 cordes

de bois de chauffage et de 3,283 piquets de clôture. Les coupes ont fait l'objet de 2,551 permis, dont 316 émis gratuitement à des nécessiteux.

Rappelons que nous avons maintenant 166 réserves cantonales d'une superficie de 1,392,133 acres, soit 2,175.2 milles carrés.

Quant aux bois provenant des *terres vacantes*, ils sont exploités en vertu de permis spéciaux (art. 99 de la loi des terres et forêts), ou s'il s'agit de coupes pour fins domestiques, en vertu de l'article 120 de la loi des terres et forêts.

Le volume des bois ainsi coupés pour fins domestiques a été de 704,194 pieds cubes, dont 75,000 pieds cubes gratuitement. D'autre part, les coupes sur terres vacantes de bois destinés à des fins commerciales, ont été de 14,859,611 pieds cubes (y compris 1,760,678 pieds cubes de bois coupés illégalement). Sur ce, il y a 5,452,360 pieds cubes de bois provenant des secteurs parcourus par l'incendie forestier en 1941. La répartition de ce volume est la suivante :

Bois de sciages.....	11,138,255 pieds cubes
Bois à pâtes.....	53,066 cordes
Traverses de chemin de fer.....	23,063 unités
Poteaux, piquets.....	1,248 "
Bois de chauffage.....	2,467 cordes

Relativement aux permis spéciaux, je crois devoir rappeler ici certaines conditions s'y rapportant imposées par l'arrêté ministériel No 1118, du 9 mai 1941:

« Les permis émis en vertu de l'article 99 comportent, pour le permis-sionnaire, l'obligation de payer, à titre de loyer, la somme de \$400.00 par mille carré, d'après l'étendue parcourue et affectée par l'exploitation;

« Le dépôt d'argent fait lors de l'émission des permis de coupe, devra éгалer 30% des droits de coupe à exiger pour les bois abattus en vertu du permis émis;

« Les permis de transport ou d'expédition ne seront émis que sur paiement intégral des droits de coupe affectant les bois à transporter ou à expédier. »

Dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, les demandes de permis spéciaux sont particulièrement nombreuses et insistantes. Il y aurait lieu d'user de beaucoup de circonspection dans l'émission des permis à ces endroits, car, d'après des rapports très sérieux que nous avons en mains, l'avenir forestier de cette région serait déjà compromis.

OUVRIERS FORESTIERS

D'après les rapports fournis par nos gardes-forestiers, il appert que 59,477 ouvriers ont travaillé aux exploitations forestières sur les terrains de la Couronne en 1941-42. Ces ouvriers ont fourni 3,747,051 hommes-jours de travail, soit: 2,060,872 pour l'abatage, le tronçonnage et l'empilement, et 1,686,179 pour le charroyage. En 1940-41, 64,526 ouvriers avaient donné 4,065,000 hommes-

jours d'ouvrage. Si on tient compte du volume des bois coupés au cours de ces deux années, on constate que le rendement moyen des ouvriers a été de 183.5 p. c. en 1941-42, comparativement à 169.3 en 1940-41, c'est-à-dire, une augmentation de 8.4%. Ces chiffres ne concernent évidemment pas les coupes pour fins domestiques dans les réserves cantonales ou les terres vacantes.

SURVEILLANCE DES EXPLOITATIONS

Notre organisation de surveillance extérieure se compose de dix (10) districts administratifs. En charge de chacun de ces districts se trouve un ingénieur forestier aidé de 1 ou 2 assistants.

Voici la nomenclature de ces districts, avec, en regard de chacun, le nom de l'ingénieur qui le dirige:

DISTRICT	COMTÉS	CHEF
Abitibi.....	Abitibi.....	MM. J.-P. Martel. Ths Barry.
St-Maurice.....	St-Maurice, Champlain, Laviolette.....	
Lac St-Jean.....	Lac St-Jean, Roberval, Chicoutimi.....	Eudore Racine.
Côte Nord.....	Saguenay.....	J.-A. Boissonneault.
Outaouais.....	Hull, Pontiac, Gatineau.....	J.-O. Hélic.
Témiscamingue.....	Témiscamingue.....	B. Guérin.
Montréal.....	Maskinongé, Berthier, Joliette, Montcalm, Labelle, Terrebonne, Argenteuil, Papi-neau, l'Assomption, Vaudreuil, Soulanges Deux-Montagnes, Yamaska, Richelieu, Verchères, Chambly, Beauharnois, Huntingdon, Châteauguay, Saint-Hyacinthe, Rouville, Iberville, Missisquoi, Bagot, Shefford, Brôme, Jacques-Cartier.....	P. Kieffer.
Québec.....	Charlevoix, Montmorency, Québec, Port-neuf, Frontenac, Nicolet, Arthabaska, Wolfe, Richmond, Compton, Stanstead, Drummond, Sherbrooke, Bellechasse, Lévis, Dorchester, Lotbinière, Mégantic, Beauce.....	J.-N. Guillemette.
Rive Sud.....	Témiscouata, Rivière-du-Loup, Kamouraska, l'Islet, Montmagny.....	L. Lavoie.
Bas St-Laurent.....	Matane, Rimouski, Matapédia, Bonaventure, Gaspé Nord et Sud.....	G. Roy.

Les chefs de districts ont la direction de tout le personnel extérieur qui s'occupe de la surveillance des exploitations, du mesurage, du reboisement, etc.

Dans le tableau suivant, on trouvera, pour les trois dernières années, plusieurs détails relatifs au travail des employés affectés à la surveillance. On y constate, qu'à plus d'un point de vue, les opérations de 1941-42 ressemblent à celles de l'année précédente

	1939-40	1940-41	1941-42
Bois coupés par les concessionnaires (p.c.)	295,589,890	379,062,210§	378,520,095 (app.)
Salaires et dépenses des employés du Service Forestier (extérieur)	\$309,579.58	\$344,974.58	\$323,255.14
Coût moyen de la surveillance au 100 p. c.	\$0.1047	\$0.091	\$0.0854
Nombre d'employés du Service Forestier (extérieur)	667	634	637
Jours-hommes de travail	64,378	63,895	68,968
Nombre de chantiers visités	2,631	2,943	2,980
Visites effectuées	12,972	15,717	16,284
Visites par chantier (moyenne)	4.9	5.3	5.5

§ Le volume des coupes de 1940-41 fixé approximativement, lors de la compilation du dernier rapport, à 379,062,210 pi. cu., s'établit maintenant à 388,355,778 pi. cu.

Dans les réserves cantonales, la surveillance est confiée à des gardiens spécialement affectés à ce travail. Les salaires et dépenses de ces employés nous ont coûté en 1941-42, \$27,503.31.

Il faut malheureusement admettre que malgré cette surveillance une assez forte proportion des bois coupés dans les réserves a été livrée au commerce, bien que les réquerants eussent affirmés, en formulant leurs demandes, que les bois leur étaient nécessaires pour fins domestiques. Il y aurait lieu d'appliquer des sanctions très sévères contre ces personnes de même que contre celles qui se permettent de couper sans autorisation.

MESURAGE ET VÉRIFICATION

Nos employés du Service extérieur, en plus de faire la surveillance des coupes, sont également affectés au mesurage des bois coupés par les permissionnaires et par certains concessionnaires. Ils doivent, de plus, vérifier le travail des mesureurs employés par les concessionnaires pour cuber les bois qu'ils exploitent.

On sait, en effet, que ces derniers font, à leurs frais, le mesurage des bois qu'ils coupent, employant pour ce travail, des mesureurs qui doivent, dans l'exercice de leurs fonctions, suivre les instructions et les règlements du ministère.

Au cours de la saison dernière, nos employés ont ainsi vérifié le mesurage de 6.4% des bois exploités sur concessions, c'est-à-dire, que sur les 378,520,095 p. c. de bois coupés, 16,011, 334 p. c. ont été remesurés pour fins de vérifications, par les employés du Service forestier.

Relativement au mesurage, je crois devoir suggérer que les bois destinés au sciage, soient, à l'avenir, cubés comme les bois à pâtes, c'est-à-dire, d'après leurs diamètres aux deux extrémités de la bille. La pratique actuellement en vigueur de n'employer que le diamètre au fin bout de la bille présente plusieurs inconvénients au détriment surtout des bûcherons et des entrepreneurs, sans compter que les revenus du ministère s'en trouvent diminués considéra-

blement. Il y aurait également lieu de prohiber absolument l'usage de l'ancienne unité de mesure du p.m.p. pour le cubage des bois coupés sur les terres de la Couronne, car, à certains endroits, on profite de la confusion que crée l'emploi des deux unités de mesure pour ne pas donner justice à chacun.

TRANSPORT DES BOIS

Le tableau suivant fait état des produits forestiers pour lesquels le Service forestier a émis 125,792 permis de transport en 1941-1942. On sait que l'émission de ces permis est un des moyens qu'emploie l'administration pour assurer la perception des droits de coupe, car ceux qui sont endettés envers la Couronne doivent payer leurs dûs avant de pouvoir obtenir des permis. Ce contrôle nous permet également de découvrir certaines coupes illégales et nous permet d'améliorer nos renseignements statistiques.

<i>Bois à pâtes provenant:</i>	
(a) de terrains privés (expédiés aux E.-U.)	357,936 cordes
(b) de terrains privés (expédiés au Canada)	572,936 "
(c) des terrains de la Couronne (expédiés au Canada)	482,673 "
Bois de sciage (madriers et planches)	570,406,350 p.m.p.
Bois de déroulage	29,026,538 "
Traverses	1,063,457 pièces
Lattes	50,824,500 "
Bardeaux	238,957,291 "
Arbres de Noël	1,013,783 "
Piquets	95,577 "
Poteaux	32,452 "
Pilotis	2,251 "
Dosses	114,736 cordes
Bois de chauffage	116,660 "
Bois à fuseaux	53,745 "
Étais de mines	36,033 "
Écorce de pruche	295 "
Boîtes à beurre	8,000 "
Rebutis	3,362 wagons

Note.—On ne doit pas interpréter les chiffres ci-dessus comme indiquant le total de la production forestière pour 1941-42. Il ne s'agit que des bois pour lesquels nous avons émis des permis de transport par chemin de fer, camion ou bateau.

INDUSTRIES FORESTIÈRES.

INDUSTRIE DES PÂTES, PAPIERS ET CARTONS

Cette industrie exploite 47 usines dans la province de Québec; parmi celles-ci, 10 fabriquent des papiers et cartons; 10 des pâtes cellulosiques, et les 27 autres, les deux produits à la fois.

Ces établissements fournissent du travail à 18,753 ouvriers qui, en 1941, ont reçu en gages ou appointements \$27,923,606.00.

Dans le tableau et les quelques paragraphes qui suivent, extraits du rapport de M. Rosaire Valin, i. f., on trouvera tous les détails essentiels relativement à cette industrie:

Capitaux engagés.....	\$359,427,012.
Combustible consommé.....	\$ 8,424,403.
Électricité achetée.....	\$ 10,809,089.
Force motrice.....	1,098,124 ch. v.
Bois coupés ou achetés.....	4,230,858 cordes
Bois consommé.....	4,214,740 "
Matières premières (pulperies).....	\$ 46,961,473.
Valeur des pâtes vendues.....	\$ 39,403,172.
Matières premières (papeteries).....	\$ 62,223,596.
Valeur des papiers et des cartons vendus.....	\$123,218,254.

« La production québécoise des pâtes et papiers en 1941 a battu tous les records, s'avérant supérieure, tant en tonnage qu'en valeur, à celle de 1940. La production des pâtes s'est élevée en 1941 à 2,963,967 tonnes, celles des papiers à 2,379,129 tonnes, dont 1,878,628 tonnes de papier-journal et 500,501 tonnes de cartons et de diverses autres sortes de papier. La pâte vendue au Canada a été de 84,479 tonnes et hors du Canada de 634,386 tonnes, représentant en tout une valeur de \$39,403,172. Il s'est vendu 2,358,400 tonnes de papiers et cartons, dont 435,996 tonnes au Canada et 1,922,404 tonnes hors du Canada; le tout représente une valeur de \$123,218,254. Le papier-journal y figure avec 1,894,050 tonnes, le papier bouquin-écriture avec 47,770 tonnes, le papier d'emballage avec 11,942 tonnes, les autres variétés de papiers avec 174,516 tonnes et les cartons avec 176,188 tonnes. »

« La pâte mécanique a absorbé 2,038,327 cordes de bois ou 48% de la quantité totale du bois utilisé, la pâte au bisulfite 1,533,845 cordes ou 37%, la pâte au sulfate et autres 642,468 cordes ou 15%. Dans la production totale des pâtes, la pâte mécanique est représentée par 1,897,092 tonnes ou 64%, la pâte au bisulfite par 721,925 tonnes ou 24%, la pâte au sulfate et autres par 344,949 tonnes ou 12%. »

« Des pâtes vendues,—718,865 tonnes—le Canada a absorbé 6,542 tonnes de pâte-mécanique 29,578 tonnes de pâte au bisulfite, 40,900 tonnes de pâte au sulfate 7,459 tonnes d'autres pâtes, tandis que les pays étrangers ont acheté 102,720 tonnes de pâte mécanique, 352,869 tonnes de pâte au bisulfite 146,168 tonnes de pâte au sulfate et 32,634 tonnes d'autres pâtes. »

« Des papiers vendus—2,358,400 tonnes—le Canada a absorbé 108,231 tonnes de papier-journal, 44,771 tonnes de papier bouquin-écriture, 52,298 tonnes de papier d'emballage 11,681 tonnes de papier de soie ou 124,210 tonnes de cartons, et 94,805 tonnes d'autres papiers tandis que les pays étrangers ont utilisé le reste, soit 1,785,819 tonnes de papier-journal, des ventes, 2,999 tonnes de papier bouquin-écriture, 1,636 tonnes de papier d'emballage, 261 tonnes de papier de soie, 51,978 tonnes de cartons et 79,711 tonnes d'autres papiers. »

D'après certaines compilations, les bois à pulpe coupés dans la province, au cours de l'année 1940-41, tant sur les terres privées que sur celles de la Couronne, se répartiraient comme suit; suivant les usines où ils ont été dirigés:

	PROVENANCE	
	TERRAINS PRIVÉS	TERRAINS PUBLICS
	<i>Cordes</i>	<i>Cordes</i>
<i>Sociétés ou usines québécoises:</i>		
Anglo Canadian P. & P. Mills Co. Ltd.	37,553	179,781
Brompton Pulp & Paper Co. Ltd.	126,423	3,128
Brown Corporation	87,510	224,538
Building Products	7,080
Canada Paper Co.	63,748
Can. International P. & P. Co. Ltd.	60,653	840,573
Consolidated Paper Corporation	61,910	605,337
Dominion Paper Co. Ltd.	309
Donnacona Paper Co.	38,575	121,512
Donohue Bros. Co.	26,129	33,632
Eddy, E. B. & Co. Ltd.	26,673	72,380
Gaspesia Sulphite Co.	42,149	75,525
Gulf Pulp & Paper Co.	2,080	40,232
Howard Smith Co. Ltd.	3,030	4,167
Lake St-John Pulp & Paper Co.	1,979	136,132
Lake Megantic Pulp Co.	2,833	655
Lorbinière Pulp & Paper	7,059
McLaren Co. Ltd (The James)	10,995	109,455
Price Bros & Co. Ltd.	10,644	615,974
Quebec North Shore Paper Co. Ltd.	122,396
St. Anne Power Paper & Co.	79,233	15,526
St. Lawrence Paper Mills	99,914	62,546
St. Raymond Paper Co.	4,281	26,982
Soucy, Flo. & Co.	5,952
Warren & Co. Ltd.	6,879
Wilson, J. C. Ltd.	1,277
	804,868	3,300,471
<i>Sociétés ou usines de l'Ontario:</i>		
Abitibi Power & Paper Co.	5,432
Alliance Paper Mills Ltd.	3,146
Booth, J. R. Co. Ltd.	5,723	18,703
Can. International Paper Co.	24,324
Howard Smith Co. Ltd.	94,720	40,501
Ontario Paper Co.	10,712	112,200
	119,733	195,728
<i>Sociétés ou usines du Nouveau-Brunswick:</i>		
Bathurst Power & Paper Co.	1,211	51,116
Fraser Co. Ltd.	41,370	20,321
Fraser Co. Ltd (Restigouche)	21,508	31,035
N. B. International Paper Co.	21,003	153,539
Port Royal Paper Mills Ltd.	6,378	12,369
	91,470	268,380
<i>Sociétés ou usines étrangères:</i>		
Divers.	274,719	48,582
TOTAL	1,300,790	3,803,161
GRAND TOTAL	5,103,951 cordes	

Nous pouvons répartir ces données statistiques suivant les régions de la province, qui ont fourni les approvisionnements; on obtient alors comme résultat, le tableau qui suit:

DISTRICT	PROVENANCE CORDES	
	TERRAINS PRIVÉS	TERRAINS PUBLICS
Abitibi	68,460	107,069
St-Maurice	110,716	943,384
Lac St-Jean	27,979	843,809
Côte Nord	54,719	417,602
Outaouais	44,900	298,486
Témiscamingue	202,963
Montréal	36,100	186,237
Québec	580,536	443,244
Rive Sud	182,469	43,670
Bas St-Laurent	194,911	316,697
	1,300,790	3,803,161
TOTAL		5,103,951 cordes

D'après leur provenance, les bois à pâtes coupés en 1940-41 sont classifiés comme suit:

	CORDES	
<i>a) Bois coupés dans les forêts de la Couronne:</i>		
1) Concessions forestières	3,752,536	
2) Forêts vacantes	50,625	
		3,803,161
<i>b) Bois coupés dans les forêts privés:</i>		
1) Lots de colons ou cultivateurs	853,161	
2) Seigneuries, subsides et autres	447,629	
		1,300,790
TOTAL		5,103,951

INDUSTRIE DES SCIAGES

On trouvera dans les appendices No 7j et No 7k les détails relatifs à cette industrie dans la province de Québec.

Au 31 décembre 1941, il y avait 2,107 scieries dont 177 sont restées inactives au cours de l'année. La valeur de ces usines s'établit à \$10,221,659.00 et elles ont fourni du travail à 18,086 ouvriers dont les revenus ont été de \$5,192,619.00.

La production a été de 927,287 M. p.m.p. comparativement à 784,037 M. p.m.p. pour 1940, et sa valeur s'établit à \$24,310,704.00 comparativement à \$18,229,734.00 pour 1940.

La production des scieries de la province s'est donc accrue de quelque 43,000 M. p.m.p. au cours de l'année 1941; c'est là une importante contribution à l'effort de guerre car, on sait, en effet, que les sciages sont en grande demande pour les fins directes et indirectes de la poursuite de la guerre.

AUTRES INDUSTRIES UTILISANT LE BOIS

Dans le tableau suivant, on trouvera plusieurs renseignements utiles relativement aux industries dont le bois constitue la principale matière première:

INDUSTRIE	CAPITAL	NOMBRE D'EMPLOYÉS	SALAIRES ET GAGES	VALEUR	
				DES BOIS EMPLOYÉS	DE LA PRODUCTION
Portes, chassis, etc.	\$3,840,951	3,649	\$2,760,719	\$2,373,176	\$10,946,012
Parquets de bois dur.	890,814	323	295,820	775,404	1,389,567
Meubles.	3,547,180	4,031	4,203,943	2,182,166	12,087,589
Glacières en bois.	72,913	88	98,678	48,121	247,661
Voitures et traîneaux.	183,769	114	96,106	18,878	185,851
Tonnellerie.	92,015	93	86,831	201,535	542,228
Boîtes, paniers, caisses.	33,800	36	15,881	7,480	32,339
Ustensiles en bois.	151,722	595	326,630	288,173	885,164
Manches, bobines, tournage.	897,474	920	588,520	554,055	1,816,564
Embarcations.	48,336	37	25,474	11,945	70,534
Préservation du bois.	644,704	159	242,187	488,479	932,592
Formes, embauchoirs.	346,641	631	523,290	272,927	1,282,715
Cercueils et bières.	435,591	270	254,471	88,507	630,195
Fourniture: apiculture et aviculture.	23,521	27	21,690	7,510	158,591
Laine de bois.	85,700	58	34,963	33,747	161,636
Industries diverses.	287,138	446	354,798	218,092	845,290
TOTAUX.	\$11,582,269	11,477	\$9,930,001	\$7,570,195	\$32,214,528

Ajoutons à cela, la valeur de la production de charbon de bois qui s'établit à \$505,408. et celle de divers ateliers attendant aux scieries, \$1,011,111.00. Le total sera alors de \$33,731,047.

VALEUR DE LA PRODUCTION DES INDUSTRIES FORESTIÈRES

D'après une compilation faite au bureau de la Statistique du Service forestier, la valeur des produits dérivant des forêts du Québec s'établit comme suit:

Bois de sciage, traverses, poteaux, bois de déroulage.	\$ 28,343,896.00
Bois à pâtes vendus aux autres provinces et à l'étranger.	9,586,675.00
Pâte de bois vendue au Canada et à l'étranger.	39,358,294.00
Papier et carton vendus au Canada et à l'étranger.	123,446,301.00

Si on ajoute à cela la valeur des produits ouvrés dans les usines mentionnées au tableau ci-dessus, soustraction faite de la valeur des bois qui y sont utilisés, et celle des 2½ millions de cordes de bois de chauffage coupés dans la province, la valeur totale de la production forestière dans la province en 1941, dépasse \$250,000,000.

ÉRABLIÈRES

Au cours du printemps 1942, nous avons émis 266 permis d'exploiter des érablières sur les terres de la Couronne, et de cette source, nos encaissements ont été de \$1,352.01. Ce chiffre se compare à \$1,275.00 montant perçu au cours de l'année précédente pendant laquelle 255 permis avaient été émis.

PÉPINIÈRES ET REBOISEMENT

PÉPINIÈRE DE BERTHIERVILLE

Au cours de l'année 1941-42, il a été expédié de la pépinière de Berthierville 3,138,675 plants de reboisement et 95,117 arbres d'ornement. Ces expéditions ont été l'objet de 489 commandes distinctes, dont 313 ont été remplies au printemps de 1941 et 176, à l'automne.

Les encaisses de la pépinière pour la vente des arbres se chiffrent à \$3,264.42. La valeur des arbres expédiés, cependant, basée sur les prix de notre catalogue représente un montant de \$50,923.70.

Du rapport du directeur de la pépinière, M. Roland Deschamps, i. f., (1) nous extrayons les quelques notes suivantes:

« La période de sécheresse que nous avons eue en mai et juin 1941, la pire « peut-être depuis l'existence de la pépinière, a nui considérablement au développement normal des plants. Un demi million de jeunes résineux qui venaient « d'être repiqués dans des parcelles de terrain léger ont succombé par le manque « de pluie, sous l'action du soleil et du vent.

« Ce n'est que par des arrosages continus dans les sections réservées au semis « que nous avons pu sauver de la mort les millions de jeunes plants en germination. Ces travaux d'arrosage pour lesquels il a fallu mobiliser pendant « quelques jours toutes les équipes de la pépinière nous ont coûté près de \$500.00.

« Cette sécheresse prolongée à une époque critique du printemps, a eu pareillement une influence désastreuse sur la fructification des arbres semenciers. « En effet, la production de semences forestières a été pratiquement nulle dans « les diverses parties de la province qui avaient souffert de la sécheresse pendant « les mois du printemps. Pour obtenir les cônes d'épinette dont nous avons « un besoin pressant, il nous a fallu organiser la récolte dans une région de la « Baie des Chaleurs qui avait bénéficié de pluies printanières en abondance.

(1) Nommé inspecteur général du Service, à Québec, le 1 avril 1942

« Nous avons pu, cependant, recueillir nos semences de cèdre dans le district
« de Berthier et nous procurer 48½ minots de cônes de pin rouge dans le bassin
« de l'Outaouais supérieur.

« Voici un tableau montrant les diverses quantités de cônes qui ont été
« récoltées ainsi que le rendement moyen en graines de chaque minot de cônes:

ESSENCE	PROVENANCE	NOMBRE DE MINOTS	NOMBRE D'ONCES AU MINOT
Epinette blanche.....	Baie des Chaleurs	325½	10.73
Pin gris.....	Rivière aux Canards	10½	5.33
Pin rouge.....	Fort Coulonge	48½	8.04
Cèdre ou thuya.....	Baie des Chaleurs	3½	9.19

« Le coût d'achat et d'extraction de ces cônes a été de \$836.58.

« Voici maintenant la liste des espèces qui ont été récoltées par les équipes
« de la pépinière aux environs de Berthier.

ESSENCE	QUANTITÉ	ESSENCE	QUANTITÉ
Erable rouge.....	15 lbs	Erable blanc.....	50 lbs
Epine vinette.....	27½ "	Caragan.....	3 "
Genévrier.....	½ "	Chèvrefeuille.....	22 "
Cèdre.....	23½ "	Tilleul.....	17 "
Viorne-obier.....	5 "		

« La cueillette et la préparation de ces graines nous ont coûté \$88.39.

« Pour les semis de l'année, on a employé 348 livres de semences forestières
« groupées en 21 espèces différentes dont 7 espèces conifères et 14 espèces feuillus.

« Les frais d'expédition de ces semis ont été de \$73.68. »

PÉPINIÈRE DE PROULX

De cette pépinière, ont été expédiés 2,544,482 plants, au cours de l'année. Ces plants ont presque tous été destinés au reboisement. D'après un inventaire qui a été fait en juillet 1941, le nombre de plants en culture est de 11,224,463, dont 1,500,000 sont des plants repiqués. Les frais d'entretien de cette pépinière ont été de \$8,107.85.

PÉPINIÈRE DE NEW-CARLISLE

Dans cette pépinière on s'est surtout occupé cette année des travaux de base: préparation du sol par des labours d'été, creusage de fossés de drainage, réfection des clôtures et des bâtisses, construction d'un grand chemin central, rehausse-

ment des baissières, nettoyage des parcelles couvertes de bois de saules et de trembles, installation de carrés à semis, etc. Une section de quatre acres de terrain a été employée à la culture de 150,000 jeunes plants de diverses variétés qui avaient été expédiés de Berthier au printemps. A l'automne de 1941, nous avons commencé les premiers semis en utilisant surtout les semences qu'on avait recueillies dans la région de la Baie des Chaleurs.

Cette pépinière est sous la direction de M. H. G. Ryland, i. f., qui a été nommé à ce poste le 1er février 1941.

PÉPINIÈRES SECONDAIRES

Dans nos pépinières secondaires qu'on désigne parfois sous le nom de pépinières volantes, le stock, en juillet 1941, était le suivant:

Beubien (L'Islet).....	200,000 plants
Guigues (Témiscamingue).....	53,985 ..
Iles de la Madeleine.....	192,036 ..
Macpès (Rimouski).....	537,800 ..
Normandin (Roberval).....	722,007 ..
Ouimet (Rimouski).....	300,000 ..
Parke (Riv.-du-Loup).....	804,500 ..
Roberval (Roberval).....	21,039 ..
Trécesson (Abitibi).....	469,313 ..

Ces pépinières secondaires servent à l'acclimation des plants qui y sont dirigés, après avoir été élevés dans nos pépinières principales. Sauf celles de Roberval et des Iles-de-la-Madeleine, elles sont situées dans nos réserves cantonales et, comme on s'en rend compte en examinant le tableau qui précède, elles se trouvent distribuées à travers la province.

REBOISEMENT

Les travaux de reboisement effectués en 1941 ont comporté la mise en terre de 3,258,760 plants sur une superficie de 3,315 acres. Ceci porte l'étendue totale des terres reboisées par la province à 38,403 acres. De ce chiffre, il faut déduire, toutefois, 6,396 acres qui ont été dévastées par le feu en 1941. En plus des travaux de reboisement sur les terres publiques, près de 400,000 jeunes plants ont été expédiés de la pépinière de Berthierville pour être plantés sur des terrains privés. Ceci démontre que notre propagande en faveur de l'emploi des arbres pour la remise en valeur des terres abandonnées commence à porter des fruits.

On trouvera dans le tableau suivant la liste des endroits où nous avons exécuté des travaux de reboisement en 1941, le nombre de plants qui ont été utilisés dans ces travaux, les superficies qui ont été reboisées, le coût total de chaque opération et le coût moyen par 1,000 plants.

ENDROIT (CANTONS DE)	NOMBRE DE PLANTS MIS EN TERRE	SUPERFICIE COUVERTE (ACRES)	Coût	
			TOTAL	PAR 1,000 PLANTS
Baby	75,200	172	\$ 975.30	\$12.97
Chertsey	103,585	110	1,468.70	14.18
Chilton	138,000	65	1,492.32	10.81
Dasserat	125,000	287	1,592.34	12.74
Harvey	227,025	309	2,835.53	12.50
Hope	685,250	281	2,811.94	4.14
Iles de la Madeleine	83,400	89	706.39	8.47
Letellier	200,000	114	716.00	3.58
Macpès	154,000	100	814.80	5.29
Manicouagan	75,000	75	241.00	3.21
Mazenod (de)	51,525	118	677.65	13.13
Montreuil	164,560	160	1,829.21	11.12
Ouimet	133,990	35	687.34	5.13
Packington	220,175	225	1,424.84	6.47
Shawinigan	222,000	275	1,847.09	8.32
Trécesson	400,000	500	1,566.27	3.92

COLONIES FORESTIÈRES

Quelques jours avant la fin de l'année budgétaire 1941-42, plus exactement, le 27 mars 1942, une convention a été signée par les ministres des terres et forêts et de la colonisation en vertu de laquelle un comité de six (6) membres (trois de chaque ministère) a été créé pour faire des suggestions relativement:

a) aux modes de réalisation de colonies les mieux appropriées aux conditions locales;

b) aux travaux d'inventaire forestier à être effectués aux fins précitées;

c) étudier les conditions du marché pour assurer aux colons un revenu équitable de l'exploitation des bois;

d) faire des suggestions pour résoudre tous les différends relatifs à l'aménagement des forêts spécialement réservées aux colonies, à leur exploitation, aux relations du syndicat avec le gouvernement ou la compagnie concessionnaire.

Dans le rapport de l'an prochain, nous ferons état du travail qu'aura fait ce comité au cours de l'année 1942-43. Mentionnons, toutefois, que même avant l'organisation de ce comité notre Bureau d'Économie Forestière s'occupait de ces problèmes. Au cours de l'année 1941-42, dix (10) projets de colonies forestières ont ainsi été étudiés concernant les régions:

a) de St-Fidèle, St-Conrad et l'Alverne, (Bonaventure);

b) de St-Elzéar, (Bonaventure);

c) de St-Jean-de-Brébeuf, (Bonaventure);

d) de Sydenham et Fox, (Gaspé-Nord);

e) de LaVérendrye, (Matapédia);

f) de Notre-Dame-du-Rosaire, au Lac des Habitants, (Chicoutimi);

g) de Rivière Madeleine, (Gaspé-Nord);

- b) de Ste-Anne-des-Monts (Gaspé-Nord);
- i) de St-François, cantons Matapédia et Patapédia (Bonaventure);
- j) de la rivière Chaudière (Beauce et Frontenac).

COMITÉ INTERDÉPARTEMENTAL

Pour faire face à des nécessités nouvelles, les membres de cet organisme ont eu à examiner d'autres problèmes que celui du transfert des lots à la colonisation. C'est ainsi que certains projets d'échanges ont retenu leur attention, de même que la création projetée des nouvelles paroisses de colonisation et l'utilisation rationnelle de certains lots impropres à la culture.

Relativement au transfert des lots, voici, en résumé, quelles furent les recommandations du comité:

NOMBRE DE LOTS OU PARTIES DE LOTS DONT LE COMITÉ A RECOMMANDÉ	
a) le transfert à la colonisation.....	527 lots
b) que le transfert soit refusé ou différé.....	90 "
c) la rétrocession aux terres et forêts.....	336 "
d) la constitution en réserve cantonale.....	217 "
	1,170 lots

Le comité a tenu seize (16) réunions en 1941-42. Il est composé des membres suivants:

TERRES ET FORETS	COLONISATION
MM. J.-Ed. Guay, i. f., président Edm. Pouliot J.-A. Roy, i. f.	MM. Rob. Greffard, i. f. J.-B. Pouliot, i. f. R. Graveline, secrétaire

PROPAGANDE FORESTIÈRE

BUREAU DES BOIS

Le bureau des bois de Montréal est installé dans le nouveau Palais de Justice, où sont exposées en permanence de très intéressantes collections de produits forestiers.

Cet organisme a pour mission de faire connaître au public en général, aux architectes et aux ingénieurs en particulier, les usages et les qualités des bois de la province de Québec.

D'après le rapport présenté par M. J.-R.-A. Legendre, directeur du bureau, quelque 1,500 visiteurs ont passé par le bureau en 1941-42, bon nombre pour y obtenir des renseignements, d'autres attirés par nos collections de produits du bois.

Comme par les années passées, tous les moyens de propagande ont été mis à contribution: distribution de brochures et dépliants de toute provenance, causeries aux Chambres de Commerce, aux écoles d'Arts et Métiers, contribution d'articles pour la presse et les périodiques forestiers, distribution d'échantillons, etc., etc.

Nous avons commencé l'élaboration d'un projet concernant l'érection d'un pavillon qui doit être installé, au cours de l'année 1942-43, dans notre salle de démonstration. Ce pavillon sera construit de façon à démontrer les usages que l'on peut faire des bois du Québec dans divers types de construction.

Au cours de l'année 1941, le bureau des bois a participé à l'exposition d'Artisanat, tenue à l'Université de Montréal.

BUREAU DE PUBLICITÉ ET DE TRADUCTION

Notre bureau de publicité et de traduction, dirigé par M. J.-W. Michaud, nous a continué en 1941-42 sa précieuse collaboration pour la traduction et l'impression des rapports annuels du ministère, des bulletins et autres publications, pour la préparation des textes d'annonces et d'articles insérés dans de nombreux journaux, périodiques et magazines de la province et de l'étranger, et cela en plus de répondre à des centaines de demandes de renseignements touchant la forêt et les industries forestières.

BUREAU DES PRODUITS FORESTIERS ET STATISTIQUE

Ce bureau, que dirige M. Rosaire Valin, i. f., remplit, à Québec, une fonction analogue à celle qu'exerce à Montréal le bureau des bois dont nous avons parlé. En plus, on y recueille et on y compile, en collaboration avec le gouvernement fédéral, toutes les statistiques relatives à l'utilisation du bois dans les fabriques de pâtes, papiers et cartons, dans les scieries ainsi que dans les autres usines utilisant le bois comme matière première.

BUREAU DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Cet organisme, dirigé par M. C.-O. Lacroix, avait réussi, avant la guerre, à créer d'excellents débouchés à l'étranger pour nos bois commerciaux. Les hostilités ont nécessairement restreint notre travail de propagande. Nous n'en continuons pas moins à maintenir des contacts, surtout avec les États-Unis et l'Amérique Latine, qui nous seront précieux pour l'après-guerre

LE PROGRAMME FORESTIER NATIONAL

Inauguré en 1939, le Programme Forestier National a continué ses activités au cours de l'été 1941, mais sans l'aide pécuniaire du gouvernement fédéral qui en 1939 et en 1940 avait contribué sa quote part.

Quelque deux cents (200) jeunes gens de 16 à 25 ans bénéficièrent des avantages du programme dans différents campements de la province dont voici la liste:

Berthierville, (Berthier)
Duchesnay, (Portneuf)
Jardin Zoologique, Charlesbourg, (Québec)
Parc des Laurentides, (Lac à l'Épaulé)
Parc des Laurentides, (Lac des Neiges)
Lac Blanc, Chertsey, (Montcalm)
Lac des Îles, St-Boniface, (St-Maurice)
Ouimet, (Rimouski)

La plupart des travaux furent exécutés en forêt et visaient à l'amélioration du domaine boisé par la mise en pratique de méthodes sylvicoles, la construction de routes et de sentiers destinés à rendre le système de protection forestier plus efficace, la construction d'écluses et la mise en valeur de sites touristiques.

En plus d'acquérir une certaine expérience dans l'exécution de travaux forestiers, les jeunes bénéficiaires du programme en ont tiré grand profit tant au point de vue moral que physique.

ENSEIGNEMENT FORESTIER

D'après le rapport présenté par M. J.-Eric Hudon, i. f., directeur de l'École des Gardes-Forestiers, l'année 1941-42 a été particulièrement remarquable par le grand nombre de candidats qui ont demandé leur admission à l'école. Sur un total de 380 demandes reçues 52 nouveaux élèves seulement ont pu être acceptés et, faute d'espace, plus d'une centaine ont dû être refusés bien que possédant les qualifications requises.

Les différentes cours théoriques et pratiques ont été suivis par 82 élèves à l'automne 1941 et par 66 au printemps de 1942.

Y compris le nombre des gradués de la dix-huitième promotion, le total des diplômés, sortis de l'École des Gardes-Forestiers depuis sa fondation en 1923, s'élève à 410 soit une moyenne de 23 élèves par année.

Relativement aux améliorations qu'il y aurait lieu d'apporter à l'enseignement qui se donne à l'École des Gardes-Forestiers, voici les suggestions faites par M. Hudon lui-même dans son rapport annuel:

« L'an dernier, nous avons inclus au programme régulier d'enseignement « plusieurs sujets d'intérêt nouveau, et cela, sans augmenter le nombre de cours.

« Cette année, nous aurions voulu ajouter des cours sur l'affutage des outils
 « d'exploitation et sur le classement des bois de sciage. Malheureusement, la
 « période d'enseignement est trop courte et le programme actuel est trop chargé
 « pour nous permettre d'y ajouter ces sujets importants, que nous croyons
 « d'intérêt général. Nous profitons donc de l'occasion pour vous suggérer,
 « monsieur le Ministre, d'ajouter une semaine à chacun des deux termes du
 « printemps, afin de nous permettre d'apporter à l'enseignement de nos élèves
 « les améliorations qui s'imposent. En outre des sujets précités, nous recevons
 « du ministère de la colonisation une demande instante et réitérée, pour que
 « l'on donne à nos élèves quelques cours sur des sujets qui intéressent au plus
 « haut point ce ministère. Il sera sans doute impossible de nous rendre à cette
 « requête, si nous n'obtenons pas l'autorisation d'augmenter les périodes de
 « cours. »

Nous nous proposons également d'inaugurer à Duchesnay, dès que nous pourrons le faire, des cours de classification de bois sciés.

L'industrie réclame cette innovation dont nous reconnaissons d'ailleurs la nécessité.

BOURSES D'ÉTUDES FORESTIÈRES

L'item « Bourses d'études forestières » apparaît pour la première fois en 1941-42 au budget du ministère des Terres et Forêts. Il s'agit d'une innovation importante dont on peut espérer les meilleurs résultats.

Les bourses furent attribuées sur recommandation d'un comité spécial, présidé par le sous-ministre des Terres et Forêts. Voici la liste des bénéficiaires, avec, en regard de chaque nom, la nature des études poursuivies et l'endroit :

NOM	NATURE DES ÉTUDES	ENDROIT
Delisle, Roch, i. f.	Sylviculture sur terres privées . .	Voyage dans le Nord-Est des E.-U.
Dubois, Ls de G., i. f.	Gazogènes et chauffage au bois.	Voyage en Ontario et dans le Nord-Est des E.-U.
Duguay, Jean, i. f.	Cynégétique.	Université de Michigan.
Gosselin, Roger, i. f.	Pathologie forestière.	Université d'Harvard.
Lachance, P.-E., i. f.	Économie forestière.	Université de Yale.
Linteau, André, i. f.	Sylviculture.	Université de Yale.
Porter, Edgar, i. f.	Exploitations mécanisées.	Voyage dans la province de Québec.
Richard, Aurèle, i. f.	Sols forestiers.	Université de Cornell.
Royer, Roland, i. f.	Protection des forêts.	Université de Californie.
St-Denis, Roger, i. f.	Géodésie.	Massachusetts Institute of Technology.

TRAVAUX TECHNIQUES ET RECHERCHES

Le ministère a continué en 1941-42 les travaux techniques entrepris à Duchesnay, les années dernières.

Dans le domaine de la technologie et de l'utilisation des produits forestiers les travaux ont été poursuivis sous la direction du Monsieur Joseph Risi, D.Sc., professeur à la faculté des sciences de l'Université Laval. «Les recherches poursuivies dans ce domaine, nous dit ce dernier, furent orientées vers l'utilisation du charbon de bois comme carburant forestier. Le but de ce travail est de trouver une méthode plus uniforme de carbonisation de nos essences forestières et de déterminer les propriétés du charbon de bois en fonction des conditions de la carbonisation.

Des travaux de recherches sur le perfectionnement mécanique des gazogènes ont aussi été poursuivis. L'intérêt a particulièrement porté sur des gazogènes stationnaires et mobiles pour les petites industries, les exploitations forestières, agricoles et marines ainsi que sur leur utilisation dans l'électrification rurale et le chauffage domestique.

L'installation d'un appareil à distillation semi-industriel a été complétée. Cet appareil a servi à l'étude systématique du rendement et de la qualité des huiles essentielles obtenues par la distillation des feuilles, du bois, et de l'écorce de diverses essences telles que le pin, le cèdre, le bouleau, etc., etc.

Le but ultime du programme des recherches du laboratoire des produits forestiers, est de créer de nouvelles industries, grâce à l'utilisation économique des produits et sous-produits forestiers, le tout dans le cadre d'une saine action sylvicole. »

Pathologie forestière:—

En pathologie forestière Monsieur René Pomerleau, D.Sc., a poursuivi, entre autres études, celles entreprises depuis quelques années sur les caries des résineux:

« Ces études, dit-il lui-même dans son rapport, ont été faites à la Rivière-aux-Pins, près de Valcartier, au Lac Vert, dans le parc National des Laurentides, et à Shelter Bay sur la Côte Nord. Un total de 38 places d'étude ont été établies à ces trois endroits. L'analyse complète des arbres compris dans ces places a été faite suivant la méthode établie les années précédentes, et elle a porté sur 754 épinettes et 2,267 sapins. Avec les données recueillies les années précédentes, nous possédons maintenant la matière de base pour déterminer le développement des diverses caries des résineux dans les principaux milieux étudiés de la région de Québec.

Des études préliminaires en vue d'entreprendre des recherches systématiques sur les effets et l'importance des chancres et des caries des feuillus ont

été faits à Duchesnay. Grâce à ces observations assez longues sur diverses maladies de l'érable, du merisier, du hêtre et du tremble et il est d'ores et déjà possible d'aborder ce sujet sur une assez grande échelle.

Des études ont aussi porté sur les sujets suivants:

- 1.—La carie alvéolaire du pied des résineux.
- 2.—Les rouilles des conifères, particulièrement celles du pin gris.
- 3.—Les cloques des feuillus.
- 4.—Les décolorations du cœur des résineux et des feuillus.
- 5.—Les chancres des érables.
- 6.—Les effets des fumées nocives des usines de grillage des minerais.
- 7.—La décomposition du bois dans les chablis.

Des travaux ont également été faits à la pineraie d'Oka pour combattre la rouille vésiculeuse du pin blanc. Cette plantation d'Oka, fortement menacée de destruction par cette épidémie, joue un rôle de première importance pour prévenir l'érosion et protéger le village contre l'ensablement. »

Sylviculture:

En sylviculture, certaines études ont été faites sous la direction de Monsieur Éric Hudon, i. f., directeur de l'établissement de Duchesnay. Elles ont porté sur les sujets suivants:

- 1.—Études sur les boisés de fermes;
- 2.—Influence des coupes de nettoyage et de jardinage sur la croissance des peuplements;
- 3.—Études sur l'annelation;
- 4.—Recherches sur l'adaptation des essences étrangères;
- 5.—Coupes d'améliorations dans un grand nombre de placettes pour en bonifier la composition et stimuler l'accroissement des essences préférées;
- 6.—Études sur les plantations et la taille des arbres d'ornement.

Respectueusement soumis,

Fernand BOUTIN, i. f.,
Chef du Service Forestier.

APPENDICE No 7a

TRANSFERTS DES CONCESSIONS FORESTIÈRES EFFECTUÉS DURANT L'EXERCICE 1941-42

NOMS DES CONCESSIONNAIRES FAISANT LE TRANSFERT	RÉGIONS	SUPERFICIE EN MILLES CARRÉS	NOMS DES BÉNÉFICIAIRES DU TRANSFERT
Bersimis Lumber Co.....	Saguenay	345-377/640	Brown Corporation
W. W. Russell (in trust).....	Gaspé Ouest	66-621/640	Marsouins Lumber Co.
La Banque Molson.....	Ottawa Supérieur	61-1/2	Rodger River Lumber Co., Ltd.
Chs-Aug. Cardinal.....	Abitibi	400/640	Onias Béland

P.-R. PLAMONDON,
Directeur du Service de l'Enregistrement des permis de coupe.

Avila BÉDARD,
Sous-ministre.

Ministère des Terres et Forêts,
Québec, le 31 mars, 1942.

APPENDICE No 7b

LISTE DES RÉSERVES CANTONALES 1940-41

RÉSERVES PAR COMTÉS	SUPERFICIE EN ACRES	RÉSERVES PAR COMTÉS	SUPERFICIE EN ACRES
<i>Abitibi</i>		<i>Dorchester</i>	
Aiguebelle	2,800	Langevin	3,739
Barraute	1,220	Ware	1,120
Carpentier	14,301		
Castagnier	7,897	<i>Fronsenac</i>	
Chazel	17,341	Marston	3,117
Cléricy	1,850		
Desmeulouzes	3,003	<i>Gaspé-Nord</i>	
Destor	12,705	Courcellette	479
Duparquet	6,887	Denoue	1,628
Guyenne	7,021	Romieu	1,747
Hébécourt	10,760	Sydenham	1,262
LaCorne	48,099		
LaMotte	12,064	<i>Gaspé-Sud</i>	
Landrienne	26,203	Gaspé Baie Sud	2,233
Languedoc	5,482	Malbaie	763
Launay	18,200		
Manneville	48,812	<i>Kamouraska</i>	
Montgay	45,220	Chabot	6,838
Perron	56,478	Ixworth	2,935
Pouliaries	9,043	Painchaud	2,895
Privat	4,548	Parke	7,084
Rochebaucourt	16,943	Pohénégamook	1,980
Roquemaure	700		
Senneterre	3,200	<i>Lac St-Jean</i>	
Trécesson	3,930	Caron	6,139
Vassal	8,653	Labarre	6,292
Villemontel	1,521	Mésy	6,430
		Métabetchouan	4,105
<i>Bellechasse</i>		Taillon	128
Daaquam	33,899		
		<i>Lavolette</i>	
<i>Bonaventure</i>		Bourgeois	10,816
Hope	360	Crusson	825
Maria	852	Lamy	1,422
New Richmond	1,875	Langelier	25,536
Port-Daniel	1,578	Mailhot	25,600
		Seigneurie du Cap de la	
<i>Charlevoix</i>		Madeleine	2,222
Callières	10,560	Vallières	3,200
DeSales	2,819		
		<i>L'Isles</i>	
<i>Chicoutimi</i>		Arago	5,789
Bégin	10,383	Ashford	3,070
Bourget	658	Beaubien	9,523
Cimon	24,000	Bourdages	6,816
Dumas	1,390	Casgrain	1,395
Falardeau	1,891	Dionne	750
Garnier	6,453	Fournier	10,466
Harvey	9,559	Garneau	1,817
Kénogami	5,630	Lafontaine	13,179
Labrecque	7,562	Lessard	912
Lac Kénogami	8,841	Leverrier	11,639
Laterrière	9,417		
St-Jean	3,200	<i>Maskinongé</i>	
Simard	4,393	Décalonnes	2,442
Taché	2,078	Peterborough	1,506
Tremblay	1,311		

APPENDICE No 7b (suite)

RÉSERVES PAR COMTÉS	SUPERFICIE EN ACRES	RÉSERVES PAR COMTÉS	SUPERFICIE EN ACRES
<i>Matane</i>		<i>Roberval (suite)</i>	
Cherbourg	564	Dolbeau	12,139
Matane	1,108	Dufferin	6,033
<i>Matapédia</i>		Dumais	8,620
Awantjish	713	Girard	19,901
Blais	13,650	Lac aux Canards	36,332
Causapsal	726	Malherbes	25,600
Jetté	7,680	Milot	24,226
Massé	1,249	Normandin	13,099
McNider	100	Parent	13,807
Nemtayé	963	Pelletier	7,755
<i>Montmagny</i>		Proulx	900
Armagh	1,479	Racine	23,033
Ashburton	1,757	Roberval	23,304
Panet	5,141	Ross	13,651
Patton	3,778	St-Hilaire	2,939
Rolette	2,844	<i>Saguenay</i>	
Talon	14,685	Albert	960
<i>Pontiac</i>		Bergeronnes	4,806
Grand Calumet	155	De Monts	6,579
Litchfield	1,469	Escoumains	604
Low	6,905	Iberville	45,444
Onslow	9,711	Laval	4,485
Sheen	3,736	Letellier	29,440
<i>Portneuf</i>		Manicouagan	11,592
Alton	963	Ragueneau	300
Montauban	100	Tadoussac	23,244
<i>Rimouski</i>		<i>St-Maurice</i>	
Bédard	578	Belleau	2,940
Duquesne	5,400	Caxton	264
Macpès	4,378	<i>Témiscamingue</i>	
Ouimet	15,882	Duhamel	2,336
<i>Rivière-du-Loup</i>		Fabre	4,541
Raudot	4,350	Mazenod	6,102
Viger	1,619	<i>Témiscouata</i>	
Whitworth	4,994	Armand	3,926
<i>Roberval</i>		Botsford	1,000
Albancl	10,178	Cabano	4,645
Ashuapmouchouan	14,787	Demers	640
Beaudet	3,401	Estcourt	9,125
Bourdon & Condé	47,300	Packington	3,952
Charlevoix	9,963	Robitaille	697
Crespieul	2,840	Robinson	1,538
Dablon	2,108		
Dalmas	5,529	Soit: 166 réserves	
Demeules	5,254		
Dequen	18,998		
Deschesnes	11,260		
		1,392,133 acres ou 2,175.2 milles carrés	

APPENDICE No 7c

INDUSTRIE DE LA PULPE ET DU PAPIER DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

AN- NÉES	BOIS A PULPE				PULPE (TONNES)	PAPIER (TONNES)	CAPITAL INVESTI \$
	PRODUC- TION TOTALE (CORDES)	UTILISÉ DANS LA PROVINCE (CORDES)	EXPORTA- TION (CORDES)	% Ex- PORT.			
1930	3,332,364	2,441,735	484,640	14.7	1,833,000	1,536,240	363,928,249
1931	2,940,376	1,973,089	323,507	11.0	1,513,658	1,275,105	309,875,059
1932	2,540,243	1,745,007	165,772	6.5	1,240,442	1,057,433	289,932,719
1933	2,717,844	1,840,379	289,267	10.0	1,360,704	1,135,422	277,516,386
1934	3,410,324	2,382,437	373,514	10.9	1,813,096	1,569,578	275,423,024
1935	3,478,818	2,458,666	372,734	10.7	1,916,382	1,658,312	270,317,060
1936	4,005,523	2,822,175	397,018	9.9	2,236,376	1,960,905	263,914,480
1937	4,545,145	3,200,536	456,355	10.4	2,551,546	2,232,075	284,731,402
1938	5,496,526	2,390,355	312,461	9.9	1,858,971	1,635,317	310,894,280
1939	2,431,457	2,723,699	319,789	13.1	2,119,183	1,827,229	309,642,235
1940	4,374,798	3,744,053	319,406	7.29	2,790,680	2,285,796	338,424,650
1941	5,103,951	4,214,740	323,301	6.3	2,963,967	2,379,129	359,427,012

APPENDICE No 7d

DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DE LA PULPE ET DU PAPIER DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC ET AU CANADA

ANNÉES	NOMBRE D'USINES		TONNES DE PULPE		NOMBRE DE CORDES UTILISÉES	
	QUÉBEC	CANADA	QUÉBEC	CANADA	QUÉBEC	CANADA
1930	48	109	1,833,000	3,619,345	2,441,735	4,835,981
1931	45	103	1,513,658	3,167,960	1,973,089	4,148,279
1932	42	98	1,240,442	2,663,248	1,745,007	3,647,754
1933	42	95	1,360,704	2,979,562	1,840,379	4,404,876
1934	41	95	1,813,096	3,636,335	2,382,437	4,766,604
1935	41	95	1,916,382	3,868,341	2,458,666	5,005,083
1936	41	93	2,236,376	4,485,445	2,822,175	5,775,894
1937	42	98	2,551,546	5,141,504	3,200,536	6,613,639
1938	44	99	1,858,971	3,667,789	2,390,355	4,719,753
1939	44	100	2,119,183	4,166,301	2,723,699	5,386,240
1940	46	103	2,790,680	5,290,762	3,744,053	6,996,119
1941	47	106	2,963,967	5,720,847	4,214,740	7,688,388

APPENDICE No 7c

PRIX DES BOIS A PULPE ET DES PÂTES À PAPIER AU CANADA ET DANS QUÉBEC

CANADA					QUÉBEC			
AN- NÉES	PRODUCTION TOTALE (CORDES)	PRIX MOYEN	PRODUCTION PULPE (TONNES)	PRIX MOYEN	PRODUCTION TOTALE (CORDES)	PRIX MOYEN	PRODUCTION PULPE (TONNES)	PRIX MOYEN
1930	6,071,815	11.23	3,669,345	31.04	3,386,137	11.94	1,833,000	32.02
1931	5,199,914	9.95	3,167,970	26.13	2,940,376	10.73	1,513,658	27.67
1932	4,222,224	8.70	2,663,248	24.18	2,540,243	8.78	1,240,442	25.91
1933	4,746,383	6.97	2,979,562	21.51	2,717,844	7.25	1,360,704	21.93
1934	5,773,970	6.63	3,636,335	20.83	3,410,324	6.60	1,813,096	20.31
1935	6,095,016	6.76	3,868,341	20.60	3,458,666	6.74	1,916,382	19.95
1936	7,002,057	6.95	4,485,445	21.03	4,005,523	6.93	2,236,376	19.76
1937	8,298,165	7.59	5,141,504	22.70	4,545,145	7.59	2,551,546	21.66
1938	6,438,344	8.35	3,667,789	23.96	5,496,526	8.08	1,858,871	23.78
1939	6,899,986	8.30	4,166,301	23.34	2,431,457	8.91	2,119,183	23.14
1940	8,499,922	8.74	5,290,762	26.27	4,374,798	9.12	2,790,680	27.55
1941	9,349,914	9.27	5,720,847	30.66	5,103,951	9.60	2,963,967	29.99

APPENDICE No 7f

PRODUCTION DE LATTES ET DE BARDEAUX

ANNÉES	LATTES		BARDEAUX	
	PRODUCTION	VALEUR	PRODUCTION	VALEUR
1930	126,129,000	\$334,690.00	239,368,000	\$692,214.00
1931	65,612,000	157,549.00	114,303,000	431,920.00
1932	61,892,000	122,607.00	167,289,000	357,090.00
1933	41,745,000	76,776.00	228,595,000	436,580.00
1934	19,824,500	36,080.00	180,505,850	426,733.00
1935	44,682,000	84,768.00	322,172,100	627,271.00
1936	45,337,000	131,748.00	430,912,100	727,826.00
1937	90,206,000	266,107.00	415,711,000	893,778.00
1938	55,999,000	118,920.00	354,800,000	821,124.00
1939	27,572,000	62,427.00	401,607,000	761,040.00
1940	43,305,000	99,198.00	397,795,000	924,559.00
1941	34,949,000	90,163.00	334,996,000	885,088.00

APPENDICE No 7g

INDUSTRIE DES BOIS DE SCIAGE

ANNÉES	CAPITAL INVESTI	SALAIRES ET GAGES	VALEUR DE LA PRODUCTION
1930	\$55,534,068	\$5,463,460	\$34,349,164
1931	29,138,698	3,253,676	15,333,194
1932	18,754,578	2,411,358	9,946,690
1933	12,747,876	1,425,294	6,571,372
1934	9,326,108	1,583,087	7,143,396
1935	10,114,001	2,097,161	9,869,342
1936	12,289,603	2,569,181	11,871,163
1937	11,809,302	4,045,548	18,800,636
1938	11,673,370	3,793,519	17,192,384
1939	10,887,249	3,468,303	15,647,276
1940	10,872,725	5,247,711	18,229,734
1941	10,221,659	5,192,619	24,310,704

APPENDICE No 7h

VOLUME DES BOIS DE SCIAGE

ANNÉES	QUANTITÉS EN P.M.P.	ANNÉES	QUANTITÉS EN P.M.P.
1930	683,591,000	1936	467,670,000
1931	399,581,000	1937	700,350,000
1932	358,663,000	1938	710,826,000
1933	275,210,000	1939	663,293,000
1934	286,220,000	1940	784,037,000
1935	453,956,000	1941	927,287,000

APPENDICE No 7i

ÉTAT DES SOMMES PERÇUES POUR DROITS DE COUPE, RENTE FONCIÈRE, ETC., DURANT
L'ANNÉE FISCALE 1941-42

Primes d'affermage	\$ 5,418.44
Intérêts, amendes, etc.	13,509.73
Droits de coupe	5,507,562.35
Rente foncière	602,711.71
Honoraires de transfert	50,413.00
Fonds éducationnel	130,961.54
Vente d'arbres, semences, etc.	3,264.42
	\$6,313,841.19

APPENDICE No 7j

LES SCIERIES—1941

<i>Scieries:</i>		
Nombre de scieries au 1er janvier 1941	2,228	
Démolies ou brûlées, au cours de l'année	121	
Nombre de scieries au 1er janvier 1942		2,107
<i>Opérations:</i>		
En opération en 1941	1,889	
Inactives	177	
N'ont transmis aucun rapport	41	
Valeur de ces 2,107 scieries		\$10,221,659
<i>Salaires et gages:</i>		
Payés en 1941		\$5,192,619
<i>Employés:</i>		
À gages et à salaires		18,086
<i>Force motrice:</i>		
Vapeur		Force C.V. 57,684
Hydraulique		20,896
Essence		20,236
Electricité		2,578
		101,394

APPENDICE No 7k

STATISTIQUES SUR L'INDUSTRIE DES BOIS DE SCIAGE DANS LE QUÉBEC EN 1941

BOIS DE SCIAGE ET DÉRIVÉS

PRODUITS OUVRÉS BOIS DE SCIAGE	QUANTITÉ P.M.P.	PRIX MOYEN M.P.M.P.	VALEUR
Pin blanc.....	52,490,000	\$31.00	\$ 1,623,905
Pruche.....	34,444,000	23.20	799,929
Épinette et sapin.....	618,831,000	25.80	15,995,190
Cèdre.....	7,180,000	22.90	164,118
Pin rouge.....	12,056,000	29.00	349,160
Tamarac.....	196,000	24.10	4,714
Pin gris.....	51,197,000	17.50	897,038
Bouleau.....	14,475,000	27.00	390,011
Merisier.....	88,825,000	31.20	2,754,577
Érable.....	14,303,000	31.50	450,657
Bois blanc.....	14,795,000	31.80	470,639
Orme.....	3,606,000	25.60	92,411
Frêne.....	1,652,000	29.40	48,584
Hêtre.....	1,491,000	24.90	37,072
Peuplier.....	2,396,000	18.30	43,878
Tremble.....	8,135,000	17.80	144,900
Chêne.....	955,000	37.00	35,375
Noyer.....	127,000	32.30	4,097
Cerisier.....	133,000	33.50	4,449
	927,287,000	\$27.04	\$24,310,704
AUTRES PRODUITS			
Bois à fuseaux (cordes).....	34,871		\$ 649,026
Bardeaux (unités).....	334,996M		885,088
Lattes (unités).....	34,949M		90,163
Traverses (unités).....	643,678		391,954
Douves (unités).....	11,038,072		136,051
Poteaux et pilotis (unités).....	2,331		5,726
Piquets de clôture (unités).....	72,550		10,642
Bois déroulés (pds surface).....	40,478,038		481,147
Étaçons de mines (m.p.m.p.).....	712		13,573
Traverses de mines (unités).....	8,000		2,700
			\$ 2,666,070
GRAND TOTAL			\$26,976,774

APPENDICE No 71

RÉSUMÉ DE L'ÉCHELLE DE DROITS DE COUPE EN VIGUEUR EN 1941-42

I—BOIS COUPÉS DANS LES CONCESSIONS

<i>a) Bois à pulpe et à papier:</i>	
Épinette, sapin, pin gris	\$1.25 la corde
Autres essences75 "
Épinette, sapin, pin gris	1.45 les 100 p. c.
Autres essences90 "
Fonds éducationnel10 la corde
<i>b) Bois de sciage: (mesurés au fin bout seulement)</i>	
Hêtre, orme, frêne, tilleul, mérisier, érable, carya, noyer, cerisier	1.25 les 100 p. c.
Pin blanc, pin rouge	1.00 "
Mélèze, bouleau, pin gris, épinette et sapin	0.85 "
Pruche, tremble, peuplier, cèdre	0.70 "
<i>c) Grand bois (Poteaux, pilotis, estacades)</i>	0.02 le p. cube
<i>d) Bois à fuseaux</i>	0.70 la corde ou
	0.90 les 100 p. c.
<i>e) Traverses de chemin de fer</i>	0.10 l'unité
<i>f) Bois de chauffage:</i>	
Érable, mérisier, frêne, orme, hêtre	0.60 la corde
Mélèze, bouleau, pin gris	0.40 "
Tremble et peuplier	0.30 "

II—BOIS COUPÉS DANS LES RÉSERVES CANTONALES

<i>a) Bois de sciage:</i>	
Orme, frêne, tilleul, mérisier, érable	\$1.25 les 100 p. c.
Pin blanc, pin rouge	1.00 "
Pin gris, mélèze, bouleau, épinette et sapin	0.85 "
Pruche, tremble, peuplier et cèdre	0.70 "
<i>b) Bois de chauffage:</i>	
Érable, mérisier, hêtre, frêne, orme	\$0.60 la corde de 128 p. c. vol. app.
Mélèze, bouleau et pin gris	0.40 " " " " " "
Épinette, sapin	0.35 " " " " " "
Tremble et peuplier	0.30 " " " " " "
<i>c) Bois de clôture: (piquets, perches)</i>	
Piquets ne dépassant pas 8 pieds de longueur	\$0.02
Perches ne dépassant pas 16 pieds de longueur	0.04

III—BOIS COUPÉS DANS LES TERRAINS VACANTS

<i>a) Bois de sciage:</i>	
Pin blanc	\$3.00 les 100 p. c.
Pin rouge, mélèze, mérisier, érable, orme, frêne et tilleul	2.80 "
Épinette, sapin, bouleau, pin gris	2.10 "
Pruche, tremble, cèdre, peuplier	1.80 "
<i>b) Traverse de chemin de fer</i>	0.12— la pièce
Une réduction de 20% de l'échelle (articles IIIa et IIIb ci-dessus) sera accordée pour les bois exploités dans les forêts des comtés suivants: Abitibi, Bonaventure, Gaspé-Sud, Charlevoix-Saguenay, et dans la région de Chibougamou.	
<i>c) Bois à pulpe:</i>	
<i>a) Mesuré à la corde: la corde de 128 pieds cubes, volume apparent.</i>	
Épinette, sapin, pin gris	\$2.00
Autres bois	1.25
<i>b) Mesuré au 100 p. c. solide:</i>	
Épinette, sapin, pin gris	\$2.30 les 100 p. c.
<i>d) Bois de chauffage:</i>	
Érable	\$1.25
Merisier, hêtre, frêne, orme, mélèze	0.90
Bouleau, pin, gris, épinette, sapin	0.75
Tremble, peuplier	0.60

Dans les cas de bois de chauffage provenant de houppiers, d'arbres tarés, viciés ou d'arbres abattus pour fins d'éclaircis, le tarif sera de \$0.35 la corde de 128 p. c. Le tarif précité comprend les frais de mesurage des bois qui équivalent à 10% des droits prévus.

RAPPORT ANNUEL DU CHEF DU SERVICE DE LA PROTECTION
DES FORETS

L'honorable Ministre des Terres et Forêts,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le dix-huitième rapport général du Service de la Protection des Forêts pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 1942.

Qu'il me soit permis, monsieur le Ministre, de rappeler tout d'abord à votre souvenir Monsieur Henri Méthot, décédé le 25 mai. Attaché à mon Service depuis 1924, j'ai pu apprécier ses grandes qualités. Technicien de valeur, excellent animateur et homme d'initiative, son zèle ne s'est jamais démenti. Il a été pour moi un collaborateur précieux et sa disparition a causé à tout le personnel, à ses nombreux amis, et tout spécialement à moi-même, une perte sensible et de vifs regrets.

En terminant mon dernier rapport, je signalais que les résultats heureux obtenus en 1940 ne devaient pas être considérés comme une garantie de succès pour l'avenir. Le bilan des pertes de cette année en est la preuve: cinq pertes de vie, 1,710 incendies forestiers, superficies brûlées: 1,590,234 acres dont 665,625 acres en forêt marchande, frais d'extinction: \$618,222.15. L'année 1941 se classe la dernière au point de vue résultats obtenus depuis l'établissement du Service en 1924.

Cet insuccès est dû, sans doute, à l'état de sécheresse prolongée qui s'est maintenu successivement d'un bout à l'autre de la province au cours du printemps, période de l'année la plus dangereuse et la plus propice à l'éclosion des incendies en forêt. C'est l'explication la plus facile, mais ce n'est pas le véritable motif de ce revers. La cause de cet insuccès reste comme toujours dans l'insouciance et la négligence de notre population puisque plus de 90% de tous les incendies sont attribuables directement ou indirectement à l'homme comme le démontrent les statistiques de ce rapport.

Cet insuccès est peut-être dû aussi, dans une certaine mesure à cette impression de sécurité, résultat logique de la réussite des années précédentes. Pour qu'une organisation de protection demeure efficace, il faut qu'elle soit constamment améliorée, car elle ne peut rester stationnaire.

Aussi est-ce avec satisfaction que tous ceux qui s'intéressent à la protection des forêts contre le feu, ont accepté avec empressement de se réunir en congrès pour discuter des moyens les plus efficaces à prendre en vue d'améliorer le sys-

tème actuel de protection. Ce congrès, tenu à Duchesnay les 21 et 22 octobre, a obtenu un grand succès; il a été un stimulant pour tous ceux qui y ont pris part et il a contribué à éveiller davantage l'opinion publique sur la nécessité de conserver nos forêts, cette ressource naturelle si importante dans l'économie de notre province.

LE COÛT DE LA PROTECTION DES FORÊTS DANS LA PROVINCE

Le premier tableau de cette série détaille le montant total dépensé dans la province par le Service de la Protection, les six associations syndicales et les quarante concessionnaires non-affiliés pour assurer la protection du domaine boisé.

La somme globale des argents dépensés s'est élevée à \$1,903,871.86. C'est le plus fort montant depuis la création du Service en 1924; il dépasse de \$847,591.36 celui de l'an dernier. Cet accroissement s'explique tout d'abord par l'augmentation des frais d'extinction qui ont dépassé, cette année, de \$532,489.99 ceux de l'an dernier, par une majoration générale des salaires du personnel et par la hausse des prix de l'équipement et du matériel. C'est en effet à ces trois item que les augmentations sont les plus marquées. Ainsi le montant payé en salaires temporaires en 1940 s'élevait à \$491,428.52, alors qu'en 1941 il s'est élevé à \$681,598.69. Les frais encourus pour l'achat de l'outillage et de l'équipement s'étaient élevés à \$107,462.81 en 1940, tandis qu'en 1941, ils se sont élevés à \$141,496.52. Cette progression n'est pas seulement attribuable à l'augmentation des prix; elle s'explique aussi par l'achat de quantités supplémentaires de matériel au cours même de la période des incendies, alors que tout l'outillage disponible engagé dans la lutte s'avérait insuffisant.

Je ne voudrais pas laisser l'impression que l'équipement dont disposaient les diverses organisations de protection, était inadéquat avant même que ne débute la "saison des feux"; bien au contraire, chaque organisation avait cette année augmenté ses quantités d'outillage dans les mêmes proportions qu'à l'ordinaire et même davantage. Mais, par suite du grand nombre d'incendies qui se sont déclarés dès les premiers jours de mai et dont quelques-uns ont pris des proportions plutôt considérables, les réserves ont été vite épuisées et il a fallu les remplacer immédiatement pour ne pas être pris au dépourvu au cas où la situation empirerait, et c'est précisément ce qui s'est produit.

Le deuxième tableau, extrait du premier, détaille, d'une part, les montants dépensés pour l'extinction des incendies par les diverses organisations de protection et, de l'autre, la provenance des fonds qui ont servi à solder ces frais. La proportion des frais d'extinction des incendies qui ont pris naissance sur les terrains affermés de la Couronne est de 39.3% en regard de 60.7% pour ceux de tous les autres incendies, c'est-à-dire, ceux qui ont originé

sur les terrains privés, les lots de colonisation et les terres vacantes de la Couronne.

De ce montant total de \$599,446.86, le gouvernement a payé \$481,224.71 dont \$363,168.99 pour l'extinction des incendies qui ont pris naissance dans les forêts qui sont sous le contrôle immédiat du Service de la Protection et \$118,055.72 en remboursement aux associations et aux concessionnaires non-affiliés, de 50% des frais d'extinction des incendies qui ont originé sur les terrains affermés.

Il convient aussi de remarquer que le montant affecté à l'aide au brûlage des abatis s'élève cette année à \$18,775.29 comparativement à \$12,662.69 en 1940, soit donc une augmentation de \$6,112.60.

Cette politique d'aider le colon à brûler son abatis s'avère de plus en plus efficace; elle a certainement contribué à diminuer le nombre des incendies qui ont pour cause le brûlage des abatis et partant à réduire les pertes.

Bien que la loi et les règlements obligent le colon à brûler lui-même son abatis, à surveiller son feu jusqu'à extinction complète, et le rendent responsable des dommages causés et des frais d'extinction encourus, l'aide au brûlage consentie gratuitement par le gouvernement est devenue une mesure préventive nécessaire. Le colon, peut-être moins par insouciance que par manque d'expérience, suppose trop souvent que la petite fumée qui s'échappe de l'abatis brûlé plusieurs jours auparavant finira par disparaître d'elle-même sans qu'il ait à s'en préoccuper davantage. Or, cette fumée apparemment inoffensive décèle la présence d'un foyer qui, malgré ses faibles dimensions, parvient à se conserver dans des conditions ordinairement désavantageuses. Que le vent s'élève après quelques jours de sécheresse et le minuscule foyer reçoit aussitôt toute la quantité d'oxygène dont il a besoin pour se développer et il prend aussitôt des proportions menaçantes.

Il arrive encore fréquemment que le colon, laissé à ses propres ressources, n'est pas en mesure d'effectuer avec assurance ses travaux de brûlage, même si son abatis est dressé selon les instructions; l'état du peuplement avoisinant, les conditions de topographie, la quantité et les dimensions des matériaux ligneux à brûler constituent assez souvent en eux-mêmes des dangers qu'il faut éluder. Or, ce n'est qu'en donnant au colon une assistance adéquate en main d'œuvre et en outillage que l'on peut être assuré de conjurer ces risques. En protection des forêts contre le feu, peut-être mieux qu'en tout autre domaine, ce n'est pas tant l'économie qui doit être la norme des efforts à réaliser que l'élimination des risques et l'ampleur des précautions à prendre.

Le troisième et dernier tableau de cette série expose les opérations financières du Service de la Protection pour l'année 1941-42. L'ensemble des déboursés ordinaires s'est élevé à \$1,025,000.00.

1941

STATISTIQUES CONCERNANT LE COÛT DE LA PROTECTION DES
FORETS DANS LE QUÉBEC

FRAIS ENCOURUS EN RAISON DE:	MONTANTS	
Salaire:		
permanents.....	\$142,114.63	
temporaires.....	681,598.69	
Travaux d'amélioration.....	37,377.39	
Entretien d'iceux.....	16,793.28	
Outillage et équipement.....	141,496.52	
Frais d'utilisation d'iceux.....	77,203.90	
Extinction des incendies et brûlage des abatis et déchets:		
salaires.....	305,667.03	
autres frais.....	312,555.12	
Dépenses de voyage.....	77,529.22	
Dépenses diverses.....	111,536.08	
GRAND TOTAL.....		\$1,903,871.86
Contribution du gouvernement.....	1,138,977.76	
Contribution des associations et des concessionnaires non-affiliés.....	764,894.10	
TOTAL.....		\$1,903,871.86

1941

FRAIS D'EXTINCTION DES INCENDIES

POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 31 DÉCEMBRE 1941, CES DÉPENSES SE SONT ÉLEVÉES A \$599,446.86

Incendies sur terrains affermés.....	\$236,111.44	
Incendies sur terrains privés, terrains de colonisation et terres vacantes de la Couronne.....	363,335.42	\$599,446.86
DE CE TOTAL:		
Les concessionnaires ont payé.....	118,055.72	
Les particuliers ont payé.....	166.43	
Le gouvernement a payé.....	481,224.71	\$599,446.86
Aide au brûlage des abatis.....	18,775.29	\$618,222.15

OPÉRATIONS FINANCIÈRES
DU
SERVICE DE LA PROTECTION DES FORÊTS—\$1,025,000.00

Salaires:		\$374,026.74	
Dépenses de voyage.....		58,669.50	
Divers.....		176,081.52	
Assurances.....	\$ 4,942.45		
Divers.....	3,059.27		
Gazoline, huile et graisse.....	31,355.55		
Honoraires professionnels.....	3,545.93		
Immeubles.....	600.00		
Loyers.....	3,188.18		
Matériel.....	73,344.16		
Patrouille.....	25,953.12		
Provisions.....	3,723.60		
Réparations d'autos.....	11,545.12		
Taxes.....	216.48		
Télégrammes.....	255.09		
Téléphone (abonnements).....	2,178.93		
Téléphone (appels).....	1,707.80		
Téléphone (construction et réparation).....	2,191.73		
Timbres.....	1,440.29		
Transport.....	6,833.82		
Extinction des incendies.....		500,000.00	
Salaires.....	226,216.10		
Autres frais.....	273,783.90		
Salaires et dépenses de voyage.....			\$ 432,696.24
Divers.....			176,081.52
Extinction des incendies.....			500,000.00
Moins remboursement de frais de patrouille.....			\$1,108,777.76
			83,777.76
			\$1,025,000.00

LA PROTECTION DES FORÊTS SUR LES TERRAINS DE COLONISATION ET LES TERRES VACANTES DE LA COURONNE

L'article 129 de la Loi des Terres et Forêts stipule que, "sous l'administration et le contrôle du ministre, tout concessionnaire forestier reste chargé directement ou par l'entremise d'une association dite de protection contre les incendies forestiers et reconnue par le ministre, de la prévention et de la suppression des incendies forestiers dans sa concession forestière".

Le même article ajoute que, "la même charge, avec les mêmes conséquences, incombe à toute personne intéressée, soit comme propriétaire, soit comme titulaire de droits de coupe dans les forêts privées d'une étendue de deux mille acres, si le ministre juge la chose nécessaire."

Il s'ensuit donc que le Service de la Protection, institution purement gouvernementale, reste chargé de la prévention et de la suppression des incendies forestiers sur toutes les terres vacantes de la Couronne, sur les lots de colonisation et sur nombre de forêts de particuliers dont la superficie est inférieure à deux mille acres, mais qu'il faut tout de même surveiller pour assurer une meilleure protection des grandes forêts avoisinantes.

Tout de même ce n'est pas là une règle exclusive et, assez souvent, les organisations de protection procèdent entre elles à des échanges. Ces échanges ont toujours pour but de faciliter la tâche à tous les intéressés, tout en permettant de réaliser des économies sans cependant amoindrir l'efficacité de la surveillance.

C'est ainsi que, cette année encore, deux associations de protection: *The Laurentian Forest Protective Association Limited* et *The St. Maurice Forest Protective Association Limited*, ont patrouillé certains terrains de colonisation pour le compte du Service de la Protection; la première dans les cantons: Bergeronnes, Escoumains, Iberville, Portneuf, Laval, Latour, Betsiamites, Manicouagan et Ragueneau, la deuxième dans les cantons: Mékinac, Boucher, Carignan, Malhiot, Langelier, Bourgeois et Chasseur.

De même, au cours de l'année, les cinq associations suivantes ont surveillé, pour le compte du Service de la Protection, les superficies respectives que voici:

The Laurentian Forest Protective Association Ltd.	882,560 acres
The Lower Ottawa Forest Protective Association Ltd.	183,680 acres
The Ottawa River Forest Protective Association Ltd.	273,600 acres
The St. Maurice Forest Protective Association Ltd.	440,768 acres
The Southern St. Lawrence Forest Protective Association Limited.....	195,200 acres
	1,975,808 acres

Par contre, quarante-trois concessions forestières comportant une superficie totale de 2,572,676 acres ont été patrouillées par le Service de la Protection. De ces 2,576,676 acres, 1,963,540 acres se trouvent dans le Parc des Laurentides,

district numéro 12; les autres, soit 609,136 acres sont distribuées dans les dix autres districts.

Le tableau suivant intitulé: *Superficies patrouillées dans la Province*, offre peu de modifications par rapport à celui de l'an dernier. En 1940, la superficie totale patrouillée dans la province s'élevait à 106,782,080 acres à comparer à 106,694,400 acres en 1941, soit une diminution de 87,680 acres. Cette diminution est la résultante du retrait du domaine forestier d'un certain nombre de lots colonisés depuis plusieurs années et devenus agricoles.

La superficie totale que surveillait le Service de la Protection en 1941, s'élevait à 54,143,360 acres, à comparer à 54,172,800 acres en 1940, soit une diminution de 29,440 acres; la superficie patrouillée par les associations en 1941 était inférieure de 138,880 acres à celle qu'elles patrouillaient en 1940. Par contre, les quarante concessionnaires non-affiliés surveillaient ensemble une superficie de 3,992,960 acres en 1941 comparativement à 3,912,320 acres en 1940, soit une augmentation de 80,640 acres.

1941

SUPERFICIES PATROUILLEES DANS LA PROVINCE

DISTRICTS	SUPERFICIES EN ACRES	TOTAL
<i>Service de la Protection:</i>		
No 1—Abitibi.....	8,573,440	54,143,360
" 2—Témiscamingue.....	2,782,080	
" 3—Gatineau.....	1,863,680	
" 4—Montréal.....	3,185,280	
" 5—St-Maurice (Haut).....	8,583,040	
" 6—Lac St-Jean.....	9,843,840	
" 7-8—Canton de l'Est.....	1,939,200	
" 9—Rive-Sud.....	2,199,040	
" 10—Gaspésie.....	2,394,240	
" 11—Côte-Nord.....	10,497,920	
" 12—Parc des Laurentides.....	2,281,600	
<i>Associations:</i>		
Laurentian Forest P. Ass'n Ltd.....	10,926,720	48,558,080
Lower Ottawa F. P. Ass'n Ltd.....	10,360,320	
Ottawa River F. P. Ass'n Ltd.....	6,965,760	
Price Brothers F. P. Ass'n Ltd.....	5,964,160	
S. St. Lawrence F. P. Ass'n Ltd.....	5,386,240	
Sr. Maurice F. P. Ass'n Ltd.....	8,954,880	
Concessionnaires non-affiliés (40).....	3,992,960	3,992,960
GRAND TOTAL.....		106,694,400

Les deux tableaux qui suivent: *Personnel employé à la protection des forêts et Effectifs du service de la protection selon le district*, distribuent, le premier, le nombre d'employés de toutes catégories affectés à la protection des forêts par les diverses organisations dans la province, le second, dérivé du premier, le personnel du Service de la Protection.

Le nombre total des employés était de 4,228 en 1941 et de 4,179 en 1940, soit une augmentation de 49. C'est dans la catégorie des gardes-feu auxiliaires que l'augmentation est la plus importante. Il faut se rappeler toutefois que les gardes-feu auxiliaires ne sont vraisemblablement que des aides bénévoles et occasionnels, appelés de par leurs fonctions à rendre de grands services et à seconder de façon efficace les inspecteurs et les gardes-feu réguliers, mais qui, d'autre part, ne reçoivent aucun salaire pour cette fin. En 1941, les gardes-feu auxiliaires étaient au nombre de 911, à comparer à 845 en 1940, soit une augmentation de 66.

Les autres catégories d'employés accusent en 1941 de légères augmentations ou diminutions sur les catégories correspondantes de l'année précédente.

Quant aux employés affectés exclusivement à la protection des forêts pendant toute la durée de leurs fonctions, c'est-à-dire, les inspecteurs et les gardes-feu réguliers, leur nombre est resté sensiblement le même.

1941

PERSONNEL EMPLOYÉ A LA PROTECTION DES FORÊTS

	INSPIC- TEURS	SAPÉURS FORESTIERS	SOUS GARDES- FEU	INSPIC- TEURS AUXI- LIAIRES	GARDES- FEU AUXI- LIAIRES	TOTAUX
Service de la Protection.....	116	563	1,243	80	102	2,104
Associations.....	117	946		69	738	1,870
Concessionnaires non-affiliés	24	144		15	71	254
TOTAUX.....	257	1,653	1,243	164	911	4,228

1941

EFFECTIFS DU SERVICE DE LA PROTECTION, SELON LE DISTRICT

NO DU DISTRICT ET NOM DU CHEF	INSPIC- TEURS, EN TITRE ADJOINTS	SAPÉURS FORES- TIERS OU GARDES- FEU	SOUS GARDES- FEU	INSPIC- TEURS AUXI- LIAIRES	GARDES- FEU AUXI- LIAIRES	TOTAUX
<i>Bureau-chef</i>	23	2		80	102	207
1—J.-P. Martel.....	8	63	290			361
2—Borromée Guérin.....	12	78	102			192
3—Oscar Hélie.....	7	17	111			135
4—Paul Kieffer.....	7	32	110			149
5—Thomas Barry.....	6	51				57
6—Eudore Racine.....	10	52	169			231
7-8—J.-N. Guilmette.....	6	29	156			191
9—Lauréat Lavoie.....	6	41	184			231
10—Gédéon Roy.....	14	98	116			228
11—J.-A. Boissonneault.....	7	36	5			48
12—St-Denis Prévost.....	10	64				74
TOTAUX.....	116	563	1,243	80	102	2,104

Les trois derniers tableaux de ce chapitre constituent la synthèse des travaux effectués au cours de la saison par tous les employés affectés à la protection des forêts. Le premier tableau intitulé: *Travail exécuté par les employés externes de la protection*, n'a rien d'important à signaler. Toutefois, il est bon de noter la somme considérable de travail que nécessite la surveillance d'un territoire aussi vaste et de remarquer, plus spécialement, que tous les gardes-feu, en effectuant leurs rondes de patrouille, ont parcouru tant en automobile et en voiture qu'en canot, en draisienne et à pieds une distance de 1,554,437 milles.

Le deuxième tableau: *Les permis de brûlage*, détaille le nombre de permis émis dans chaque district et dans chacun des territoires patrouillés par les associations. Ici, encore, on peut se rendre compte de l'ampleur du travail et de la lourde tâche qui incombent à tout le personnel.

32,789 permis émis ! Cela veut dire autant de feux allumés durant la saison de protection, c'est-à-dire durant la période de l'année où les dangers d'incendie sont élevés et constants, pour brûler des déchets ici, et là, à l'intérieur même de la forêt. La superficie totale brûlée, en vertu de ces permis, a été de 60,392 acres, soit 17,043 acres de moins que l'année précédente. Cette différence, en moins, ne signifie pas nécessairement que le brûlage des abatis tend à diminuer, elle s'explique plutôt par le nombre et l'ampleur des incendies qui se sont développés plus spécialement au cours du printemps dans certaines régions et qui ont anéanti, sur leur passage, un certain nombre d'abatis avant même que les permis pour les brûler n'aient été émis.

Le nombre de permis de circulation émis, comme l'atteste le troisième et dernier tableau de ce chapitre, a été de 313,406, soit 10,155 de plus qu'en 1940.

1941.

TRAVAIL EXECUTÉ PAR LES EMPLOYÉS EXTERNES
DU SERVICE DE LA PROTECTION

No. DU DISTRICT	DISTANCE PARCOURUE EN MILLES	NOMBRE D'AFFICHES POSÉES	PORTAGES		NOMBRE DE JOURS DE SURVEILLANCE SUR LES TOURS D'OBSERVATION
			NOMBRE D'ARPENTS COUPÉS	NOMBRE D'ARPENTS NETTOYÉS	
1—Abitibi	169,004	1,820		2,864	227
2—Témiscamingue	144,140	183	555		2,175
3—Gatineau	97,448	340	2	8	188
4—Montréal	204,294	338		118	536
5—St-Maurice (haut)	89,988	1,020	253	677	226
6—Lac St-Jean	179,063	381	51	556	1607
7-8—St-Maurice (bas) Cantons de l'Est	167,34	586	6	110	22
9—Rive-Sud	97,996	140	9	26	186
10—Gaspésie	297,215	145	3	46	48
11—Côte-Nord	57,515	674	24	54	
12—Parc des Laurentides	50,740	882			235
TOTAL	1,554,437	6,509	903	4,459	5,450

1941
LES PERMIS DE BRÛLAGE

NO. DU DISTRICT	NOMBRE DE PERMIS ÉMIS	ACRES BRÛLÉS	LOTS VISITÉS AVANT BRÛLAGE	LOTS VISITÉS APRES BRÛLAGE
<i>Service de la Protection:</i>				
1.....	5,319	7,226	3,225	1,404
2.....	3,136	4,598	1,956	1,088
3.....	578	1,027	322	172
4.....	2,672	4,899	1,696	724
5.....	1	1		
6.....	1,279	3,120	641	358
7-8.....	3,257	7,430	2,280	1,284
9.....	4,895	11,124	3,519	2,905
10.....	10,256	20,060	9,699	7,119
11.....	33	62	411	337
12.....				
TOTAL.....	31,426	59,547	23,749	15,391
<i>Associations:</i>				
Laurentian F. D. Ass. Ltd.....	785		162	130
Lower Ottawa F. P. Ass. Ltd..				
Ottawa River F. P. Ass. Ltd..				
Price Bros F. P. Ass. Ltd.....	2			
So. St. Lawrence F. P. Ass. Ltd.				
St. Maurice F. P. Ass. Ltd ..	576	845		
TOTAL.....	1,363	845	162	130
GRAND TOTAL.....	32,789	60,392	23,911	15,521

1941
LES PERMIS DE CIRCULATION

NOMBRE DE PERMIS ÉMIS PAR	NOMBRE DE PERMIS ÉMIS	NOMBRE DE JOURS ALLOUÉS EN FORÊT
<i>Service de la Protection:</i>		
1—Abitibi.....	6,188	
2—Témiscamingue.....	546	12,757
3—Gatineau.....	19	6
4—Montréal.....	706	2,824
5—St-Maurice (haut).....	129	7,367
6—Lac St-Jean.....	1,652	27,150
7-8—St-Maurice (bas) et cantons de l'Est.....	81	221
9—Rive-Sud.....	207	
10—Gaspésie.....	605	5,339
11—Côte Nord.....	809	7,811
12—Parc des Laurentides.....	217,980	
Bureau de Québec.....	117	989
TOTAL.....	229,039	64,464
<i>Associations:</i>		
Laurentian F. P. Ass'n Ltd.....	14,105	
Lower Ottawa F. P. Ass'n Ltd.....	6,864	85,453
Ottawa River F. P. Ass'n Ltd.....	6,309	
Price Bros F. P. Ass'n Ltd.....	6,688	
So. St. Lawrence F. P. Ass'n Ltd.....	15,037	
St-Maurice F. P. Ass'n Ltd.....	32,898	227,890
TOTAL.....	81,901	313,343
Clubs de Chasse et pêche.....	2,466	13,823
GRAND TOTAL.....	313,406	391,630

LA PROTECTION FORESTIÈRE SUR LES TERRES AFFERMÉES DE LA COURONNE

On sait que, d'après la loi, le concessionnaire forestier a l'obligation de protéger sa concession forestière; il a cependant la faculté de charger une association de protection reconnue par le ministre de le faire pour lui-même, mais à ses frais.

Au cours de l'année, les associations, toujours au nombre de six, ont continué à exercer leur surveillance sur une superficie totale de 48,558,080 acres dont 46,582,272 acres sont en concessions forestières et en forêts privées de plus de 2,000 acres, et 1,975,808 acres en forêts vacantes de la Couronne. En 1940, la superficie totale sous le contrôle des associations était de 48,696,960 acres; 1941 accuse donc une diminution de 138,880 acres. Par contre, les 40 concessionnaires non-affiliés ont surveillé eux-mêmes une superficie totale de 3,992,960 acres en 1941, à comparer à 3,912,320 en 1940, soit une augmentation de 80,640 acres.

La superficie totale des concessions forestières et des forêts privées de plus de 2,000 acres, s'établit donc, cette année, à 50,575,232 acres, soit 47.4% de toute la superficie soumise à une surveillance dans la province.

Le premier des deux tableaux qui suivent: *Effectifs des associations et des concessionnaires non-affiliés*, indique que le nombre total des inspecteurs et des gardes-feu réguliers était, cette année, de 1,231 à rapprocher de 1,187 en 1940, soit une augmentation de 44 employés. Le nombre des inspecteurs et des gardes-feu auxiliaires a lui aussi augmenté de 43 pour atteindre le chiffre de 893.

Le deuxième et dernier tableau de ce chapitre: *Les associations de protection dans la province*, n'a rien d'important à signaler. On notera toutefois avec satisfaction que cette année six nouvelles unités ont été ajoutées au réseau déjà imposant de 354 tours d'observation. Le nombre de milles de lignes téléphoniques s'est aussi légèrement accru. C'est dans le nombre de permis de circulation émis que l'augmentation est la plus appréciable: 81,901 en 1941 à comparer à 69,727 en 1940, différence de 12,174. Quant au nombre de permis de brûlage émis au cours de l'année, il accuse une diminution sensible, soit 1,363 en 1941 à comparer à 2,597 en 1940. Le nombre d'incendies forestiers combattus par les associations a été cette année de 365 à comparer à 195 en 1940, soit une augmentation de 170.

EFFECTIFS DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION ET DES CONCESSIONNAIRES NON-AFFILIÉS

EMPLOYEURS	INSPECTEURS	SAPÉURS FORESTIERS	INSPECTEURS AUXILIAIRES	GARDES-FEU AUXILIAIRES	TOTAUX
Laurentian F. P. Ass'n Ltd. . . .	23	204	28	136	391
Lower Ottawa F. P. Ass'n Ltd. . .	23	94	5	128	250
Ottawa River F. P. Ass'n Ltd. . .	17	178		55	250
Price Bros. F. P. Ass'n Ltd. . . .	10	94	10	45	159
S. St. Lawrence F. P. Ass'n Ltd. .	10	138		208	356
St. Maurice F. P. Ass'n Ltd. . . .	34	238	26	166	464
TOTAL	117	946	69	738	1,870
Concessionnaires non-affiliés . .	24	144	15	71	254
TOTAUX	141	1,090	84	809	2,124

LES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DANS LA PROVINCE

ASSOCIATIONS	ADRESSE DU BUREAU-CHEF	NOMBRE DE TOURS	MILLES DE LIGNES TÉLÉPHONIQUES	PERMIS DE CIRCULATION ÉMIS	PERMIS DE BRÛLAGE ÉMIS	NOMBRE D'INCENDIES COMBATTUS
Laurentian F. P. Ass'n Ltd. . . .	Québec	120	977	14,105	785	166
Lower Ottawa F. P. Ass'n Ltd. . .	Hull	67	2,098	2,864	93
Ottawa River F. P. Ass'n Ltd. . .	Ottawa	41	1,391	6,309	17
Price Bros. F. P. Ass'n Ltd. . . .	Québec	19	580	6,688	2	36
S. St. Lawrence F. P. Ass'n Ltd. .	Val-Brillant .	29	533	15,037	11
St. Maurice F. P. Ass'n Ltd. . . .	Tr.-Rivières..	84	1,918	32,898	576	42
TOTAUX		360	7,497	81,901	1,363	365

LES CHEMINS DE FER

Au point de vue protection des forêts contre le feu, tous les chemins de fer de la province de Québec qui traversent des zones forestières sont régis soit par la Commission Fédérale des Transports, si ce sont des chemins de fer publics, soit par la Régie Provinciale des Transports, si ce sont des chemins de fer privés.

Les uns comme les autres sont soumis à certaines ordonnances ayant trait principalement à l'entretien de l'emprise et des locomotives en vue d'éliminer ou du moins de réduire autant que possible les dangers d'incendies attribuables directement ou indirectement aux chemins de fer.

Ce sont les propriétaires de ces réseaux qui ont l'obligation de faire à leurs propres frais les travaux d'amélioration définis dans l'un ou l'autre cas, par l'organisme qui les régite et qui consistent :

1° A nettoyer l'emprise partout où il existe des risques d'incendie.

2° A munir les locomotives d'appareils spéciaux pour prévenir l'échappement des cendres chaudes, des étincelles et des escarbilles.

3° A étaler dans les gares, les trains et les endroits publics, les règlements imposés aux voyageurs comme mesure de prévention, et des affiches pour les rappeler à la prudence.

4° A patrouiller les secteurs du rail qui traverse des zones forestières.

Il existe quatre genres de patrouille définie par la Commission des Transports et que voici :

1° *Patrouille spéciale*: effectuée quotidiennement par des équipes de gardes-feu réguliers; elle se fait généralement en draisienne.

2° *Patrouille par cantonniers*: assurée quotidiennement par les cantonniers réguliers plutôt que par des gardes-feu spécialement appointés à ces fins.

3° *Patrouille sur demande spéciale*: exécutée par les cantonniers eux-mêmes, mais seulement sur la demande de l'officier local de la Commission.

4° *Patrouille sur instructions*: effectuée par les cantonniers sur des secteurs particuliers où des travaux de réfection ou d'entretien nécessitent une surveillance particulière par suite de l'accroissement des dangers d'incendie qu'ils provoquent.

C'est toujours la Commission qui détermine les secteurs de la voie ferrée devant être surveillés selon les différents modes de patrouille. Au cours de l'année, ces patrouilles étaient ainsi distribuées dans la province.

Patrouille spéciale.....	507.3 milles
Patrouille par cantonniers.....	453.5 milles
Patrouille sur demande spéciale.....	126.5 milles
Patrouille sur instruction.....	766.2 milles
TOTAL	1,853.5 milles

Par l'intermédiaire du chef du Service de la Protection qui est à la fois inspecteur provincial pour la Commission Fédérale des Transports, et grâce à une entente avec les différentes organisations de protection de la province, la Commission Fédérale des Transports tout comme la Régie Provinciale des Transports ont à leur disposition vingt-trois inspecteurs qui, dans l'un comme dans l'autre cas, doivent vérifier le travail que font les équipes de patrouilleurs des compagnies ferroviaires, faire l'inspection de l'emprise pour se rendre compte si les travaux de nettoyage ont été faits selon les instructions émises par la Commission, faire enquête sur les incendies attribuables aux chemins de fer ou susceptibles de l'être, et faire rapport de leurs observations à la Commission.

Deux autres inspecteurs à l'emploi du Service de la Protection sont spécialement désignés pour vérifier les appareils dont doivent être pourvues les locomotives, les grues, les pelles à vapeur et les chars réservoirs en opération dans toute la province.

Le tableau suivant: *Etat des locomotives et des grues mécaniques*, indique que des 642 appareils qu'ils ont inspectés, 8 seulement ont été trouvés défectueux. L'an dernier le nombre des appareils inspectés s'élevait à 561. L'augmentation pour cette année est donc de 81. Cet accroissement dans le nombre d'appareils en circulation est attribuable, sans aucun doute, aux conditions actuelles de guerre qui obligent les compagnies à mettre en service un certain nombre de locomotives désaffectées depuis longtemps. Il est bon de noter que malgré tout, huit locomotives seulement sur un total de 626 ont été trouvées en mauvais état et, sur les représentations de l'inspecteur, les compagnies intéressées se sont fait un devoir de faire immédiatement les améliorations recommandées.

1941

ÉTAT DES LOCOMOTIVES ET DES GRUES MECANIQUES

LOCOMOTIVES	EN BONNE CONDITION	EN MAUVAISE CONDITION	TOTAL
<i>Commission fédérale des Transports:</i>			
Canadian National Railways	375	6	381
Canadian Pacific Railway	174	2	176
Québec Central Railway	20	0	20
Témiscouata Railway	9	0	9
Nipissing Central Railway	7	0	7
<i>Régie provinciale des Transports:</i>			
Donnacona Paper Co.	3	0	3
Consolidated Paper Corp.	6	0	6
Roberval & Saguenay Railway	15	0	15
Donohue Paper Co.	1	0	1
Thurso & Nation Valley Rly	2	0	2
Canada Gulf & Terminal Rly	5	0	5
Beattie Gold Mine	1	0	1
TOTAL	618	8	626
GRUES—PELLES A VAPEUR ET CHAR-RÉSERVOIRS:			
<i>Commission fédérale des Transports:</i>			
Canadian National Railways	12	0	12
Canadian Pacific Railway	4	0	4
TOTAL	16	0	16

Le tableau suivant: *Dommmages causés à la forêt par des incendies imputables aux chemins de fer*, indique que cette année le nombre d'incendies qui ont pris naissance sur l'emprise elle-même ou dans la bande de 300 pieds de chaque côté de l'emprise, s'élève à 95 à comparer à 29 l'année précédente. C'est donc 66 de plus que l'an dernier. Cette augmentation s'explique par les conditions anormales qui ont prévalu au cours de la dernière saison de protection, par un accroissement du nombre de voyageurs et l'augmentation du trafic.

On constatera cependant que la surface totale brûlée n'a atteint que 1,089 acres et que les dommmages causés sont évalués à \$1,595.50. C'est bien peu évidemment à comparer aux dommmages causés par les incendies attribuables aux autres causes. On voit par là que la surveillance des chemins de fera atteint un degré d'efficacité très satisfaisant.

1941

DOMMAGES CAUSÉS A LA FORÊT PAR DES INCENDIES
IMPUTABLES AUX CHEMINS DE FER

CAUSES	NOMBRE D'INCENDIES	SURFACE BRÛLÉE EN ACRÉS	ÉVALUATION DES DOMMAGES
Trains et employés des chemins de fer.	52	852	\$ 537.50
Etrangères aux opérations du transport.	28	174	166.50
Inconnues.	15	63	891.50
TOTAL.	95	1,089	\$1,595.50

LES INFRACTIONS A LA LOI DE LA PROTECTION DES FORÊTS

L'emploi du feu à l'intérieur ou à proximité de la forêt doit être soumis, on le conçoit, à certaines règles et à certaines restrictions propres à en assurer le contrôle, car ce serviteur indispensable de l'homme, surtout pour les fins de défrichements, ne doit pas devenir un tyran dévastateur. La loi et les règlements existants doivent donc être clairs et précis sur ce point et appliqués rigoureusement.

Ainsi, l'article 124 de la Loi des Terres et Forêts décrète qu'entre le 1er avril et le 15 novembre, personne ne doit mettre le feu dans la forêt ou à une distance de moins d'un mille de la forêt, à quelque tas de bois, de branchages ou de broussailles, à quelque arbre, arbuste ou autre plante, à quelque terre légère ou terre noire, à quelque tronc d'arbre, abatis ou autres bois, ni les faire brûler sans au préalable avoir obtenu le consentement écrit du ministre, ou de tout officier du département à ce autorisé par le ministre, ou du garde-feu".

Avant d'émettre un permis, l'officier qui en est chargé doit se rendre compte si le brûlage n'offrira pas de danger de propagation, spécifier au permissionnaire toutes les mesures particulières de précaution qu'il doit prendre dans chaque cas et lui signaler les conditions sans lesquelles le permis ne peut être accordé et que voici :

1° Le permis de brûlage ne peut être obtenu que le jour même du brûlage et n'est valide que pour cette journée là; il ne donne pas le droit d'allumer quand il vente fort ou lorsqu'il est à craindre que le brûlage ne provoque un incendie; il peut être annulé en tout temps.

2° Le permis n'autorise pas à mettre le feu avant quatre (4) heures de l'après-midi (heure solaire).

3° Les matières destinées au brûlage doivent être mises en tas, en rangées ou en haies, à une distance d'au moins cinquante (50) pieds de la forêt.

4° Le permissionnaire doit procéder à l'extinction de son feu d'abatis dès le lendemain matin qui suit la date du brûlage et demeurer sur les lieux jusqu'à extinction complète.

5° Le *samedi*, le brûlage des abatis est toujours interdit.

6° Le permissionnaire est responsable non seulement de tous les dommages causés, mais aussi de toutes les dépenses encourues pour combattre le feu allumé en vertu du permis qu'il a obtenu.

Si la grande majorité des gens se conforme aux restrictions et aux exigences de la loi, par contre, il s'en trouve encore quelques-uns qui la transgressent, soit en omettant de se procurer le permis réglementaire, en allumant avant l'heure fixée, en négligeant de surveiller et d'éteindre leur propre feu, soit en refusant, sans raison valable, de prêter assistance en cas d'urgence, ou encore en ne prenant pas les mesures nécessaires pour empêcher le feu brûlant sur leur terrain de s'étendre aux terrains voisins.

A ceux là, il importe d'imposer des sanctions; autrement la loi elle-même deviendrait inopérante et il vaudrait mieux qu'elle ne fut jamais édictée. En

protection cependant, la loi et son application doivent avant tout servir les fins de l'éducation et de la propagande et partant contribuer à appuyer la prévention. Les sanctions imposées ne sont donc pas tant des punitions que des mesures propres à enlever aux délinquants l'intention de récidiver et à donner aux autres une salutaire leçon.

Les infractions commises ne présentent pas toutes la même gravité cependant, il importe donc qu'il y ait divers modes de règlements et que l'on applique, dans chaque cas particulier, celui qui peut le mieux contribuer à atteindre le but proposé. Ainsi:

1° Si l'infraction est plutôt de caractère accidentel sans gravité et si en outre le délinquant fait preuve de repentir et de bonne volonté, il suffira souvent alors d'un sévère avertissement pour le ramener à l'observance de la loi.

2° Dans le cas d'une infraction qui a provoqué le développement d'un incendie qu'il a fallu combattre, le délinquant peut être tenu de rembourser, soit en tout, soit en partie, les frais d'extinction encourus. Cette façon d'agir est conforme à l'article 133 de la Loi de la protection des forêts, lequel stipule que "Chaque fois que, dans son opinion, un feu ravageant un territoire privé menace de devenir une calamité ou d'atteindre les terres de la Couronne, le ministre est autorisé à pénétrer sur ce territoire et à employer toutes les mesures jugées nécessaires pour supprimer l'incendie".

"Le ministre peut réclamer du propriétaire ou de l'occupant de ce territoire privé, une partie des frais encourus pour supprimer cet incendie, égale à la différence entre ce qu'a dépensé le propriétaire et ce qu'aurait dépensé un bon père de famille en pareille circonstance".

3° Si le délinquant est un colon susceptible de recevoir des primes statutaires du ministère de la Colonisation, un montant déterminé par la gravité et la nature même de l'infraction peut lui être retenu; ce règlement est effectué en vertu d'un arrêté ministériel passé en date du 4 mars 1942 et qui exprime que "Si un colon fait défaut de se conformer à la Loi et aux Règlements de la protection des forêts, la prime qui peut lui être due, lui sera diminuée comme suit, savoir:

a) Jusqu'à concurrence de la somme de \$10.00, si son défaut a occasionné des frais et dépens n'excédant pas la somme de \$10.00.

b) Jusqu'à concurrence d'une somme de \$20.00 si son défaut a occasionné des frais et dépens en excès d'un montant de \$10.00.

4° Si l'infraction ne peut être réglée suivant les trois modes précédemment énoncés ou si elle présente un caractère de particulière gravité, ou si encore, c'est un cas de récidive, il faut alors recourir à des poursuites judiciaires ainsi que le veut l'article 142: "Toute personne contrevenant à l'un des articles 121 à 141, si aucune pénalité spéciale n'est prescrite, est passible, pour chaque infraction, d'une amende de pas moins de \$25.00 mais n'excédant pas \$200.00, et, à défaut de paiement de l'amende et des frais, d'un emprisonnement de pas moins de trente jours et de pas plus de trois mois, sur poursuite prise à cette

1941

MESURES PRISES A L'ÉGARD DES INFRACTIONS RAPPORTÉES

NO. DU DISTRICT	NOMBRE D'INFRACTIONS RAPPORTÉES	PLAINTES RÉGLÉES PAR CORRESPON- DANCE	PAIEMENT DES FRAIS D'EXTINC- TION EN TOUT OU EN PARTIE	EN SUSPENS	CONFISCATION DES PRIMES POUR UN MONTANT		PLAINTES PORTÉES DEVANT UN	
					\$10.00	\$20.00	MAGISTRAT	JUGE DE PAIX
1	50	1	2	2	15	24	6	
2	25	3					21	1
3	3		3					
4	35	10	1		6	4	10	4
6	19						18	1
8	46	15	7	1	12	11		
9	23		4	1	7	6	5	
10	68	21			23	7	17	
Laurentian F. P. Ass'n.....	10						9	1
St. Maurice F. P. Ass'n.....	2						2	
TOTAL.....	281	50	17	4	63	52	88	7

fin dans les six mois de la commission de l'infraction devant tout juge de paix, le tout sans préjudice de tout recours civil".

5° Comme moyen d'urgence, dans les cas très graves, le délinquant peut être mis en état d'arrestation sur le champ.

Le premier tableau: *Mesures prises à l'égard des infractions rapportées*, fait voir de quelle façon les différentes infractions ont été réglées au cours de 1941.

Sans être une année record quant au nombre des infractions rapportées, l'année 1941 accuse cependant une augmentation sur les deux années précédentes. En effet, cette année, le nombre des infractions s'est élevé à 281 et presque toutes sont attribuables aux travaux de défrichement pour fins de colonisation. Comme le démontre le tableau suivant intitulé: *Causes des infractions rapportées*, sur les 281 cas rapportés, 259 le furent pour négligence ou refus de se procurer le permis de brûlage réglementaire.

1941

CAUSES DES INFRACTIONS RAPPORTÉES

Feux allumés sans permis:.....		259
Feux d'abatis.....	190	
Feux de souches.....	44	
Feux de broussailles.....	25	
Feux allumés avant l'heure prescrite.....		1
Feux échappés par manque de surveillance (négligés).....		14
Refus de combattre.....		3
Incendiaires.....		4
TOTAL.....		281

Les mois de mai et de juin couvrent généralement la période la plus dangereuse pour l'éclosion et la propagation des incendies forestiers. Aussi, les gardes-feu doivent-ils user de prudence et n'émettre des permis que lorsque les conditions de la température n'offrent aucun danger. Comme à cette époque, la plupart des colons sont anxieux de faire brûler leurs abatis pour hâter l'ensemencement, certains d'entre eux négligent de se procurer le permis de brûlage réglementaire gratuit ou encore passent outre aux instructions du garde-feu. Le premier des trois tableaux suivants: *Distribution des infractions par mois*, indique que, sur un total de 281 infractions, 241 ont été commises durant ces deux mois.

En examinant le deuxième tableau de ce groupe: *Disposition dans les causes ortées devant un juge de paix*, on constate que les sept plaintes portées devant cette cour étaient fondées; deux d'entre elles ont été réglées par la condamnation des délinquants à \$25.00 d'amende et aux frais, une autre, par la condamnation à \$25.00 d'amende sans frais et enfin les quatre dernières par la condamnation au remboursement des frais d'extinction.

Le troisième et dernier tableau: *Disposition dans les causes portées devant un magistrat*, fait voir que sur les 88 accusés traduits devant cette cour, 65 furent condamnés, soit à l'amende et aux frais, soit à la prison. Ce chiffre est beaucoup plus élevé qu'au cours de n'importe quelle année précédente, mais il a fallu, au cours de 1941, pour contrôler la situation, que la loi fut appliquée avec plus de rigueur, car on s'était rendu compte d'un relâchement dans son observance.

1941

DISTRIBUTION DES INFRACTIONS PAR MOIS

Avril	11
Mai	122
Juin	119
Juillet	11
Août	8
Septembre	10
TOTAL	281

1941

DISPOSITION DANS LES CAS SOUMIS AUX TRIBUNAUX
(JUGE DE PAIX)

No DU DISTRICT	NOMBRE DE PLAINTES PORTÉES	CONDAMNATION		
		\$25.00 D'AMENDE ET FRAIS	\$25.00 D'AMENDE SANS FRAIS	AU REMBOUR- SEMENT DES FRAIS D'EX- TINCTION
2	1	1		
4	4			4
6	1	1		
Laurentian Forest P. Ass'n	1		1	
TOTAL	7	2	1	4

1941

DISPOSITION DANS LES CAUSES PORTÉES DEVANT UN MAGISTRAT

NO. DU DISTRICT	NOMBRE DE PLAINTES PORTÉES	EN SUS-PENS	PLAINTES RETIRÉES OU RENVOYÉES	CONDAMNATIONS			RÈGLEMENT			
				\$25.00 D'AMENDE ET LES FRAIS	\$50.00 D'AMENDE ET LES FRAIS	PRISON	PAIEMENT DE L'AMENDE FRAIS	INCARCÉRÉ A DÉFAUT DE PAIEMENT	SUSPENSION DE L'AMENDE MAIS NON DES FRAIS	SUSPENSION DE L'AMENDE ET DES FRAIS EN TOUT OU EN PARTIE
1	6		1	4			5			1
2	21		11	5		1	9	2	2	
4	10		1			1	8	2	6	
6	18		6	3	1		12		8	
9	5	1		1			4	3		
10	17		2	4			15	9	2	
Laurentien F. P. Ass'n.....	9			5	2		9	2		
St. Maurice F. P. Ass'n.....	2	1		1			1			
TOTAL.....	88	2	21	23	3	2	63	18	18	1

PROPAGANDE EN FAVEUR DE LA PROTECTION FORESTIÈRE

C'est en inculquant aux populations l'esprit de conservation du domaine boisé, par tous les moyens connus de publicité, que s'opère l'éducation. Parmi ces moyens, les plus efficaces sont avant tout, l'école, le cinéma, les affiches et panneaux-peints placés aux abords de la forêt et le long des routes qui la traversent, et les bulletins-éclairés à la radio.

C'est dans son enfance que l'homme se crée une mentalité, qu'il acquiert sa formation et que se gravent en lui les impressions durables qui influenceront sa vie et ses actes. C'est donc à cet âge qu'il importe d'inspirer à l'enfant une crainte salutaire du feu et de lui faire comprendre comment une légère imprudence peut souvent amener de grands désastres.

Le printemps dernier, plusieurs fêtes d'arbres ont été présentées un peu partout dans tous les districts de la province. Au cours de ces réunions, on n'a pas manqué de faire ressortir l'importance économique de nos forêts, la nécessité de les protéger et le devoir qui incombe à tous et chacun de faire une propagande soutenue en faveur de la protection forestière sous toutes ses formes.

Durant l'année, près de 40,000 affiches ont été distribuées dans la province par notre Service. Ces affiches, on le sait, ont un double but :

Celui de rappeler constamment à ceux qui circulent en forêt pour quelques fins que ce soit, qu'ils doivent partout et toujours être prudents en ne faisant du feu qu'à bon escient en prenant toutes les mesures de précaution requises par la loi et les règlements; celui aussi de leur indiquer les portages, les places de campement, etc., en somme de les orienter.

Il est incontestable que l'homme doit souvent se faire répéter les mêmes choses avant de les retenir et de les faire siennes. Partant de ce principe, l'irradiation quotidienne, durant toute la saison des feux, de bulletins-éclairés ayant trait soit à l'indice de l'inflammabilité, au degré du danger d'incendie, aux précautions à prendre relativement au brûlage et à la circulation en forêt, est de nature à tenir constamment le public en éveil.

Au cours de la présente année, nous avons employé largement ce précieux médium de publicité qu'est la radio. La Société Radio-Canada et tous les postes commerciaux privés nous ont prêté leur concours avec beaucoup de générosité et nous tenons à leur en exprimer toute notre gratitude.

Le cinéma parlant s'adressant à la fois à l'œil et à l'oreille intéresse, instruit et convainc sans effort; les leçons qu'il donne ont, de ce fait, de grandes chances d'être retenues et mises en pratique. Il remet en mémoire la propagande faite à l'école et la sauve parfois de l'oubli.

Cette année encore le Service de la Protection s'est appliqué à donner toute son attention à l'éducation par le cinéma; ses propagandistes sont allés de paroisses en paroisses et plus spécialement dans les centres de colonisation, à l'orée de la grande forêt, dispersant leurs conseils à ces populations tout en les distrayant.

Partout, nos programmes sont annoncés le dimanche à la messe et messieurs les curés, que nous tenons à remercier de leur précieuse collaboration, se font un devoir d'inciter leurs paroissiens à assister en grand nombre aux représentations et d'y être eux-mêmes présents, prêchant ainsi par l'exemple.

Au cours de la soirée, notre propagandiste fait toujours un court appel en faveur de la protection forestière, s'exprimant à peu près en ces termes:

La prévention des feux de forêt peut à juste titre être considérée comme une véritable croisade à laquelle toute la population de notre province a le devoir de se rallier.

Les raisons qui nous imposent ce devoir sont nombreuses, mais la première que nous devons garder en mémoire parce qu'elle est peut-être la plus importante pour nous tous, c'est que nos forêts constituent en elles-mêmes le gagne pain d'une armée de travailleurs et, après l'agriculture, ce sont elles qui nous apportent la plus grande source de revenus.

Aussi longtemps que nos forêts seront hors d'atteinte du monstre "rouge", la stabilité de nos industries forestières est assurée. Mais si puissantes que peuvent paraître nos grandes scieries et nos vastes usines de pulpe et de papier, leur activité peut être subitement supprimée par l'inprudence d'un fumeur, d'un pêcheur ou d'un défricheur. Gardons toujours en mémoire que nos forêts constituent la base même de notre industrie.

La prévention des incendies en forêt ne sert pas seulement la cause de nos industries, chaque citoyen y trouve son propre intérêt; pour le défricheur, c'est la sauvegarde de sa famille, de sa maison, de son lot à bois; pour le villageois, c'est la protection de son église, de son école; pour le pêcheur, c'est la conservation du poisson qui fait ses délices.

Enrayez le fléau des faux de forêt en pratiquant la prudence partout et toujours. En forêt, ne faites jamais de feux inutiles. Faites vous un devoir de prendre votre permis pour brûler vos abatis et d'observer rigoureusement les règlements qui régissent le brûlage. Ne fumez pas en marchant dans les bois. Inondez vos feux de campement avant de les quitter.

LA PRUDENCE EST LA MÈRE DE LA SURETÉ

Voici, dans chacune des régions visitées au cours de l'été par les quatre opérateurs, le nombre de représentations données avec en regard le nombre des assistants.

RÉGIONS	NOMBRE D'ENDROITS VISITÉS	ASSISTANCE
Cantons de l'Est.....	15	5,025
Lac St-Jean.....	21	7,300
Abitibi.....	28	9,425
Témiscamingue.....	16	6,300
Côte-Nord.....	26	17,250
Gaspésie.....	11	5,125
Saint-Maurice.....	42	20,005
TOTAUX.....	159	70,430

Le programme comportait un certain nombre de films aussi variés que possible et dont voici les titres:

Premier rouleau: "Introduction par l'Honorable P.-E. Côté", "Le Front Forestier", "Thrill a Second", "Appel": Association Forestière Québécoise.

Deuxième rouleau: "La Croix et l'Épée", "World Wonders".

Troisième rouleau: "Ile d'Orléans" (en couleur), "Pirate Ship" (comédie).

Quatrième rouleau: "L'Ennemi à combattre", "O Canada".

Pour la deuxième année consécutive, un programme d'hiver a été organisé dans les chantiers par le Service de la Protection en collaboration avec l'Association Forestière Québécoise, les associations de protection et les marchands de bois.

Le tableau suivant énumère les différentes régions qui ont été visitées au cours de cette tournée, avec en regard le nombre de représentations données et l'assistance.

RÉGIONS	NOMBRE D'ENDROITS VISITÉS	ASSISTANCE
Gaspésie.....	22	2,710
Rimouski.....	2	130
Lac St-Jean.....	19	1,350
Gatineau.....	27	1,110
St-Maurice.....	53	4,257
Québec.....	5	212
TOTAUX.....	128	9,769

Voici le programme qui a été montré au cours de cette tournée d'hiver:

Premier rouleau: "Ouverture: O Canada", "Front Forestier", "Bauxite" (en couleur) "Appel: L'Association Forestière Québécoise".

Deuxième rouleau: "Ice Carnival" "La Mouche à Scie" (en couleur) "Happy Hoboes" (comédie) "Appel: L'Association Forestière Québécoise".

Troisième rouleau: "Dog Show" "Pour ta défense" "La Mouche, pourvoyeuse de maladies" (hygiène) "God Save the King".

LE CONGRES DE PROTECTION

Les résultats obtenus dans la province en protection des forêts contre le feu en 1941 laissaient un peu perplexes ceux qui de près ou de loin s'intéressent à la conservation de nos forêts et on se demandait avec anxiété s'il n'y aurait pas lieu, avant d'entreprendre une nouvelle année, de faire un retour sur le passé, afin de découvrir les principales causes de ce revers et de trouver des moyens plus efficaces de le prévenir.

C'est avec beaucoup de satisfaction que fut connue la nouvelle de la convocation d'un grand congrès de protection. Tenu à Duchesnay les 21 et 22 octo-

bre, ce congrès a contribué dans une large mesure à éveiller davantage l'opinion du public, à l'inciter à collaborer plus étroitement à cette œuvre d'intérêt national, à assurer une meilleure coopération entre les diverses organisations de protection et enfin à redonner à ceux qui sont chargés de la sauvegarde de nos forêts, un intérêt nouveau qui ne manquera sûrement pas d'apporter d'heureux résultats.

Ceux qui ont été convoqués à ce congrès étaient des représentants de l'industrie et des différents départements de l'administration provinciale les plus directement intéressés au problème, des fonctionnaires du gouvernement fédéral et des provinces voisines, des membres d'associations diverses jouant un rôle de premier plan dans le domaine de la conservation des forêts, en un mot, des personnes dont la longue expérience et les vastes connaissances nous assuraient d'avance la réussite de ce congrès, convaincus que nous étions, que leurs suggestions ne manqueraient pas de nous rendre la tâche plus facile tout en apportant d'heureuses solutions aux nombreux problèmes qui nous confrontent. L'intérêt qu'ils ont manifesté au cours de ces délibérations et les discussions auxquelles ils ont pris part, démontrent bien leur esprit de collaboration et leur grand attachement à cette grande œuvre de conservation; je les remercie bien sincèrement d'avoir laissé de côté leurs nombreuses occupations pour se rendre si aimablement à notre invitation.

La cordiale bienvenue que vous avez souhaitée à tous les congressistes, monsieur le ministre, leur a permis de se rendre compte jusqu'à quel point était apprécié leur précieux concours et de juger du grand intérêt que vous portiez au succès de ce congrès.

Monsieur Vernon E. Johnson, gérant de la Canadian International Paper Company, a bien voulu accepter la présidence de ce congrès.

Pour mieux étudier les diverses questions au programme et éviter le plus possible les longues digressions qui n'apportent souvent aucune solution aux problèmes à l'étude, on décida de former, dès la première session, cinq comités qui se divisèrent le travail.

Voici, en résumé le programme d'étude soumis à chacun des comités et la liste de ceux qui en faisaient partie

COMITÉ "A"

Education et propagande: intensification de la propagande — suggestion de nouveaux moyens pratiques.

Travaux publics en forêt: règlements qui les régissent et leur mise en application.

Les terrains à bleuets: a) brûlage sous contrôle de secteurs spécialement affectés à la culture des bleuets; b) cueilleurs organisés par groupes, sous la surveillance des gardes-feu.

Les indiens.

Président de ce comité: M. Omer Lussier, président de l'Association Forestière Québécoise, Québec.

Membres de ce comité: MM. G. P. Burchill, président de la Canadian Forestry Association, South Nelson, N.B.; Robson Black, gérant de la Canadian Forestry Association, Montréal; K. O. Ross, secrétaire de J. R. Booth, Ottawa, Ont.; J.-D. Brulé, i. f., gérant de la Southern St. Lawrence Forest Protective Ass'n Ltd., Val Brilliant, P. Q.; T. F. Whelan, président de St. Maurice Forest Protective Ass'n Ltd., Trois-Rivières; Colonel J.-B. Fraser, président de la Ottawa River Forest Protective Ass'n Ltd., Ottawa, Ont.; Jos. Boulanger, chef de Cabinet, M.P.P., Québec; Lauréat Lavoie, i.-f., chef de district, Rivière-du-Loup, P. Q.; Ellwood Wilson, i.-f., Knowlton, P. Q.

COMITÉ "B"

LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION

La circulation: a) Les régions sauvegardées; b) la fermeture de la forêt à la circulation; c) les permis et leur contrôle.

Les abatis: a) la préparation; b) le brûlage: l'émission et la révocation des permis; l'aide au brûlage; le brûlage au cours du printemps.

LES INFRACTIONS ET LES CONTRAVENTIONS

Les scieries: Modifications des règlements actuels — Contrôle.

Président de ce comité: M. W. G. Wright, i.-f., gérant de Price Brothers Forest Protective Ass'n Ltd., Québec.

Membres de ce comité: MM. G.-C. Piché, i.-f., vice-président de la Hébécourt Corporation, Montréal; V.-E. Johnson, gérant de la Canadian International Paper Company, Montréal; W.-A.-E. Peppler, i.-f., gérant de Quebec Forest Industries Association, Québec; W.L. Veit, président de la Southern St. Lawrence Forest Protective Ass'n Ltd., Sayabec, P. Q.; Paul Frenette, avocat, département du Procureur-général, Québec; Léo Brown, sous-ministre du Ministère de la Colonisation, Québec; L.-A. Richard, sous-ministre du Ministère de la Chasse et de la Pêche, Québec; Henri Boivin, officier en loi, Ministère des Terres et Forêts, Québec; Georges-Henri Bernier, i.-f., A.G., assistant-chef du Service de la Protection, Ministère des Terres et Forêts, Québec; J.-E. Garon, i. f., directeur des Services, Ministère de la Colonisation, Québec; Roméo Lebel, i.-f., directeur du Service de la Surveillance et de l'Aide aux Colons, Ministère de la Colonisation, Québec; Oscar Desgagnés, i. f., A.G., Ministère de la Colonisation, Québec; Théo Mercier, i.-f., chef du Service des Terres, Ministère de la Colonisation, Québec; J.-A. Roy, i. f., Service Forestier, Ministère des Terres et Forêts, Québec; Charles Frémont, surintendant du Ministère de la Chasse et de la Pêche, Québec; Joseph-P. Martel, i.-f., chef de district, Ministère des Terres et Forêts, Amos, Abitibi, P.Q.; Gédéon Roy, i.-f., chef de district, Ministère des Terres et Forêts, Rimouski, P.Q.; Paul Lemay, i.-f., Service Forestier, Ministère des Terres et Forêts, Québec.

COMITÉ "C"

L'ÉTABLISSEMENT DE COUPE-FEU.

DISPOSITION DES DÉCHETS LIGNEUX LAISSÉS SUR LE PARTERRE DES COUPES ET SURVEILLANCE SPÉCIALE

COUPE DU PRINTEMPS

Président de ce comité: M. Roy Cameron, directeur du Service Forestier du Canada, Ottawa, Ont.

Membres de ce comité: MM. N.-A. Koroleff, i.-f., Canadian Pulp & Paper Association, Montréal, E.-A. Shaw, assistant-gérant de la Canadian International Paper Company, Montréal; Avila Bédard, i.-f., sous-ministre du Ministère des Terres et Forêts, Québec; Édouard Guay, i.-f., Service Forestier, Ministère des Terres et Forêts, Québec; Fernand Boutin, i.f., a.g., chef du Service Forestier, Ministère des Terres et Forêts, Québec; Lauréat Garneau, i.-f., Service Forestier, Ministère des Terres et Forêts, Québec; Edgar Porter, i.-f., a.g. chef forestier de la Anglo-Canadian Pulp & Paper Mills Ltd., Québec; L.-E. Nix, gérant de la Bathurst Pulp & Paper Company, Bathurst, P. Q.

COMITÉ "D"

MESURES PRÉPARATOIRES A LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Le personnel: a) salaire des gardes-feu et durée de la période de travail; b) cours spéciaux; c) emploi de techniciens et spécialistes.

L'outillage et l'équipement: a) accroissement; b) amélioration du rendement.

La signalisation des foyers d'incendies par les tours d'observations: a) distribution des tours; b) l'équipement; c) les observateurs.

Les communications: a) téléphone; b) radio.

Les transports: Amélioration des portages.

La météorologie: a) vulgarisation de l'emploi de l'indice de l'inflammabilité; b) les pronostics.

GÉOGRAPHIE HUMAINE

LE SALAIRE DES COMBATTANTS

Président de ce comité: M. Paul Bourget, gérant de Singer Manufacturing Company, Thurso, P. Q.

Membres de ce comité: MM. A.-J. MacFarlane, gérant général de Fraser Companies, Edmundston, N. B.; J.-W. Fries, gérant de St. Lawrence Paper Mills, Montréal; J.-V. Perrin, gérant de la Brown Corporation, Québec; Oscar Desjardins, chef de district, Ministère des Terres et Forêts, Ville-Marie, P. Q.; Oscar Hélie, i.-f., chef de district, Ministère des Terres et Forêts, Hull, P. Q.; P.-W. MacKay, gérant de la Laurentian Forest Protective Ass'n Ltd., Québec;

J.-N. Guilmette, i.-f., chef de district, Ministère des Terres et Forêts, Québec; James Paterson, gérant de la Lower Ottawa Forest Protective Ass'n Ltd., Hull, P. Q.; René Savary, i.-f., Lake St. John Power & Paper Company, Dolbeau, P. Q.; Robert Bellefeuille, i.-f., directeur du Bureau de Météorologie, Service de la Protection des Forêts, Québec; H.-A. Sewell, gérant de Quebec North Shore Paper Company, Montréal; Fernand Guay, i.-f., A.G., Service de la Protection, Ministère des Terres et Forêts, Québec; Henri Kieffer, i.-c., i.-f., chef du Service de la Protection, Ministère des Terres et Forêts, Québec; R.-D. Jago, i.-f., Price Brothers Forest Protective Ass'n Ltd., Chicoutimi.

COMITÉ "E"

LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE DÉCLARÉ

RÉCONNAISSANCE — AVION

ÉQUIPES VOLANTES

ORGANISATION ET DISTRIBUTION DES ÉQUIPES

LE CONTRÔLE DES COMBATTANTS

MÉTHODES DE LUTTES APPROPRIÉES

PAIEMENT DES SALAIRES DES COMBATTANTS ET DES FOURNISSEURS

Président de ce comité: M. Henri Sorgius, président de la Laurentian Forest Protective Ass'n Ltd., Grand'Mère, P. Q.

Membres de ce comité: MM. S. Jenssen, gérant de la St. Maurice Forest Protective Ass'n Ltd., Trois-Rivières, P. Q.; Arthur Graham, gérant de la Ottawa River Forest Protective Ass'n Ltd., Ottawa, Ont.; A. A. Smith, gérant de Price Brothers Forest Protective Ass'n Ltd., Rimouski, P. Q.; Maurice L'Heureux, Service de la Protection, Ministère des Terres et Forêts, Québec; B. Guérin, i.-f., chef de district, Ministère des Terres et Forêts, Ville-Marie, P. Q.; Paul Kieffer, i.-f., chef de district, Ministère des Terres et Forêts, Montréal; Thomas Barry, i.-f., chef de district, Ministère des Terres et Forêts, La Tuque, P. Q.; Eudore Racine, i.-f., chef de district, Ministère des Terres et Forêts, Chicoutimi, P. Q.; J.-A. Boissonneault, i.-f., chef de district, Ministère des Terres et Forêts, Québec; St. Denys Prévost, chef de district, Ministère des Terres et Forêts, Québec.

A la dernière séance, les résolutions préparées par les cinq comités furent soumises à tous les congressistes pour la discussion générale. Ces résolutions, adoptées à l'unanimité sont les suivantes:

RAPPORT DU COMITÉ "A"

ÉDUCATION ET PROPAGANDE

Affirmant notre sincère conviction qu'une saine et efficace politique de conservation forestière doit compter en tout premier lieu sur l'appui d'un public bien renseigné, ce Comité recommande:

- B (2) 1 QUE le curriculum des études dans les écoles publiques de la Province comporte des leçons ou cours propres à éveiller l'intérêt de notre jeunesse à l'importance de nos forêts et à lui en faire apprécier la valeur;
- A (1) 2 Qu'en marge de cet enseignement, l'on encourage davantage la célébration de la Fête des Arbres et que l'on popularise les démonstrations de plantation d'arbres et les leçons pratiques de sylviculture;
- B 3 Qu'on étudie la question d'organiser des groupes de gardes-feu juniors similaires aux groupes existant dans les autres provinces;
- A 4 Qu'on autorise des cours pratiques pour le personnel affecté à la protection de nos forêts et à la prévention des incendies, pour les mettre au courant des perfectionnements du matériel de combat des incendies, des nouvelles méthodes d'organisation, enfin, de toutes innovations dans le domaine de la protection. Ces cours pourraient être donnés d'abord aux officiers en charge, en temps et lieux convenables. Par la suite, ces officiers seraient en mesure de donner ces cours à leurs subalternes;
- A 5 Vu le danger constant que constituent les abatis sur les terres de colonisation, et le peu de connaissance que possèdent les colons, QUE ces colons, non seulement soient instruits sur la disposition adéquate de leurs abatis, mais que l'on maintienne des relations plus suivies avec ces gens, et que l'on favorise davantage le brûlage en commun des abatis, sous la direction du Service de la Protection et avec la collaboration du Ministère de la Colonisation;
- A 6 QUE les officiers du Service de la Protection soient choisis et entraînés en vue d'atteindre un meilleur rendement dans leurs relations avec le public, et tout particulièrement en vue d'amener une collaboration plus intime de certaines classes, comme les colons;
- B 7 QU'en outre, le choix des officiers du Service de la Protection ne soit gouverné que par la compétence et les qualifications requises et que la politique n'ait aucune influence tant dans le choix de ces officiers que dans l'exécution de leurs devoirs;
- C (1) 8 QUE ce Comité reconnaît la nécessité d'un officier compétent pour diriger la propagande et l'éducation, une section importante du Service de la Protection et en recommande la nomination. A l'appui de cette recommandation, notre Comité est d'opinion que le personnel permanent et saisonnier du Service constitue un organisme de liaison de haute importance avec le public et qu'on se doit de lui fournir les moyens de diffuser une éducation appropriée

1—A — Indique que le projet sera mis à exécution dès 1942.

2—B — Indique que le projet sera étudié et mis à exécution dès 1942 si possible.

(1)— Indique que le projet sera mis à l'étude, mais qu'il ne pourra vraisemblablement être mis à exécution en 1942.

dans leurs localités respectives; c'est là une fonction susceptible d'être négligée, à moins que les efforts ne soient coordonnés par un spécialiste en la matière. La rédaction d'appels aux colons, la préparation de la documentation pour l'usage du clergé et des instituteurs et autres, en vue de développer chez le public une meilleure mentalité forestière, sont autant d'attributs de l'officier propagandiste recommandé:

- A 9 QUE ce Comité reconnaît l'urgence d'une direction éclairée de l'opinion publique pour mobiliser les efforts de tous les citoyens en faveur de la protection de nos forêts. Votre Comité admet que la majorité des citoyens appuient les mesures en force pour assurer une protection efficace de la forêt, mais demeurent le plus souvent apathiques parce que nos dirigeants négligent de faire appel à leur civisme et à leur bonne volonté.
- IL EST donc recommandé, en outre des mesures d'éducation et de propagande actuellement en cours, qu'une requête soit adressée à Son Éminence le Cardinal Villeneuve, au Premier-ministre et au Ministre des Terres, pour qu'ils proclament publiquement, par la voix de la presse, de la radio ou autres agences appropriées, que la conservation constitue aujourd'hui un devoir social de la plus haute importance. Nous émettons respectueusement la suggestion que ces distingués dirigeants pourraient considérer le problème de la protection comme intimement lié à l'intérêt du Canada, en tant que nation en guerre, et inciter, de la sorte, les citoyens à faire œuvre de patriotisme et à apporter leur entière collaboration à la conservation de nos richesses forestières, préparant ainsi une meilleure solution des problèmes d'après-guerre;
- A 10 QUE le Service de la Protection du Ministère des Terres et Forêts charge certains gardes-feu du soin de surveiller les pistes utilisées par les Indiens lorsqu'ils reviennent de leurs territoires de chasse à l'été;
- B 11 QUE le Gouvernement de Québec demande au Département des Affaires Indiennes à Ottawa, de confiner les Indiens à leurs réserves durant la saison dangereuse pour les feux;
- A 12 QUE des Indiens sérieux et dignes de confiance soient mis en fonction comme gardes-feu;
- A 13 QUE plusieurs Indiens choisis parmi les plus intelligents, soient nommés comme gardes auxiliaires pour seconder le Chef et qu'ils soient pourvus d'un insigne;
- B 14 QUE les marchands détaillants d'articles de sport soient priés d'insérer dans leurs en-tête de lettres un motto ou avis incitant à la prudence dans les feux de campement et dans l'usage de pipes, cigares ou cigarettes;

- C 15 QUE tout guide soit assermenté comme garde-feu et garde-chasse;
A 16 QUE les guides tiennent leurs clients en éveil sur les dangers d'incendie et que tous les permis de circulation et autres imprimés comportent un appel à cet effet.

OMER LUSSIER,
Président du Comité "A"

Duchesnay, P. Q., 21 octobre 1941.

RAPPORT DU COMITÉ "B"

Protection des Forêts

LÉGISLATION ET RÈGLEMENTS

1.—*Circulation*

B 17 *Districts:*

Il est recommandé qu'un plus grand nombre de districts soient organisés et que les forêts privées de 2,000 acres et plus soient incluses dans ces districts, sans léser, toutefois, les droits des propriétaires.

A 18 *Interdiction de la circulation en forêt:*

Il est recommandé que les pouvoirs accordés au Lieutenant-gouverneur en Conseil, par la clause 144, soient conférés au Ministre des Terres et Forêts et que ce dernier soit autorisé à interdire la circulation dans tout district où le danger d'incendie l'exige.

A 19 *Les permis de circulation et leur contrôle:*

Il est recommandé que toutes les personnes voyageant dans un district de protection reconnu, soient obligées de se munir d'un permis de circulation et qu'en plus, tous les permis de prospection, de chasse et de pêche, portent la mention que ces permis ne sont valides dans un district de protection qu'en autant que le porteur est muni d'un permis de circulation.

D (1) 20 Il est recommandé qu'on attire l'attention du Ministre des Terres et Forêts sur le fait que les gardes-feu ne sont pas autorisés à exiger des voyageurs en forêt la présentation de leur carte d'enregistrement.

A 21 Il est recommandé que les postes d'émission de permis soient augmentés.

2.—*Abatis*

B 22 *Préparation:*

Il est recommandé que la préparation des abatis se fasse sous la direction et le contrôle du Ministère des Terres et Forêts; le Minis-

(1)—D — Indique qu'il sera impossible de mettre le projet à exécution en 1942.

tère de la Colonisation y apportant sa collaboration pour la mise en vigueur des règlements du Ministère des Terres et Forêts.

A 23 *Brûlage:* i — Émission et révocation des permis:
Il est recommandé que les mots "ou dans une région sous juridiction d'un organisme de protection" soient insérés après le quatorzième mot de la clause 124: (ceci a été remplacé par la définition du mot forêt).

A 24 ii — Aide apportée:
Il est recommandé que des fonds spéciaux soient pourvus par le Ministère des Terres et Forêts pour assurer la préparation adéquate des abatis et leur brûlage;

A 25 iii — Brûlage du printemps:
Il est reconnu que le brûlage des abatis peut s'exécuter avec succès à la fin de l'été ou en automne et que cette époque est la plus propice du fait qu'elle présente le moins de risques d'incendie:
Il est recommandé que la décision de limiter le brûlage du printemps soit laissée à la discrétion du Ministre des Terres et Forêts.

A 26 *Fumer en forêt:*
Il est recommandé qu'une clause soit insérée dans la législation à l'effet d'interdire de fumer en forêt, exception faite pour certains endroits déterminés.

27 *Les scieries:*
Il est recommandé que les règlements actuels soient modifiés de façon à permettre un contrôle plus rigoureux.

A 28 Clauses 139 et 145:
Il est recommandé que les cadres prévus dans ces clauses soient élargis de façon à englober toutes personnes ou corporations s'occupant d'opérations forestières.

C 29 *Clause 149*
Il est recommandé que les prérogatives des employés du Ministère des Terres et Forêts soient consenties aux employés du Ministère de la Colonisation.

A 30 *Infractions et contraventions:*
Il est recommandé que la Police Provinciale soit chargée de faire respecter la loi en matière de protection et que l'article de la loi se rapportant aux infractions soit étudié et modifié en vue d'assurer plus d'autorité au personnel de la protection.

A 31 *Comité:*
Il est recommandé qu'un comité subséquent soit formé aux fins d'étudier les présentes recommandations et de les appliquer.

W. G. WRIGHT,
Président.

Duchesnay, P. Q., 21 octobre 1941.

DISPOSITION DES DÉCHETS DE COUPE

Votre Comité comprend que le sujet du thème qui lui a été dévolu porte sur le rôle que joue la disposition des déchets d'exploitation dans le contrôle des incendies. Conséquemment, la discussion s'est limitée au seul sujet de la disposition des déchets d'exploitation.

Touchant au problème, votre Comité désire, tout d'abord, donner les grandes lignes de ses vues sur cet important sujet plein de controverses. Il est d'opinion que la disposition des déchets d'abattage constitue une excellente mesure pour réduire les dangers d'incendie sous diverses conditions rencontrées de nos jours en forêt. Votre Comité tient à faire remarquer, cependant, que la disposition des déchets par elle-même n'apporte pas la solution de nos problèmes de protection. C'est un outil, un agent, si vous le voulez, mais non une panacée. Comme tout autre moyen similaire, son utilité est limitée et sa mise en pratique doit s'établir sur de saines possibilités d'application sous des conditions et dans les localités définies.

Votre Comité reconnaît deux catégories de déchets, savoir: (a) — déchets d'abattage au cours d'exploitations forestières proprement dites, et (b) — déchets résultant de travaux de voirie, construction de camps, de barrages, etc. En ce qui regarde les déchets d'exploitation, votre comité est d'opinion que leur disposition, en tant que mesure de protection, est nécessaire dans les peuplements résineux de moyenne ou forte densité, où l'accumulation de matières très combustibles augmenterait sensiblement le danger d'incendie.

Votre Comité ne croit pas qu'il soit opportun ou même économiquement pratique d'imposer présentement des mesures réglant cette disposition. Il est d'opinion, toutefois, qu'il est maintenant à propos d'entreprendre une étude sérieuse de la technique et du coût de cette disposition des déchets dans les types de peuplements où l'on conduit d'ordinaire les opérations forestières, soit en billes de 4 pieds ou en billots à pulpe ou pour fins de sciage.

On peut disposer des déchets, soit par ébranchage et dispersion des branches ou par brûlage. Le brûlage se confinera aux opérations d'hiver, car le brûlage, au fur et à mesure des travaux d'exploitation, est encore ce qu'il y a de plus pratique, si l'on veut qu'il soit économique. Le sujet "coupes du printemps" entre également dans le thème dont l'étude nous a été confiée. Le Comité aurait préféré le titre "coupes d'été" qui définit les opérations forestières qui se font peu après le début de la "saison des feux", et qui consistent surtout dans l'écorçage du bois à la sève pour les bois à pulpe. Le Comité a considéré ces opérations en relation avec les dangers d'incendie que celles-ci présentent.

Après mûre réflexion, votre Comité émet les résolutions suivantes pour adoption par la conférence.

RÉSOLUTIONS

ATTENDU que la disposition des déchets, sous des conditions particulières, présente un moyen efficace de réduire les risques d'incendie.

IL EST RÉSOLU :

- C 32 QUE le Ministère des Terres et Forêts de concert avec l'industrie forestière, conduise des essais pour la disposition des déchets dans des parcelles de forêt où se font des exploitations forestières typiques; billes de 4 pieds et billes longues pour bois à pulpe et fins de sciage;
- C 33 QUE ces essais devront être faits sous contrôle technique d'après les données connues et à la lumière d'expériences similaires qui ont été conduites ailleurs; on devra en établir le coût détaillé en vue de déterminer une réalisation économique en relation avec les frais d'exploitation et de vidange et l'analyse des résultats au double point de vue de la protection et de la sylviculture;
- C 34 QU'un personnel technique soit affecté à ces projets, suivant les prévisions du Ch. 25. Geo. VI 1941, Québec;
- A 35 QUE les ministères provinciaux, les contracteurs et autres soient obligés de disposer des déchets résultant de construction de routes, camps, barrages, etc., et ce à la satisfaction des autorités chargées de la protection de la forêt;
- C 36 QUE, tenant compte du fait que les exploitants, sous permis spécial, n'ont qu'un intérêt transitoire dans les terrains sous permis, les autorités du Ministère des Terres et Forêts restreignent la coupe du printemps (été) sur les terres vacantes de la Couronne.

Duchesnay, 21 octobre 1941.

D. ROY CAMERON,
Président.

RAPPORT DU COMITÉ "D"

Protection des Forêts

MESURES PRÉLIMINAIRES DANS LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Ce comité soumet les recommandations suivantes:

- B 37 *Personnel — Salaires:*
QUE l'échelle des salaires du personnel de la Protection doit être établie en tenant compte:
- i — de l'importance des fonctions et de la région;
 - ii — des qualifications, de l'expérience.

- C 38 *Cours spéciaux:*
 QUE des écoles régionales soient établies pour donner des cours rudimentaires pour l'entraînement du personnel de protection et que l'étude de ce projet soit confiée aux divers organismes intéressés y compris, le Ministère des Terres et Forêts, en vue d'en assurer la mise à exécution aussitôt que possible, et de plus qu'à la discrétion du Chef du Service de la Protection, les membres du personnel sortant de ces écoles, aient droit d'admission à l'École des Gardes-Forestiers à Duchesnay.
- C 39 *Techniciens et spécialistes:*
 QU'une fois ces écoles régionales établies, l'on invite des experts des compagnies fabriquant de l'outillage et de l'équipement à venir donner des conférences et des leçons pratiques sur le maniement et l'usage de leurs appareils.
- D (1) 40 *Outillage et équipement:*
 QUE considération soit donnée à l'installation, à divers points stratégiques de la Province, de dépôts d'équipement, pour servir en cas d'urgence.
- A 41 *Améliorations:*
 QUE, dans les territoires accessibles et les régions de colonisation, considération soit donnée à l'achat de pompes de plus grand débit et de maniement peu compliqué;
- 42 QUE le Ministère des Terres et Forêts fasse les démarches nécessaires auprès d'Ottawa pour assurer à toutes les Associations de protection une ample réserve de boyaux à incendie pour 1942. La quantité nécessaire prévue est de 100,000 pieds. Ce matériel pourrait être acheté par le Ministère qui en ferait la distribution aux Associations moyennant le remboursement des frais.

LE REPÉRAGE DES INCENDIES ET LES TOURS DE VIGIE:

- A 43 *Répartition des tours de vigie:*
 QU'un relevé soit fait de toutes les tours des Associations, des particuliers ou du gouvernement, pour s'assurer que tous les districts sont convenablement protégés, et qu'une coordination suffisante s'exerce entre les districts adjacents;
- A 44 QUE l'emplacement de chaque tour soit vérifié quant à l'orientation et que dans tous les cas le Nord véritable serve comme azimut zéro;
- A 45 QUE toutes les tours soient pourvues d'alidades et de jumelles et de locaux pour le personnel; aussi que les tours primaires soient de type cabine.

(1)—D — Ne pourra être appliqué cette année.

- A 46 *Communications — Téléphone — Radios:*
 QUE des démarches soient faites auprès d'Ottawa pour obtenir la priorité dans la livraison d'appareils téléphoniques ou radio-phoniques essentiels à la protection des forêts;
 QUE représentation soit faite auprès des autorités à Ottawa, sur l'importance de l'œuvre de protection pour la conservation de nos richesses naturelles et, conséquemment, l'urgente nécessité de réserver des bandes convenables pour les communications par radio.
- A 47 *Transport — Gazoline:*
 QUE l'Honorable Ministre des Terres et Forêts demande au Contrôleur, l'autorisation de mettre le personnel de prévention sur le même pied que les brigades d'incendie, pour leur permettre de se procurer de l'essence en dehors des heures réglementaires, en cas d'urgence.
- Chemins de portage:*
- A 48 QUE dans leur programme pour 1942, tous les organismes de protection dans la Province prévoient à l'ouverture de nouveaux chemins et sentiers dans les territoires qui n'en sont pas pourvus et, à l'amélioration des routes existantes.
- B 49 *Affiches:*
 QUE considération spéciale soit donnée aux affiches et aux pancartes donnant l'orientation et la distance des routes forestières et des sentiers.
- L'indice d'inflammabilité:*
- A 50 Qu'il soit porté à la connaissance du comité général que le moyen de contrôle le plus efficace des incendies forestiers et le plus à la portée de tous, est l'usage généralisé de l'indice d'inflammabilité par: a) les inspecteurs régionaux du gouvernement; b) par les associations;
- A 51 QUE les inspecteurs régionaux se guident le plus possible sur l'indice d'inflammabilité et qu'ils aient le libre choix d'émettre ou de refuser des permis de brûlage ou de circulation;
- A 52 QUE le Chef du Service de la Protection soit autorisé à interdire la circulation dans une région quelconque, lorsque dans son opinion, l'indice d'inflammabilité lui suggère cette mesure.
- D 53 *Météorologie — Prévisions du temps:*
 QUE le Ministère accorde au Service Forestier toutes facilités pour les prévisions météorologiques.

Salaires des combattants — feux de forêts:

- A 54 QUE pour 1942, les salaires des combattants des feux de forêts soient haussés proportionnellement aux augmentations accordées aux autres ouvriers forestiers;
- A 55 QUE le personnel affecté pleinement à la protection ne soit pas chargé d'autres fonctions.

P. BOURGET — J. PATERSON,
Présidents conjoints.

Duchesnay, P. Q., 21 octobre 1941.

RAPPORT DU COMITÉ "E"

Protection des Forêts

LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Votre Comité recommande:

- B 56 *Reconnaissance aérienne:*
- a) QUE, pour fins de reconnaissance aérienne, la Province soit divisée en zones;
 - b) QUE dans chaque zone, une entente soit conclue avec les compagnies d'aviation commerciale pour s'assurer les services d'appareils appropriés;
 - c) QU'une prime minimum couvrant un minimum d'heures de vol soit payée à ces compagnies pour pouvoir compter, en tout temps, sur leurs services, et qu'un taux spécial soit fixé pour les heures additionnelles de vol.
- C 57 *Équipes volantes — Équipes spéciales de combattants:*
- a) QUE des équipes spéciales de combattants soient organisées en différents districts pour être employées en temps et lieux nécessaires;
 - b) QUE telles équipes soient composées de quatre ou cinq hommes familiers dans l'usage de l'outillage et de l'équipement et bien au courant des modes de transport. Ces équipes pourraient être placées sous la direction de gardes-feu et maintenues aux points stratégiques, tout particulièrement aux endroits où la main d'œuvre habile est difficile à se procurer;

c) QUE dans les régions colonisées, ces équipes devraient être engagées à un prix nominal, quitte à leur payer une rétribution supplémentaire lorsqu'elles sont appelées en service. Leur fonction consisterait à aider les colons dans le brûlage de leurs abatis et à veiller à ce que les feux d'abatis soient bien éteints après le brûlage. Ces équipes verraient également à éteindre les incendies qui pourraient se déclarer dans leur territoire. Dans les districts éloignés, que ces équipes soient engagées pour toute la saison et qu'elles soient employées dans les périodes humides à la construction des routes et de lignes téléphoniques. Ces équipes devraient être sous la juridiction du garde-feu local ou de l'inspecteur régional.

Organisation et distribution des équipes de combattants:

- A 58 Qu'il est essentiel que l'organisation des équipes de combattants soit confiée aux inspecteurs régionaux qui sont les mieux placés pour le choix de ce personnel;
- A 59 Qu'un équipement convenable de combat soit distribué dans chaque territoire pour en assurer la disponibilité en cas d'incendie;
- A 60 Vu qu'il y a tendance à envoyer un nombre insuffisant de combattants au début d'un incendie, il est recommandé que par mesure de prudence, l'on envoie plus d'hommes qu'il n'en paraît nécessaire;
- A 61 Qu'il est également important de maintenir en surveillance suffisamment d'hommes après un incendie pour éviter qu'il ne se rallume.

Le contrôle des combattants:

- A 62 QUE la présente loi soit mise en vigueur;
- A 63 QUE chaque fois que la chose s'avère urgente, un agent payé à la journée, soit engagé pour recruter cette main-d'œuvre.

C 64 *Méthodes de combat appropriées:*

QUE suivant les conditions qui prévalent, l'on mette en pratique les méthodes de combat appropriées et que les gardes-feu soient tenus au courant de toutes innovations en la matière.

A 65 *Paiement des salaires:*

Qu'il est très important que les salaires soient payés régulièrement pour éviter le désaccord.

H. SORGJUS,
Président.

Duchesnay, P. Q., 21 octobre 1941.

- A 66 IL EST recommandé que le bulletin hebdomadaire sur "L'inflammabilité des forêts" soit publié dans les journaux, émis à la radio, et distribué aux agences de tourisme.
- B 67 IL EST recommandé que les permis de circulation portent une clause mentionnant que ces permis ne seront valides en autant que "la forêt n'est pas fermée à la circulation".
- C 68 IL EST recommandé que la politique de colonies forestières inaugurée dans cette Province soit étudiée sérieusement et encouragée, en ce qu'elle peut apporter une solution au problème de l'établissement de notre population et remédier, en même temps, aux empiètements des colons sur le domaine boisé.
- A 69 IL EST de plus recommandé, qu'en autant que possible, de nouvelles paroisses ne soient pas ouvertes à la colonisation, tant que celles qui existent déjà ne sont pas remplies complètement. De la sorte, on éviterait des frais à la Province, et la protection des forêts en bénéficierait.

L'assemblée générale.

VERNON-E. JOHNSON,
Président.

Ces 69 résolutions qui ont été soumises à votre considération, Monsieur le Ministre, ont reçu votre entière approbation. De ce nombre, 44 seront sûrement mises en application dès 1942; 10 autres pourront probablement être également mises en application au cours de la prochaine saison de protection. Quant aux 15 autres projets soumis, on ne saurait préciser, étant donné les conditions qui prévalent actuellement, quand et dans quelle mesure ils pourront être réalisés; espérons toutefois que ce sera dans un avenir rapproché.

LA PROTECTION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE DANS LE PARC DES LAURENTIDES

Saint-Denys Prévost
Chef de district

Au cours de l'année, nous avons maintenu en parfaite condition, comme par le passé, nos lignes de téléphone, tours d'observation, camps, garages, entrepôts, portages, etc. Pour nous assurer que nos lignes de téléphone soient en parfait état de fonctionnement pour le début de la saison des feux nous avons effectué les travaux de réparation qui s'imposaient au cours de l'hiver et du printemps.

Au cours de la saison de protection, nous avons eu plusieurs périodes de sécheresse, mais la phase la plus critique dans le Parc, comme ailleurs, a débuté dès la fin d'avril pour ne se terminer que le 15 juin. Durant cette période, nous avons dû répondre à de nombreux appels de l'extérieur: Rivière-aux-Pins, Lac Beauport, St-Adelphe, Ste-Catherine, Stoneham, St-Urbain et, au pire de la sécheresse au Lac St-Jean; à Notre-Dame de la Dorée et sur la Rivière Mistassini.

Durant l'année, nous avons eu dans le Parc quatre incendies qui, heureusement, ont pu être contrôlés dès le début. Le feu du Crique Goéland a été signalé le 23 mai, celui de la Rivière Ha! Ha! le 25, celui de l'Écluse No 5 sur la Rivière-à-Mars le 23 mai, enfin celui de St-Urbain à l'entrée du Parc le 29 mai. A l'automne, nous avons aussi été appelés par le Conseil de St-Urbain pour combattre un incendie dans les limites mêmes de la Municipalité.

Par suite de la sécheresse qui sévissait d'une façon inquiétante en juin, l'entrée du Parc a dû être interdite à compter du samedi, 14 juin, alors que nous avons dû commencer l'évacuation de tous les ouvriers forestiers, des employés du département de la Voirie et des "sportmen". Cette évacuation n'était pas terminée que le lendemain il commençait à pleuvoir vers le milieu de la journée, ce qui éloigna aussitôt les dangers immédiats d'incendie.

Le 5 août, nous avons aussi eu à combattre un incendie au Lac Vien dans la division de Van-Bruyssel. Le feu a cependant été contrôlé dès la première journée et, deux jours plus tard, il était complètement éteint; cet incendie a causé très peu de dommages.

Comme à l'ordinaire, nous avons étroitement surveillé le personnel des concessionnaires forestiers, du Ministère de la Voirie ainsi que tous ceux qui ont séjourné dans le Parc, afin de leur faire observer rigoureusement les règlements de la protection.

Cette année, les opérations forestières ont été très actives dans le Parc; nous estimons que de 6,000 à 7,000 hommes y ont été employés, tant à la coupe du bois qu'aux travaux d'amélioration: construction d'écluses, de campements, de routes, etc.

De façon générale, la circulation a été très intense, nous avons, en effet, contrôlé 413,813 entrées et sorties à nos barrières. Notre personnel s'est aussi occupé d'émettre aux "sportmen" les permis de pêche qui leur permettent de fréquenter le Parc et d'avoir accès aux chalets du Ministère de la Chasse et de la Pêche.

Le recensement du gibier que nous faisons chaque année, nous a permis de répertorier 723 cabanes de castors. Or, nous estimons qu'il y a sur le terrain une cabane de plus pour chacune que nous répertorions; ceci nous permet d'affirmer qu'il y aurait donc dans le Parc 1,446 cabanes de castors et en prenant la moyenne habituelle par habitation de deux petits en plus du couple de vieux, il y aurait donc 5,740 sujets dans le Parc; l'augmentation est normale et très satisfaisante.

Nous constatons aussi, à différents indices, que l'augmentation de l'orignal et du chevreuil est normale, bien que pour le chevreuil le Parc ne présente pas réellement les conditions les plus favorables de son habitat; on peut conclure que ce dernier ne sera jamais abondant.

La loutre, la martre, le vison, le pécan et l'ours noir sont en abondance. Chose étrange, on voit peu de rats-musqués malgré la protection dont il jouit; il ne semble pas augmenter proportionnellement aux autres gibiers. Cette année, la perdrix a été très abondante. Le lièvre est en période de croissance.

Au cours de l'automne, nous avons dû prendre des mesures spéciales pour la destruction du loup qui semble vouloir s'accroître en nombre; nous en avons déjà détruit une douzaine et nous allons continuer.

ENTOMOLOGIE FORESTIÈRE

A.-R. GOBEL, I.F., M.Sc., D.Ph.

L'année 1941 marque le cinquième anniversaire de l'établissement d'un Service d'entomologie au Ministère des Terres et Forêts. Elle dénote un progrès considérable dans l'ampleur et l'importance des travaux exécutés tant en forêt qu'au laboratoire de Duchesnay.

Sous l'égide de M. Robert Lambert, l'inventaire des insectes forestiers du Québec s'est étendu à toutes les forêts de la Province patrouillées par les gardes-feu des diverses organisations de protection.

Pour compléter les informations recueillies des gardes-feu, près de soixante inspections ont été effectuées par M. Marcel-E. Genest dans des places d'étude permanentes, limites forestières, plantations, pépinières, etc.

Les rongeurs du bois et de l'écorce ont été l'objet d'études spéciales poursuivies sous la direction de M. René Martineau dans les bûchés et les brûlis.

Les études déjà commencées par M. Gérard Paquet, sur le développement de la mouche à scie européenne de l'épinette dans les diverses régions ou localités de la Province, ont été continuées.

Dans la section du contrôle biologique dirigée par M. Gérard Paquet, des études ont été entreprises sur l'efficacité du parasite *Microplectron* dans la lutte contre la mouche à scie européenne de l'épinette; des millions de parasites ont été libérés dans les forêts de la Province et des milliers de larves et cocons de la mouche à scie européenne de l'épinette ont été ramassés pour servir à la propagation des parasites de cet insecte.

Enfin, en plus de répondre à de nombreuses demandes de renseignements, le Service d'entomologie s'est efforcé, au moyen de films, causeries, publications, etc., de renseigner ses collaborateurs et d'intéresser le public au contrôle des insectes forestiers.

INVENTAIRE DES INSECTES FORESTIERS (1)

En 1941, outre le Service de la protection du Ministère des Terres et Forêts, la Laurentian, la St. Maurice, la Southern St. Lawrence et la Price Brothers Forest Protective Association, toutes les associations de protection des forêts de la Province ont participé activement à l'inventaire des insectes forestiers. Les collectionneurs, au nombre de 865, ont envoyé au laboratoire de Duchesnay un total de 6,574 échantillons d'insectes prélevés sur les principales essences forestières.

Les renseignements les plus importants obtenus au cours de cette enquête ont été publiés dans la contribution numéro 15 du Service d'entomologie. (2)

(1) Par Robert Lambert, B.A., I.F.

(2) Les Insectes Forestiers du Québec en 1941. *Le Naturaliste Canadien*, Vol. 69, (8 & 9): 173-205, 1942, R. LAMBERT.

La mouche à scie européenne de l'épinette, *Diprion polytomum*, garde le premier rang parmi les insectes nuisibles de la Province. Sa distribution se généralise de plus en plus, puisque seule la partie septentrionale des régions de la Gatineau et du Nord de Montréal semble ne pas avoir encore été l'objet de ses attaques. La brèche qui existait dans l'est de l'Abitibi et dans la région de la Gatineau, où l'insecte était considéré comme absent, s'est refermée le long du chemin de fer, en Abitibi, et dans le sud-est du comté de Pontiac, suivant une ligne passant par Maniwaki et Gracefield et allant au comté de Labelle.

La figure I permet de comparer l'abondance de l'insecte dans les différentes régions de la Province en 1940 et 1941.

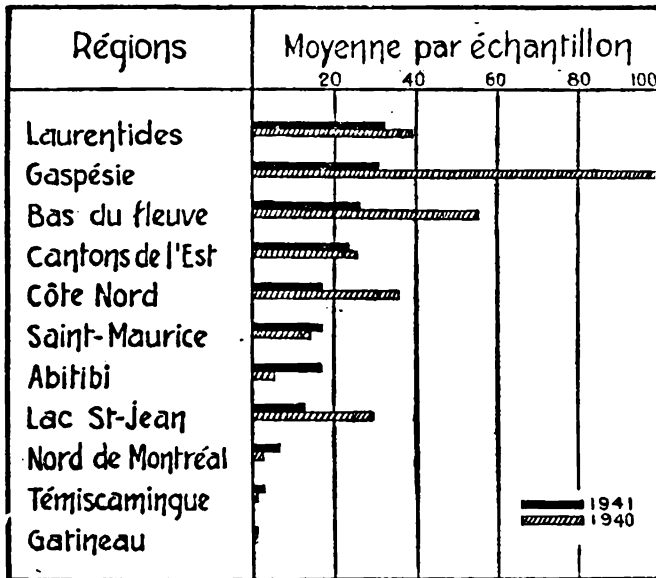


FIGURE I.—Abondance de la mouche à scie européenne de l'épinette dans le Québec en 1940 et 1941

En Gaspésie et dans le Bas du Fleuve, les dommages causés aux épinettes furent insignifiants, si on les compare à ceux qui ont été notés au cours des années 1939 et 1940. Il en fut de même dans toutes les autres régions de la Province, excepté dans le Parc des Laurentides, particulièrement dans la partie est, où la défoliation moyenne fut évaluée entre 15 et 25 pour cent.

Parmi les facteurs importants de contrôle, on compte la maladie micro-organique qui s'est propagée rapidement dans toutes les régions de la Province. La plus grande partie de la population larvaire de certaines épinettes fut décimée par cette maladie et un nombre considérable de larves étaient déjà mortes lors de leur réception au laboratoire. La rareté des cocons là où ils étaient abondants en 1940, est encore une preuve d'une diminution dans la population de cet insecte.

Les parasites constituent un autre facteur de contrôle important. En 1941 seulement, on a libéré en cette Province 147,200,000 parasites *Microplectron*. Il est à souhaiter que ces millions de parasites apporteront d'excellents résultats. Enfin, comme autre facteur, on peut mentionner le climat, qui, dans la plupart des régions, a été trop rigoureux pour permettre à l'insecte de produire une seconde génération.

Les dommages causés au sapin, à l'épinette et au pin par la tordeuse des bourgeons de l'épinette, *Cacoecia fumiferana*, furent beaucoup plus considérables dans l'ouest de la Province que ceux de tous les autres insectes nuisibles réunis. Ainsi, tout le long de la frontière de l'Ontario, la défoliation moyenne fut de 30 pour cent sur l'épinette et de 50 pour cent sur le sapin. Même plus, 10 pour cent des sapins sont morts aux environs des lacs Hébécourt et Duparquet, où les dommages semblent avoir été le plus considérables. Mais cette épidémie diminue en importance pour devenir légère dans les régions de la Gatineau et du Nord de Montréal et dans l'est de l'Abitibi. En effet, cette infestation est le plus grave dans le nord-est de l'Ontario et diminue progressivement en s'éloignant vers l'est.

Le champ d'action de l'insecte couvrant une superficie boisée de plusieurs milliers de milles dans l'Ontario et le Québec, il serait illusoire de vouloir protéger les arbres infestés au moyen d'insecticides. Il reste à espérer que les parasites continueront à se multiplier en nombre suffisant pour enrayer au plus tôt cette épidémie.

La mouche à scie du mélèze, *Pristiphora erichsonii*, bien qu'elle ait causé une défoliation remarquable en certains milieux, a diminué en importance au cours de la dernière saison. Cette diminution fut surtout marquée dans le sud de la Gatineau, sur toute la Côte Nord excepté le long de la rivière Romaine, dans le sud du Témiscamingue et le nord-est des Laurentides.

Parmi les autres insectes de quelque importance, on compte: la mouche à scie à tête jaune de l'épinette, *Pikonema alaskensis*, qui a défolié, çà et là, quelques jeunes épinettes; le puceron à galle de l'épinette, *Adelges abietis*, fréquent dans l'est et le centre de la Province; la mouche à scie de Leconte, *Neodiprion lecontei*, qui a été détruite, à Maholey Creek et au lac Château (Argenteuil), par la pulvérisation d'une solution d'arséniate de calcium sur le feuillage de jeunes pins; la mouche à scie de Swaine, *Neodiprion swainei*, qui augmente sur le pin gris, particulièrement dans le centre de la Province; la mineuse des feuilles du bouleau, *Phyllotoma nemorata*, commune sur le bouleau dans l'est et le centre de la Province; enfin, la chenille à raies vertes de l'érable, *Anisota rubicunda*, dans les régions du Nord de Montréal et de la Gatineau.

Avec la coopération de toutes les associations forestières de protection à l'inventaire des insectes forestiers, il sera dorénavant plus facile d'obtenir des renseignements complets sur les insectes et leurs dommages.

INSPECTIONS (1)

Bien que les informations recueillies des gardes-feux pour l'inventaire des insectes forestiers soient très importantes, elles doivent être vérifiées et complétées par des études plus détaillées. C'est pourquoi, depuis trois ans, des inspections sont faites dans la plupart des places d'étude permanentes, plantations et pépinières de la Province. De plus, des arbres d'ornement et certaines limites forestières sont, sur demande, l'objet d'inspections spéciales.

Chaque inspection comporte, selon le cas, un échantillonnage des insectes défoliateurs, des mineuses, des cocons, des masses d'œufs, des rongeurs du bois ou de l'écorce, etc. Chaque échantillon est prélevé d'après un système standard (2). Chaque fois que des dommages sont constatés, un rapport de l'inspection est envoyé au propriétaire, lui suggérant les méthodes de traitement les plus appropriées.

Cette année, près de soixante inspections ont été effectuées dans la Province en quatre mois. Les notes et échantillons recueillis au cours de ces inspections ont été utilisés pour l'inventaire des insectes forestiers du Québec en 1941. On ne donnera ici qu'un tableau des inspections effectuées au cours de l'été 1941.

(1) Par Marcel-E. GENEST, I. F.

(2) L'Utilité des places d'étude permanentes en Entomologie. *Le Naturaliste Canadien*, Vol. 68, (12): 261-271, 1941, M.-E. GENEST (Contribution N° 13 du Service d'entomologie).

INSPECTIONS EFFECTUÉES DANS LE QUÉBEC EN 1941

LOCALITÉ	PROPRIÉTAIRE	INSECTES ET ESSENCES	INFESTATION
<i>1.—Places d'étude permanentes:</i>			
Duchesnay (2).....	Ser. for. Qué.....	Divers, sapin, épinette.....	Aucune
Valcartier (3).....	Ser. for. Dom.....	Divers, épin. sap. mélèze.....	Aucune
Lachute (2).....	Ser. for. Qué.....	Cercopide du pin.....	Légère
Lac Croche.....	Sin. Man. Co.....	Divers, feuillus.....	Aucune
Riv. Gens-de-Terre.....	Can. Int. Pap.....	Arpenteuse verte de l'épin.....	Non apparente
Riv. Tomasine (2).....	Can. Int. Pap.....	Divers, pin gris, épinette.....	Aucune
Riv. à l'Aigle.....	Can. Int. Pap.....	Arpenteuse verte de l'épin.....	Aucune
Ct. Lagrange.....	Mad. Corp. Ltd.....	Mouche à scie europ. épin.....	Non apparente
Ct. Parke (3).....	Ser. for. Qué.....	Divers, épinette, sapin.....	Aucune
<i>2.—Limites forestières:</i>			
Ct. Spaulding.....	Meg. Mfg. Co.....	Divers, feuillus.....	Aucune
Ct. Clinton.....	Lake Meg. Pulp.....	Dendroctone de l'épinette.....	Légère
Ct. Woburn.....	Lake Meg. Pulp.....	Divers, épinette.....	Aucune
Ct. Weedon.....	Brom. Pulp Pap.....	Dendroctone de l'épinette.....	Légère
Ct. Dudswell.....	Brom. Pulp Pap.....	Divers, épinette.....	Aucune
Ct. Stoke.....	Can. Pap. Co.....	Perceur de la pruche.....	Totale
Ct. Joly.....	Can. Int. Pap.....	Divers, épinette.....	Aucune
<i>3.—Inspections spéciales:</i>			
Frontière du Maine.....	Divers.....	Mouche à scie europ. épin.....	Légère
Ct. Newport.....	Guelph Cask Ven.....	Divers, épinette de Norvège.....	Aucune
Ct. Havlock.....	Divers.....	Divers, feuillus.....	Aucune
Lac Brûlé.....	C.-H. MacFarlane.....	Mineuse du bouleau.....	Moyenne
Rawdon.....	École St-Louis.....	Mouche à scie europ. épin.....	Non apparente

INSPECTIONS EFFECTUÉES DANS LE QUÉBEC EN 1941—(Suite)

LOCALITÉ	PROPRIÉTAIRE	INSECTES ET ESSENCES	INFESTATION
Joliette	Mlle N. Copping	Mineuse, feuilles du cèdre	Légère
Ct. Addington	Sin. Man. Co	Mouche à scie europ. épin	Non apparente
Ct. Suffolk	Sin. Man. Co	Mouche à scie europ. épin	Non apparente
Co. Pontiac	Divers	Tordeuse des bourgeons épin	Légère
Sayabec	W.L. Veit	M. à scie Marlatt, mélèze	Légère
Sayabec	R. Bélanger	Puceron à galle de l'épin	Légère
Sayabec	R. Bélanger	Mineuse, feuilles du lilas	Totale
<i>4.—Plantations privées:</i>			
Ct. Kildare	O. Bédard	Cercopide du pin sylvestre	Non apparente
Seig. d'Ailleboust	Ely Copping	Cercopide du pin sylvestre	Non apparente
Seig. d'Ailleboust	Wm. Copping	Cercopide du pin sylvestre	Non apparente
Joliette	O. Bédard	Mineuse du bouleau	Légère
Joliette	O. Bédard	Puceron lanigère de l'orme	Légère
Ct. Mulgrave	Sin. Man. Co	Cercopide du pin blanc	Moyenne
Ct. Hartwell	Sin. Man. Co	Cercopide du pin blanc	Moyenne
Ct. de Salaberry	Can. Int. Pap	Mouche à scie europ. épin	Non apparente
Ct. de Salaberry	Can. Int. Pap	Charançon du pin blanc, épin	Moyenne
Vill. des-Aulnaies	A.-M. Deschênes	Mouche à scie du bouleau	Légère
Seig. Lac Matapédia	J. Fenderson Co	Puceron à galle de l'épin	Sévère
Seig. Lac Matapédia	J. Fenderson Co	Mouche à scie europ. épin	Non apparente
<i>5.—Plantations provinciales:</i>			
Rg. Lotbinière	Ser. for. Qué	Mouche à scie europ. épin	Légère
Rg. Lotbinière	Ser. for. Qué	Puceron à galle de l'épin	Sévère
Ct. Chilton	Ser. for. Qué	Mouche à scie europ. épin	Non apparente
Ct. Chertsey	Ser. for. Qué	Mouche à scie europ. épin	Non apparente
Ct. Chertsey	Ser. for. Qué	M. à scie Marlatt, mélèze	Légère
Ct. Cathcart	Ser. for. Qué	Puceron à galle de l'épin	Légère
Ct. Cartier	Ser. for. Qué	Mouche à scie europ. épin	Légère
Ct. Masson	Ser. for. Qué	Mouche à scie europ. épin	Totale
St-Faustin	Min. Chas. Pêche	M. à scie Leconte, pin rouge	Sévère
St-Faustin	Min. Chas. Pêche	Puceron à galle de l'épin	Légère
St-Faustin	Min. Chas. Pêche	Charançon du pin blanc, épin	Légère
<i>6.—Pépinières privées:</i>			
Abord-à-Plouffe	W.-H. Perron	M. à scie mineuse, cenellier	Sévère
Berthier Jonct.	O. Bédard	Mouche à scie europ. épin	Non apparente
Berthier Jonct.	O. Bédard	Chenilles, raies vertes, érable	Moyenne
Berthier Jonct.	O. Bédard	Chenille, toile d'automne, feuill.	Moyenne
Ile de Montréal	O. Bédard	Chenille, bandes roses, chêne	Légère
Ile de Montréal	O. Bédard	Mineuse du peuplier	Légère
L'Ile Verte	J.-M. Bertrand	M. à scie, tête noire, peuplier	Sévère
Vill. des-Aulnaies	A.-D. Verreault	Mouche à scie du sorbier	Moyenne
Vill. des-Aulnaies	A.-D. Verreault	Galle vésiculaire, érable	Sévère
<i>7.—Pépinières provinciales:</i>			
St-Bruno	Ser. for. Qué	Puceron du frêne	Totale
St-Bruno	Ser. for. Qué	Puceron lanigère de l'orme	Sévère
Trécesson	Ser. for. Qué	M. à scie, tête noire, peuplier	Moyenne
Macpès	Ser. for. Qué	M. à scie Marlatt, mélèze	Non apparente
Macpès	Ser. for. Qué	Mouche à scie europ. épin	Non apparente
Ouimet	Ser. for. Qué	Puceron à galle de l'épin	Moyenne
Parke	Ser. for. Qué	Mouche à scie du sorbier	Sévère
Parke	Ser. for. Qué	M. à scie Marlatt, mélèze	Non apparente

A.—*Les rongeurs du bois et de l'écorce dans les bûchés et les brûlis.* (1)

Un projet a été élaboré au cours de 1941, dans le but d'étudier les rongeurs du bois et de l'écorce souvent mentionnés comme la catégorie la plus nuisible parmi les insectes forestiers. Deux habitats principaux avaient été proposés pour étude: les bûchés, comme étant un siège d'infestation d'où les rongeurs, après avoir complété leur développement, se propagent aux forêts avoisinantes, et les brûlis, dont une bonne proportion sont sévèrement attaqués par les longicornes. L'étude n'en a été qu'à ses débuts au cours de 1941, le travail ayant consisté surtout dans l'établissement de places d'étude et dans un échantillonnage préliminaire dont le but principal était de se familiariser avec le sujet.

I.—*Bûchés*

Le travail accompli dans les bûchés avait pour but de déterminer l'influence, sur les insectes, des traitements suivants appliqués aux déchets laissés en forêt après la coupe.

a. Recouvrement sur une superficie donnée de tous les gros débris forestiers, comprenant les souches et les billes de plus de trois pouces de diamètre. Ce travail a été effectué au moyen de branches de sapin et d'épinette disposées de manière à dissimuler toute écorce à la vue des insectes.

b. Écorçage des mêmes débris sur une superficie égale, dans le but de détruire tout foyer possible d'infestation, obligeant ainsi les rongeurs à s'établir soit dans les déchets de plus petites dimensions ou à l'extérieur de la superficie traitée.

c. Empilement des rebuts suivant leurs dimensions, en vue d'établir la réaction des principaux rongeurs. Les rebuts furent répartis en trois classes: branches, billes et houppiers.

Ces traitements ont d'abord été appliqués sur les limites de l'Anglo Canadian Pulp dans le voisinage du lac Jambon ou de la rivière Noire, dans des peuplements de résineux bûchés en 1940. Le même travail a aussi été exécuté près de Chandler sur les limites de la Gaspesia Sulphite, dans des peuplements de même composition et bûchés au cours de la même année. Cette duplication du travail a été faite dans le but de vérifier les résultats obtenus dans l'un et l'autre milieu. L'échantillonnage dans chacune des places d'étude devait être fait annuellement durant une période minimum de trois ans.

(1) Par René MARTINEAU, B.A., I.F., M.Sc.

Aucune influence notable due aux traitements appliqués ne pouvait être enregistrée au cours de la première année. Un échantillonnage préliminaire permet de donner ici quelques notes sur les conditions existantes. La présence de longicornes, *Monochamus sp.*, rongeurs du bois, semble être générale dans les billes; elle les a même été notée dans les branches de gros diamètre. Les mêmes conditions prévalent dans le cas du Dendroctone, *Dendroctonus piceaperda*, rongeur de l'écorce, qui se développe très bien dans les billes de rebut. Fait assez curieux cependant, la population de cette espèce a été trouvée plus forte dans les bûchés du Parc des Laurentides que dans ceux de la Gaspésie, où cet insecte a déjà causé des dommages assez sérieux de 1931 à 1934. L'espace est malheureusement trop restreint ici pour traiter des insectes secondaires rencontrés dans les bûchés au cours de l'été.

II.—*Brûlis*

Le programme établi pour les brûlis tendait à déterminer quelles sont les conditions qui permettent le développement si rapide des longicornes dans certains brûlis, alors que dans d'autres peuplements dévastés, où les mêmes conditions semblent régner, le même insecte n'a aucune importance. Le caractère du travail nécessitait alors le choix de peuplements endommagés à des degrés différents tant par les longicornes que par le feu. Pour satisfaire à ces conditions, trois endroits différents ont été choisis, chacun d'eux présentant un degré différent d'infestation. Pour pousser l'étude plus à fond, on a choisi, dans chaque cas, des sections spéciales où les arbres étaient plus ou moins endommagés par le feu.

a. Clova. Superficie à composition d'épinette noire, de pin gris et de sapin, ravagée par le feu en juin 1941. Après une période de cinq mois, la majorité de l'épinette et du pin était presque totalement parcourue de galeries se prolongeant jusqu'à l'intérieur du bois.

b. Dolbeau. Étendue d'épinette noire et de sapin visitée par le feu au début de juin 1941. Les insectes ne semblaient pas être aussi abondants que dans le cas précédent. Toutefois l'épinette en général laissait voir des marques extérieures d'attaque.

c. Chandler. Superficie à peuplement d'épinette et de sapin ravagée par le feu en août 1940. Un an après le passage du feu, les arbres en général étaient restés intacts et pratiquement aucun dommage n'avait été causé par les insectes.

Comme l'on ne pouvait espérer des résultats complets après une seule saison de travail, les notes prises sur le terrain en 1941 sont naturellement incomplètes. C'est pourquoi l'on ne soulignera ici que quelques faits généraux constatés au cours de l'été. L'insecte qui cause des ravages si importants aux bois brûlés est un longicorne connu sous le nom de *Monochamus scutellatus* Say. Cet

insecte prend généralement plus d'une saison pour se développer et de fait aucun adulte n'a été rencontré en 1941. Après avoir travaillé quelque temps dans l'écorce, la larve se creuse une galerie à travers le bois en direction du cœur et plus tard continue son travail vers l'extérieur. Parmi les essences étudiées, le pin gris et l'épinette semblent le plus affectées, les dommages étant en somme assez restreints sur le sapin. Fait important à noter, des peuplements de grande étendue et à forte composition d'épinette ont été rencontrés où, malgré le passage du feu, aucun dommage n'avait été causé par les insectes.

Dans les endroits infestés, nombre d'espèces parasites du longicorne ont été trouvées entre le bois et l'écorce. Souventes fois même, l'on ne rencontrait que la larve du parasite dans la galerie du longicorne. Cependant ces parasites ne sont pas assez nombreux pour constituer un facteur de contrôle de grande importance.

B.—*Le développement de la mouche à scie européenne de l'épinette dans le Québec* (1)

On a continué en 1941 les études commencées en 1939 sur le développement de la mouche à scie européenne de l'épinette dans les diverses régions et localités de la Province. L'on se servit des échantillons adressés à Duchesnay pour l'inventaire des insectes forestiers, pour établir la date approximative de formation des cocons dans ces régions ou localités. La comparaison de ces dates permet de faire la corrélation des divers points de la Province et du climat qui les caractérise, avec le développement de l'insecte.

Près de 2,000 échantillons de l'insecte renfermant un total de plus de 40,000 larves servirent à déterminer la date de formation des cocons dans les diverses régions et localités échantillonnées. Cette date de formation des cocons fut établie de deux façons différentes.

a. Élevage des larves au laboratoire. Les larves ayant complété plus de 60 pour cent de leur développement dans leur milieu forestier d'origine, la date de formation des cocons au laboratoire servit à comparer les diverses régions et localités de la Province pour le développement de l'insecte.

b. Stades larvaires des échantillons. Lors de la réception des échantillons au laboratoire, les larves furent réparties dans les six stades de développement de l'insecte. En appliquant aux larves de chaque stade le pourcentage de développement représenté par ce stade, on obtint le degré de développement complété par l'insecte à la date de l'échantillonnage. Il suffit d'ajouter à cette date, le nombre de jours correspondant au pourcentage de développement à être complété par la mouche à scie, pour obtenir la date approximative de formation des cocons. En calculant cette date de formation des cocons pour les diverses régions et localités, il devint facile de comparer le développement de la mouche à scie dans la Province.

(1) Par Gérard PLAGUET, B.A., I.F., M.Sc.

On calcula une moyenne des résultats obtenus par ces deux méthodes. D'après ces calculs, la région du Nord de Montréal serait la plus favorable pour le développement de la mouche à scie. Les autres régions de la Province se répartiraient dans l'ordre suivant: Bas St-Laurent, Cantons de l'Est, St-Maurice, Abitibi-Témiscamingue, Parc des Laurentides, Lac St-Jean, Gaspésie et Côte Nord. Une période de 28 jours séparerait la date de formation des cocons dans les deux régions extrêmes, soit le Nord de Montréal et la Côte Nord.

CONTRÔLE BIOLOGIQUE (1)

A.—*Libération de parasites*

Cette année, comme par le passé, le Service d'entomologie s'est occupé de la libération des parasites de la mouche à scie européenne de l'épinette. Grâce à son inventaire des insectes forestiers, le choix des endroits proposés pour la libération fut facilité par la détermination des principaux points d'infestation. Par l'intermédiaire des gardes-feux du Service de la protection, le Service d'entomologie s'est occupé, en 1941, de la libération de 38,000,000 du parasite *Microplectron*, alors que les Associations forestières de protection en libéraient plus de 109 millions. Ceci représente un nombre total de 541,697,000 parasites *Microplectron* libérés dans cette Province depuis 1933.

De plus, le Service d'entomologie a libéré 622 adultes du parasite larvaire *Exenterus*, sur un total de 892 libérés dans le Québec en 1942.

B.—*Cueillette de cocons et de larves pour l'élevage des parasites*

Le Service d'entomologie a aussi continué, cette année, de fournir au Laboratoire de parasitologie du Dominion les larves et cocons de la mouche à scie européenne de l'épinette nécessaires à la propagation de ses parasites. Durant les mois de septembre et octobre, entre 30 et 50 jeunes gens faisaient la cueillette de plus de 290,000 cocons près du lac Blanc, dans le Parc des Laurentides. Ces cocons furent expédiés au laboratoire de Belleville pour servir à l'élevage et la libération, dans cette Province en 1942, de près de dix millions du parasite *Microplectron*.

Simultanément l'on s'occupait de faire ramasser près de 20,000 larves de la mouche à scie utilisées pour l'élevage et la propagation des parasites larvaires *Exenterus* et *Sturmia*.

C.—*Etudes sur l'efficacité du parasite Microplectron*

En 1941, le Service d'entomologie commençait des recherches élaborées sur l'efficacité du parasite *Microplectron* dans la lutte contre la mouche à scie européenne de l'épinette. Au cours de l'été, trois inspecteurs du Service d'entomologie s'occupaient, en coopération avec les gardes-feux du Service

(1) Par Gérard LAQUET, B.A., I.F., M.Sc.

de la protection et des Associations de protection, de visiter plus de 50 libérations et d'y cueillir près de 25,000 cocons, dans le Bas du Fleuve, la Gaspésie, le Parc des Laurentides et sur la Côte Nord. Des libérations des quatre dernières années furent inspectées et des échantillons de cocons furent prélevés à différentes distances des points de libérations, en vue de déterminer le pourcentage de parasitisme ainsi que la vitesse et la distance de rayonnement du parasite.

Comme les quelques 25,000 cocons collectionnés ne renfermaient que 5,500 cocons pleins, l'on ne disposait pas d'échantillons assez représentatifs pour établir de façon définitive l'importance du parasite *Microplectron* comme facteur de contrôle de la mouche à scie européenne de l'épinette. Mais l'analyse des cocons recueillis prouve suffisamment que le parasite semble survivre et se développer en quelques endroits, spécialement aux environs de la Galette, dans le Parc des Laurentides. Cependant, la survivance et la multiplication du parasite reste douteuse pour la plupart des libérations visitées. C'est le problème qui sera étudié l'an prochain au cours de recherches destinées à apporter une réponse définitive à la question de l'efficacité du parasite *Microplectron* comme agent de contrôle de la mouche à scie européenne de l'épinette.

PUBLICITÉ ET RENSEIGNEMENTS (1)

Le Service d'entomologie s'est efforcé, en 1941, d'intéresser ses collaborateurs et le public à la lutte contre les insectes forestiers.

Au commencement de l'été, dix-sept causeries furent prononcées devant près de 300 gardes-feux et inspecteurs du Service de la protection et des Associations de protection. Ces conférences, qui étaient accompagnées de projections lumineuses, avaient pour but d'expliquer les travaux effectués au laboratoire du Duchesnay et les méthodes utilisées dans la lutte contre la mouche à scie européenne de l'épinette.

Durant plus de trois mois, six inspecteurs du Service d'entomologie enseignaient aux gardes-feux du Service de la protection et des Associations de protection la façon de coopérer avec les entomologistes au contrôle des insectes forestiers.

Des formules d'instructions et un exemplaire de la contribution numéro 10: Les insectes forestiers du Québec en 1940, ont été distribués à plus de 650 gardes-feux et inspecteurs.

En réponse aux demandes de renseignements reçues et aux échantillons spéciaux d'insectes adressés au Service d'entomologie, plus de quarante enquêtes ont été faites, comportant l'identification des insectes rencontrés et la description des mesures préconisées pour leur contrôle.

Notons enfin que le Service d'entomologie a enrichi sa liste de publications de deux nouvelles contributions. Jusqu'au 31 mars 1942, les publications suivantes ont été distribuées par le Service d'entomologie:

(1) Par Gérard PAQUET, B.A., I.F., M.Sc.

PUBLICATIONS DU SERVICE D'ENTOMOLOGIE

Contributions N^{os}

- 1.—Notes sur *Phyllotoma nemorata* Fallen. Bul. 1, 8 pages, octobre 1937, A.-R. GOBBIL.
- 2.—Dommages causés aux forêts de la Gaspésie par les insectes. Bul. 2, 13 pages, octobre 1938, A.-R. GOBBIL.
- 3.—Les insectes forestiers du Québec en 1938. Bul. 3, 48 pages, janvier 1939, A.-R. GOBBIL.
- 4.—Les insectes forestiers du Québec en 1939. Bul. 4, 38 pages, mars 1940, R. LAMBERT et M.-E. GENEST.
- 5.—Les Autographes de l'épinette en Québec. *Le Naturaliste Canadien*, Vol. 68, (1): 26-29, 1941, R. LAMBERT.
- 6.—The Classification of Forest Insect Injury. *Ann. Rep. Ent. Soc. Ontario*, 88-92, 1939, A.-R. GOBBIL.
- 7.—Serait-ce la fin de la mouche à scie Européenne de l'épinette? *La Forêt Québécoise*, Vol. II, (10): 18-20, 1940, A.-R. GOBBIL.
- 8.—Une nouvelle diète pour le Dermeste du Lard. *La Forêt Québécoise*, Vol. III, (1): 29-34, 1941, G.-A. TESSIER.
- 9.—*Dendroctonus piceaperda* Hopk: A detrimental or beneficial Insect? *Journal of Forestry*, Vol. 38, (7): 632-640, 1941, A.-R. GOBBIL.
- 10.—Les insectes forestiers du Québec en 1940. *La Forêt Québécoise*, Vol. III, (2): 29-41; (3): 29-45, 1941, R. LAMBERT.
- 11.—La diapause chez les Tenthredes. *Can. Jr. Research*, Vol. 19, (D): 363-416, 1941, A.-R. GOBBIL.
- 12.—Troisième rapport annuel sur l'entomologie forestière. Service d'entomologie, Min. Terres et Forêts, Qué., 12 pages, 1941, A.-R. GOBBIL. (Édition française et anglaise).
- 13.—L'Utilité des places d'étude permanentes en Entomologie. *Le Naturaliste Canadien*, Vol. 68, (12): 261-271, 1941, M.-E. GENEST.
- 14.—Quatrième rapport annuel sur l'entomologie forestière. Service d'entomologie, Min. Terres et Forêts, Qué., 14 pages, 1942, A.-R. GOBBIL. (Édition française et anglaise).

MÉTÉOROLOGIE FORESTIÈRE

Robert BELLEFEUILLER, I.F., L.Sc.

Les opérations du Bureau de Météorologie peuvent se résumer comme suit pour l'année qui vient de se terminer: Établissement de 30 nouvelles stations météorologiques réparties dans 10 des principales régions géographiques de la province; désaffectation de 7 autres stations; inspection de 127 postes d'observation de toutes catégories; développement d'un système adéquat pour la détermination des dangers d'incendies forestiers de l'ensemble des peuplements forestiers dans chaque secteur météorologique du Québec; amélioration du service d'informations sur les conditions favorisant la pratique du ski; continuation des études climatologiques locales et générales; préparation d'une carte montrant les divisions, subdivisions et les régions géographiques du Québec; recherches sur plusieurs problèmes météorologiques spécifiques et publication de données climatologiques.

1.—STATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU QUÉBEC

Exception faite des stations établies aux aérodrômes et dont nous ne pouvons divulguer ni le nombre ni la position, par suite des restrictions imposées par le département de la Défense Nationale, on comptait 247 stations météorologiques au sud du 41^e degré de latitude dans la province de Québec en 1941, soit 25 de plus qu'en 1940. On en trouvait 153 dans le Bouclier Canadien, 40 dans la Plaine Laurentienne et 54 dans les Apalaches. De ce nombre, 167, soit 68%, transmettent régulièrement leurs observations au Bureau de Météorologie de Québec et 111, soit 45%, appartiennent au Service de la Protection des Forêts de la Province. Les autres stations font partie des réseaux du Bureau fédéral de Météorologie, de la Commission des Eaux Courantes, des Associations préposées à la protection des forêts, du Service des fermes expérimentales fédérales, de certaines compagnies d'utilités publiques, etc . . .

2.—ÉTABLISSEMENT DE STATIONS NOUVELLES

Trente (30) postes nouveaux furent établis par le Bureau de Météorologie en 1941: 18 seront affectés à l'observation des conditions de la neige, 3 serviront spécialement à l'étude du climat des régions dans lesquelles ils sont situés et 9 devront déterminer l'indice d'inflammabilité des massifs boisés.

Le tableau suivant donne la liste des stations établies dans chaque région, leur position et la raison de l'établissement.

RÉGION ET ENDROIT	POSITION GÉOGRAPHIQUE		RAISON DE L'ÉTABLISSEMENT
	LAT. NORD	LONG. OUEST	
ABITIBI			
Barrière Louvicourt.....	48° 04'	77° 23'	Détermination de l'indice d'inflammabilité
GATINEAU			
Barrière Quinn.....	46° 43'	76° 04'	" " "
Lac des Rapides.....	47° 08'	76° 36'	" " "
LAURENTIDES			
Lac Tremblant.....	46° 12'	74° 35'	Observation des conditions de la neige
Morin Heights.....	45° 54'	74° 15'	" " "
Rawdon.....	46° 05'	73° 40'	" " "
St-Jovite.....	46° 09'	74° 35'	" " "
St-Sauveur des Monts.....	45° 54'	74° 09'	" " "
Ste-Adèle.....	45° 57'	74° 08'	" " "
Ste-Marguerite.....	46° 00'	74° 07'	" " "
Val David.....	46° 02'	74° 12'	" " "
ST-AURICE			
Barrage Gouin.....	48° 23'	74° 06'	Détermination de l'indice d'inflammabilité
Curtiss Depot.....	46° 42'	73° 01'	" " "
Grand'Mère.....	46° 37'	72° 42'	Observation des conditions de la neige.
St-Michel des Saints.....	46° 40'	73° 55'	Détermination de l'indice d'inflammabilité
Shawinigan.....	46° 32'	72° 44'	Observation des conditions de la neige
QUÉBEC			
Baie St-Paul.....	47° 26'	70° 31'	" " "
Lac Beauport.....	46° 57'	71° 17'	" " "
La Malbaie.....	47° 41'	70° 10'	" " "
Pointe-au Pic.....	47° 37'	70° 08'	" " "
LAC-ST-JEAN			
Lac des Grandes Pointes...	49° 06'	71° 35'	Détermination de l'indice d'inflammabilité
SAGUENAY			
Rivière aux Écorces.....	47° 49'	71° 31'	" " "
PLAINES DE MONTRÉAL			
Iberville.....	45° 18'	73° 14'	Études climatologiques
St-Lin.....	45° 48'	73° 47'	" " "
St-Vincent de Paul.....	45° 37'	73° 39'	" " "
ST-FRANÇOIS			
Mont-Orford.....	45° 19'	72° 10'	Observation des conditions de la neige
Sutton.....	45° 31'	72° 37'	" " "
Waterloo.....	45° 20'	72° 31'	" " "
CHAUDIÈRE			
Vallée Jonction.....	46° 22'	70° 55'	" " "
BELLECHASSE-TÉMISCOUATA			
Sully.....	47° 29'	69° 09'	Détermination de l'indice d'inflammabilité

3.—DÉSFFECTATION DE STATIONS

Sept (7) stations ont été désaffectées en 1941. Mentionnons, entre autres, la station de Rivière-Bleue qui a été remplacée par celle de Sully et les stations de St-Lin et de St-Vincent-de-Paul qui avaient complété leur cycle d'observation. Les autres stations désaffectées étaient établies à Wakefield, à l'écluse du Lac Jacques-Cartier, à St-Roch des Aulnaies et à St-Fidèle de Ristigouche.

4.—INSPECTION DE STATIONS EN OPÉRATION

Pour assurer le bon fonctionnement des stations météorologiques dont les observations servent de base à la détermination de l'indice d'inflammabilité et à la préparation des études climatologiques, nous avons donné plus d'ampleur à notre service d'inspection en 1941 et nous avons visité la plus grande partie de nos postes. En effet, 127 postes ont été soumis à une inspection minutieuse comprenant l'épreuve des appareils, l'examen des registres et une instruction aux observateurs. De ce nombre, 82 postes faisaient partie du réseau de notre Bureau, 27 du réseau de la Commission des Eaux Courantes et 18 des réseaux des Associations de protection des forêts. En outre, nous avons visité 9 postes du gouvernement fédéral.

5.—DÉTERMINATION DE L'INDICE D'INFLAMMABILITÉ

La détermination de l'indice d'inflammabilité des peuplements forestiers de tous les territoires sauvegardés par le Service de la Protection des Forêts, les Associations de protection et les concessionnaires non-affiliés, fut assurée par un réseau de 97 stations météorologiques réparties dans toutes les régions du Bouclier Canadien et des Apalaches au sud du 50e degré de latitude.

Pour assurer plus d'uniformité dans le système de renseignements sur les dangers d'incendie forestier, nous avons classé les forêts en 13 catégories:

- 1.—Peuplements d'épinettes;
- 2.—Peuplements de sapin;
- 3.—Peuplements de sapin et d'épinettes;
- 4.—Peuplements de pin blanc;
- 5.—Peuplements de pin rouge;
- 6.—Peuplements de pin gris;
- 7.—Peuplements mélangés de pins;
- 8.—Peuplements de feuillus;
- 9.—Peuplements mêlés de feuillus et de résineux;
- 10.—Superficies exploitées depuis 2 ans;
- 11.—Superficies exploitées depuis 3 à 5 ans;
- 12.—Superficies exploitées depuis plus de 5 ans;
- 13.—Brûlis et bruyères.

Les observateurs déterminent d'abord un indice spécial pour chacun des types de peuplements situés dans leur rayon d'action puis ils déterminent ensuite un indice moyen indiquant le danger d'incendie pour l'ensemble des peuplements de la région. A cette fin, nous avons trouvé la superficie occupée par les divers groupes de peuplements dans les limites assignées à chaque station météorologique, ce qui permet à l'observateur de calculer un indice moyen basé sur l'indice de chacun des peuplements qui constituent la forêt de son territoire et sur le pourcentage de la superficie qu'occupe chaque peuplement dans l'ensemble de la forêt. L'indice est ensuite indiqué aux endroits stratégiques et communiqué par le téléphone ou la radio à tout le personnel préposé à la protection des forêts.

6.—SERVICE D'INFORMATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Notre service d'informations météorologiques a été très actif au cours de l'année qui vient de se terminer.

Nous avons développé davantage notre système d'informations sur les conditions de la neige au cours de la saison du ski dans la province. De nouvelles stations ont été établies et les compagnies de chemin de fer ainsi que les journaux, les postes de radio et les agences de tourisme du Canada et des États-Unis, reçoivent chaque jour des renseignements très précis et très détaillés sur les conditions favorisant la pratique du ski dans les divers centres touristiques de la province. Par suite des restrictions imposées par le Ministère de la Défense Nationale, nous ne pouvons plus divulguer les observations sur la température mais, par contre, nous fournissons des données plus complètes sur la hauteur de la neige, l'abondance des précipitations et sur les conditions de la surface des pentes et des pistes de ski.

Les observations d'ordre climatologique ont été régulièrement transmises au Bureau Fédéral de Météorologie, à la Commission des Eaux Courantes de la province de Québec ainsi qu'aux divers organismes gouvernementaux qui s'y intéressaient.

Des améliorations importantes ont été apportées à la transmission des informations sur les dangers d'incendie forestier par l'emploi de la radio et l'utilisation de nouvelles lignes de communications.

7.—ÉTUDES CLIMATOLOGIQUES

Les études climatologiques suivantes ont été préparées par les techniciens du Bureau de Météorologie au cours de l'année 1941:

- 1.—Résumé mensuel du temps dans la province de Québec en 1941;
- 2.—Le climat de Causapscal et de Roberval;
- 3.—Le climat de la région de Montréal;
- 4.—Le climat du comté de Rimouski;
- 5.—Aperçu général sur le climat de la province de Québec;
- 6.—Historique de la météorologie forestière dans la province.

8.—ÉTUDES SPÉCIALES

Parmi les études spéciales conduites par le Bureau de Météorologie il convient de signaler plus particulièrement la préparation d'une carte montrant les divisions, les subdivisions et les régions géographiques de la province de Québec.

Cette carte, dressée dans le but de grouper les stations météorologiques par régions naturelles pour nos études climatiques, pourra également servir de base aux études économiques dans la province. Elle a été préparée par M. Robert Bellefeuille, i.f. L.Sc., directeur du Bureau de Météorologie, avec la collaboration de M. Benoit Brouillette de l'École des Hautes Études Commerciales et celle des ingénieurs forestiers suivants: MM. J.-E. Guay, O. Lussier, T. Mercier, J.B. Pouliot, L.-Z. Rousseau, R. Gobeil, G.-H. Bernier, T. Deslauriers et A. Larochelle. M. l'abbé Arthur Maheux, de l'Université Laval, et M. René Pomerleau, du Bureau de Pathologie forestière, ont aussi prêté leur concours.

La carte ne montre actuellement que les limites approximatives des divisions, subdivisions et régions. Toutefois, le travail de toponymie est terminé et la limite exacte de chaque région sera tracée en 1942. Nous nous proposons ensuite de mettre la carte à l'essai pendant une période d'une ou de deux années avant d'en faire une révision générale et de la faire adopter définitivement par la Commission de Géographie de la Province de Québec.

9.—RECHERCHES MÉTÉOROLOGIQUES

Les recherches météorologiques effectuées à notre station de Duchesnay ont porté sur les points suivants:

- 1.—La précision du psychromètre du Bureau de Météorologie dans la détermination de l'indice d'inflammabilité;
- 2.—Valeur de l'évaporomètre Piché pour la détermination de l'indice d'inflammabilité;
- 3.—Nature des phénomènes à observer dans les études phénoménologiques;
- 4.—Phénologie;
- 5.—Valeur des observations de la nébulosité dans la climatologie agricole;
- 6.—Corrélation entre la température du sol et la coulée de la sève d'érable;
- 7.—Corrélation entre la précipitation, l'évaporation et la fluctuation des eaux de la région de Duchesnay.

En, outre nous avons établi une station secondaire à Kénogami pour déterminer la valeur de l'observation de la température de l'air sur les toits recouverts d'asphalte.

10.—PUBLICATIONS DU BUREAU DE MÉTÉOROLOGIE

Voici la liste des travaux publiés par le Bureau de Météorologie en 1941:

Rapports sur l'indice d'inflammabilité, la précipitation de la pluie, l'évaporation, l'humidité relative et la température, dans la province de Québec, en 1940, par R. Yelle. (6 fascicules miméographiés dont 1 pour chacun des mois suivants: mai, juin, juillet, août, septembre et octobre 1940).

Résumés mensuels du temps à Duchesnay, comté de Portneuf, en 1940, MM. par R. Bellefeuille et A. Duchemin, (12 fascicules miméographiés dont 1 chaque mois de l'année).

Résumé annuel du temps à Duchesnay, comté de Portneuf, en 1940, par MM. R. Bellefeuille et A. Duchemin.

Carte montrant la distribution des stations météorologiques dans la province de Québec, en 1940.

LA SAISON DES FEUX

I. ÉTAT DE L'ATMOSPHERE

1941 a été une année exceptionnelle pour la protection des forêts contre le feu; exceptionnelle d'abord en ce sens qu'elle marque le plus haut sommet jamais touché pour le nombre des incendies forestiers. Jusqu'ici, le record avait été atteint en 1933, alors qu'on avait enregistré 1533 incendies, cette année le total s'élève à 1710.

En outre de l'emporter sur toutes les autres par le nombre des incendies, l'année 1941 a aussi le record pour la longueur de la "saison des feux". C'est en effet le 6 avril, soit environ un mois plus tôt qu'à l'ordinaire, que le premier incendie fut signalé. La "saison des feux" a donc été particulièrement hâtive et ainsi la longueur de la période dangereuse s'est trouvée augmentée d'autant. Le dernier incendie fut rapporté le 20 octobre; l'intervalle entre le premier et le dernier incendie, ce qui constitue en somme la "saison des feux", a donc été de 198 jours.

La période la plus dangereuse, c'est-à-dire la période critique la plus propice à l'éclosion et à la propagation des incendies forestiers, est toujours celle qui est comprise entre le moment de la disparition de la neige et celui de l'épanouissement de la végétation. En effet, au cours de cette période, la surface du sol n'est nullement protégée contre les ardeurs du soleil et ainsi le sol lui-même ne peut retenir l'humidité que lui a procurée la fonte des neiges, parce qu'il est soumis à une évaporation excessive plus accentuée qu'en tout autre temps de l'année, par suite d'une plus longue période d'insolation quotidienne et, surtout, par l'amplitude des variations brusques de température. Le printemps, la température est considérablement abaissée au cours de la nuit; l'air de l'atmosphère dont le volume se trouve réduit est alors saturé d'humidité. Le jour suivant, la température s'élève et atteint souvent en peu de temps 70° F., de 25° F. ou 30° F. qu'elle était la nuit précédente. Le volume de l'air de l'atmosphère se trouve ainsi pratiquement doublé, ce qui augmente d'autant sa capacité d'absorption de l'humidité. Or, cette quantité supplémentaire d'humidité nécessaire, l'air de l'atmosphère l'obtient du sol avec lequel il est en contact, asséchant ainsi la couche superficielle de la couverture morte à ce point que le moindre foyer d'incendie trouve tous les éléments nécessaires séchés à point pour se développer rapidement.

Le vent est un autre facteur d'assèchement rapide de la surface du sol et le printemps est précisément la saison des vents fréquents et violents. Lorsque les vents proviennent de régions plus sèches que celles qu'ils traversent dans leur course — et c'est généralement ce que l'on observe le printemps — ils enlèvent nécessairement au sol avec lequel ils viennent en contact une quantité d'humidité suffisante pour se saturer, c'est-à-dire pour équilibrer leur teneur en humidité à celle du sol lui-même.

Cette évaporation excessive doit donc être compensée par des précipitations non seulement abondantes mais aussi fréquentes, car dans de pareilles conditions, l'effet bienfaisant d'une précipitation même abondante est souvent complètement annulé après une couple de jours d'évaporation intense.

Au printemps de cette année, les conditions générales peuvent donc se résumer à ceci :

Saison hâtive, précipitation peu abondante et peu fréquente, vents répétés et violents, température plutôt froide retardant d'autant l'apparition et l'épanouissement de la végétation. En somme, tous les facteurs ont concouru à faire de cette période, la plus propice à l'éclosion et à la propagation rapide du feu. Toute la province fut littéralement soumise à une sécheresse comme on n'en avait pas enregistrée depuis de nombreuses années.

Par ailleurs, on sait que le printemps est ordinairement la période de l'année la plus avantageuse au colon pour brûler son abatis, et qu'en fait le plus grand nombre d'abatis s'allument à cette époque. On se fait ainsi une idée encore plus juste de l'ampleur des dangers qui menacent constamment la forêt et partout à la fois, tout particulièrement lorsque les conditions atmosphériques sont au pire.

C'est en effet au printemps que le brûlage des abatis est le plus propice au colon et ce pour plusieurs raisons. A ce moment, les déchets ligneux amassés l'année précédente sont séchés à point, aucune végétation ne vient contrecarrer l'influence bienfaisante du feu, la couche supérieure de la couverture morte bien séchée permet au feu de courir en surface, de brûler la mousse et l'humus bruts, sans cependant atteindre la couche inférieure de cette même couverture.

C'est encore l'ambition du colon de brûler tôt le printemps; il a ainsi le temps de faire le "tassage", de brûler de nouveau, si nécessaire, de préparer son terrain et de l'ensemencer assez tôt en juin pour s'assurer une récolte bien mûrie à l'automne.

Il va de soi que le colon, malgré la défense qui lui est faite de ne pas brûler lorsque les dangers deviennent trop grands, se laisse souvent entraîner par son intérêt personnel sans se soucier le moins du monde du désastre qui peut le menacer par suite de son acte inconsidéré et sans réflexion. Les autorités ont bien alors recours à de sévères réprimandes, mais malheureusement le mal est fait et la punition en elle-même n'a d'autre effet que celui d'imposer une salutaire crainte à ceux à qui ce colon a donné un si mauvais exemple.

Si on analyse attentivement les conditions qui ont prévalu au cours des vingt dernières années et les résultats obtenus, on constate qu'il semble exister un cycle d'environ dix ans au terme duquel les dangers de feux seraient plus grands. En effet, les années 1921, 1922 et 1923, puis 1932, 1933, de même que 1941 marquent des sommets. L'année 1941 apporte sûrement une raison de plus en faveur de cette hypothèse.

Dans mon dernier rapport j'exprimais l'opinion qu'on est peut-être trop souvent porté à considérer les résultats obtenus au cours des années précédentes

pour se dicter une ligne de conduite pour l'avenir et qu'ainsi on se trouve pris au dépourvu, si les conditions deviennent défavorables au maximum. En protection, peut-être mieux qu'en tout autre domaine, il ne faut pas tant baser l'ampleur de ses activités sur les résultats heureux obtenus antérieurement, mais toujours s'organiser en vue d'être assuré d'une sécurité, j'allais dire absolue.

Il est bon de remarquer cependant que la sécheresse du début de la "saison des feux" ne s'est pas fait sentir simultanément dans toute la province. La partie sud-ouest est généralement en avance de trois semaines sur l'est de la province pour le début de la saison de végétation. Aussi, la sécheresse est-elle d'abord apparu, dans le sud-ouest, puis s'est avancée comme une vague vers le nord-est, pour finalement atteindre la Côte-Nord.

Les premiers incendies signalés ont été ceux du Témiscamingue et ceux des vallées des rivières Ottawa et Gatineau; ce fut ensuite ceux du Nord de Montréal, notamment, le 16 mai, le feu de St-Michel-des-Saints, et le 18 celui de St-Donat de Montcalm. Le 22, éclatait le feu du canton Poisson sur le Haut St-Maurice; le 23, c'était la région du Lac St-Jean qui subissait le même sort et le 26 le feu du canton Laval sur la Côte-Nord était à son tour rapporté.

Sauf la Gaspésie, toute la province a connu, au début du printemps, une période très alarmante. Par suite de la longue sécheresse du mois de mai, les grands incendies qui se sont déclarés au cours de ce mois et même au cours du mois précédent, se sont prolongés en juin, bien que durant ce mois aucun endroit particulier n'ait montré un réel déficit dans la précipitation.

Durant juillet, une deuxième sécheresse a sévi cette fois en Gaspésie et de nouveau sur la Côte-Nord, puis une troisième en fin de septembre dans les comtés de Terrebonne et de l'Assomption où jamais auparavant le Service n'avait été appelé à combattre de pareils incendies.

Si maintenant on compare les précipitations moyennes mensuelles dans les diverses régions de la province, on peut tirer les conclusions suivantes.

EN MAI

Sauf pour la Gaspésie et le Parc des Laurentides où la chute de la pluie a été supérieure à la normale, atteignant même plus de six pouces, une sécheresse presque continuelle, comme on n'en avait rarement enregistrée encore, a sévi partout ailleurs durant tout le mois de mai. En maintes régions, la précipitation totale a été de beaucoup inférieure à la normale; ainsi à l'embouchure du Saguenay, elle a été d'un pouce et au Lac St-Jean, elle n'a même pas atteint cette quantité.

EN JUIN

En juin, la température s'est maintenue plutôt humide dans les deux régions de la Gaspésie et du Parc des Laurentides. Partout ailleurs, bien qu'aucun endroit n'ait montré durant ce mois un réel déficit, la précipitation a cependant

à peine atteint la normale. Dans l'ensemble elle fut par conséquent insuffisante pour redonner au sol toute l'humidité que lui avait enlevée la sécheresse prolongée du mois précédent. Dans quelques localités particulières, cependant, la précipitation a été de beaucoup supérieure à la normale; ainsi dans le comté de Matane, la quantité totale de pluie tombée durant le mois a été de onze pouces; par contre, dans le district de Montréal, elle a été très faible, atteignant moins d'un pouce.

EN JUILLET

Durant ce mois, la précipitation a été à peu près normale partout. Sur la Côte-Nord et dans la Gaspésie cependant, bien que la quantité totale de pluie tombée ait été comparable aux quantités enregistrées dans tous les autres districts, on y a tout de même observé une courte sécheresse à la fin du mois; la précipitation avait donc été, dans ces deux divisions, plutôt abondante dans la première partie du mois. Dans certaines localités cependant, la précipitation a dépassé sensiblement la normale; ainsi à Ste-Anne du Lac près de Mont-Laurier, on a enregistré sept pouces de pluie au cours du mois; à Farnham, six pouces. Dans l'ouest du Témiscamingue, dans les comtés de Bellechasse et de l'Islet, la température s'est maintenue humide presque continuellement.

EN AOÛT

L'analyse des précipitations enregistrées un peu partout, au cours de ce mois, permet de distinguer et de reconnaître les caractéristiques propres à chacune des grandes régions climatiques de la province. Ainsi, les districts du Témiscamingue et de l'Abitibi ont été plutôt humides; dans le Parc des Laurentides et en Gaspésie, on a enregistré des maxima très prononcés, tandis qu'au Lac St-Jean, la précipitation s'est maintenue normale. Sur la Rive Sud du St-Laurent et dans les Cantons de l'Est, la précipitation a été plus basse que la moyenne et l'on peut dire qu'à ces endroits, on a eu un temps sec. Le district de Montréal a été plutôt humide, tandis que la région voisine de ce district à l'ouest, le bassin de l'Ottawa inférieur a été plutôt sec. Sur la Côte-Nord, la précipitation dans l'ensemble a été normale, bien que dans certaines localités, la température ait été plutôt sèche dans la première partie du mois.

EN SEPTEMBRE

La précipitation a été assez variée d'un district à l'autre au cours de ce mois, bien que dans l'ensemble la température ait été plutôt humide. Dans le nord-ouest de la province, dans le Parc des Laurentides et en Gaspésie la pluie a été abondante. Dans le Lac St-Jean, le mois de septembre a été très pluvieux. Dans tout le district de l'Ottawa, la précipitation a été normale. Par contre, en fin de septembre, dans la région de Montréal, on a enregistré une sécheresse

assez inquiétante et, durant tout le mois, la précipitation totale a été de moins d'un pouce. C'est aussi en fin de septembre que dans ce même district, une tempête de vent a causé des dommages assez sérieux et a contribué largement à propager avec rapidité les quelques incendies forestiers qui ont été signalés dans les comtés de Terrebonne et de L'Assomption.

EN OCTOBRE

C'est généralement le 15 octobre que cessent les observations dans toutes les stations météorologiques de la province; les données que nous avons ne couvrent donc que la première quinzaine de ce mois. Les districts du Parc des Laurentides et de la Gaspésie ont été plus humides que les autres où la précipitation a été normale.

Dans l'ensemble la "saison des feux" a été exceptionnellement dangereuse de façon presque continue, au printemps d'abord dans toute la province, à l'été ensuite et à l'automne, soit dans un district soit dans l'autre, quand ce n'était pas dans plusieurs districts à la fois; on peut dire que le personnel a été tenu en alerte sans interruption.

D'ailleurs, les trois tableaux suivants: *Nombre total des incendies par mois selon l'ordre de leur importance en étendue; surface incendié quantité d'acres par mois selon l'ordre d'importance des incendies en étendue et durée des incendies survenus au cours de chaque mois*, prouvent ces avancés.

En effet, sur un total de 1,710 incendies, 86 soit 5% ont brûlé une superficie supérieure à 1,000 acres. De ce nombre, 56 ou 3.3% sont survenus en mai, par suite des conditions très dangereuses du moins en mai, 20% seulement des incendies ont pu être contrôlés avant qu'ils aient atteint une acre de grandeur.

En analysant le tableau de la durée des incendies, on constate que la majorité de ces incendies, soit 969 ou 56.7% se sont prolongés plus de quatre jours, alors que seulement 102 ou 6% ont été contrôlés et éteints en moins d'une heure. De ces 969 incendies d'une durée de plus de quatre jours, 469 ou 27.4% sont survenus en mai et ont détruit à eux seuls une superficie supérieure à 600,000 acres.

On peut se faire une idée de l'ampleur des opérations que pouvait réclamer à un moment donné l'organisation de contrôle et d'extinction d'un aussi grand nombre d'incendies d'une superficie moyenne de près de 930 acres, se développant avec une rapidité foudroyante sur un territoire aussi vaste que le nôtre.

1941

NOMBRE TOTAL DES INCENDIES PAR MOIS, SELON L'ORDRE DE LEUR IMPORTANCE EN ÉTENDUE

SERVICE DE LA PROTECTION, ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAIRES

IMPORTANCE DES INCENDIES EN ÉTENDUE	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	TOTAL	POURCENTAGE
Moins de 0.1 d'acre.....	7	44	28	15	16	18	128	7.5
De 0.1 à 1 acre.....	9	55	57	33	36	26	216	12.6
De 1.1 à 5 acres.....	16	130	86	40	60	46	1	379	22.2
De 5.1 à 10 acres.....	6	79	27	11	22	25	170	9.9
De 10.1 à 50 acres.....	35	184	72	25	29	31	1	377	22.0
De 51 à 100 acres.....	14	60	24	8	4	10	120	7.0
De 101 à 500 acres.....	8	105	41	8	8	6	176	10.3
De 501 à 1000 acres.....	1	40	8	6	2	1	58	3.4
De 1001 à 5000 acres.....	1	39	10	4	2	2	58	3.4
Plus de 5000 acres.....	17	6	4	1	28	1.7
TOTAL.....	97	753	359	154	180	165	2	1,710	100%
Pourcentage.....	5.7	44.0	21.0	9.0	10.5	9.7	0.1	100%

SURFACE INCENDIÉE, QUANTITÉ D'ACRES PAR MOIS, SELON L'ORDRE D'IMPORTANCE DES INCENDIES EN ÉTENDUE
SERVICE DE LA PROTECTION, ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAIRES

IMPORTANCE DES INCENDIES EN ÉTENDUE	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	TOTAL	POURCENTAGE
Moins de 0.1 d'acre.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—
De 0.1 à 1 acre.....	—	37.00	44.00	22.50	20.25	20.25	—	144.00	0.0
De 1.1 à 5 acres.....	9.45	393.25	275.25	149.50	161.50	176.00	2.00	1,166.75	0.1
De 5.1 à 10 acres.....	59.50	662.00	427.00	95.00	192.00	202.50	—	1,638.00	0.1
De 10.1 à 50 acres.....	121.00	5,110.50	1,776.00	610.00	746.00	850.50	35.00	9,249.00	0.6
De 51 à 100 acres.....	917.50	4,766.00	3,098.00	549.00	555.00	553.00	—	10,418.50	0.6
De 101 à 500 acres.....	1,551.00	27,089.00	8,491.00	1,416.00	2,437.00	3,135.00	—	44,119.00	2.8
De 501 à 1000 acres.....	851.00	27,627.00	7,585.00	7,970.00	825.00	—	—	44,858.00	2.8
De 1001 à 5000 acres.....	4,260.00	89,516.00	16,933.00	10,632.00	4,200.00	3,106.00	—	128,647.00	8.1
Plus de 5000 acres.....	—	528,412.25	535,853.75	271,904.00	13,824.00	—	—	1,349,994.00	84.9
TOTAL.....	7,769.25	683,613.00	574,483.00	293,348.00	22,960.75	8,023.25	37.00	1,590,234.25	
<i>Pourcentage.....</i>	<i>0.5</i>	<i>43.0</i>	<i>36.1</i>	<i>18.5</i>	<i>1.4</i>	<i>0.5</i>	<i>0.0</i>		<i>100%</i>

DURÉE DES INCENDIES SURVENUS AU COURS DE CHAQUE MOIS

SERVICE DE LA PROTECTION, ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAIRES

DURÉE	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	TOTAL	POURCENTAGE
De 0 hre 1 heure.....	7	37	20	10	19	9	—	102	6.0
De 1 hre à 4 heures.....	4	11	11	5	4	5	—	40	2.3
De 4 hres à 12 heures.....	9	40	29	14	9	17	1	119	7.0
De 12 hres à 24 heures.....	16	51	47	13	19	14	1	161	9.4
De 1 jour à 2 jours.....	8	60	25	8	20	13	—	134	7.8
De 2 " à 3 ".....	7	42	23	7	12	10	—	101	5.9
De 3 " à 4 ".....	5	43	14	7	10	5	—	84	4.9
De 4 " et plus.....	41	469	190	90	87	92	—	969	56.7
TOTAL.....	97	753	359	154	180	615	2	1,710	
<i>Pourcentage.....</i>	<i>5.7</i>	<i>44.0</i>	<i>21.0</i>	<i>9.0</i>	<i>10.5</i>	<i>9.7</i>	<i>0.1</i>	<i>—</i>	<i>100%</i>

II.—RÉPARTITION DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LES INCENDIES FORESTIERS

Nous avons déjà mentionné dans ce rapport que la superficie totale détruite par le feu s'élevait, au cours de l'année 1941, à 1,590,234 acres et que la superficie incendiée portant bois marchand avait été de 665,625 acres.

Il est intéressant de mettre ces chiffres en regard les uns des autres et de faire la répartition des superficies brûlées dans l'une et l'autre catégorie pour chacune des divisions de la province sous le contrôle d'une organisation distincte, si l'on peut dire.

1941

RÉPARTITION DES SUPERFICIES BRÛLÉES

SERVICE DE LA PROTECTION	NOMBRE D'INCENDIES	SUPERFICIES INCENDIÉES EN ACRES	
		BOIS MARCHANDS SEULEMENT	PEUPLLEMENTS DE TOUS LES TYPES
District No 1.....	175	5,994.50	40,232.00
.. No 2.....	131	2,552.00	118,779.50
.. No 3.....	153	330.75	4,279.50
.. No 4.....	329	2,618.75	48,565.50
.. No 5.....	7	80,785.25	220,945.25
.. No 6.....	188	29,174.50	209,203.00
.. No 7-8.....	197	481.00	7,594.50
.. No 9.....	42	129.50	1,693.75
.. No 10.....	103	22.00	4,591.50
.. No 11.....	9	10.00	697.50
.. No 12.....	1	12.00
TOTAL.....	1,335	122,098.25	656,594.00
ASSOCIATIONS			
Laurentian Forest P. Ass'n.....	166	220,610.75	321,111.00
Lower Ottawa Forest P. Ass'n.....	93	5,842.50	38,443.00
Ottawa River F. P. Ass'n.....	17	936.00	9,977.50
Price Bros. F. P. Ass'n.....	36	94,691.50	197,893.00
So. St. Lawrence F. P. Ass'n.....	42	6,400.25	131,642.75
St-Maurice F. P. Ass'n.....	11	86,780.00	104,216.00
TOTAL.....	365	415,261.00	803,283.25
CONCESSIONNAIRES ISOLÉS ET AUTRES.....	10	128,266.00	130,357.00
GRAND TOTAL.....	1,710	665,625.25	1,590,234.25

III.—LES DIFFÉRENTES CAUSES D'INCENDIES FORESTIERS ET LE DEGRÉ DE SÉVÉRITÉ DE CHACUNE D'ELLES

Le premier tableau de ce chapitre a été préparé en tenant compte des trois facteurs principaux qui, combinés entre eux, déterminent plus adéquatement l'ordre d'importance des diverses causes des incendies forestiers. En effet,

seul le nombre d'incendies attribuables à chaque cause ne représente vraisemblablement pas le degré de sévérité de chacune, car plusieurs petits incendies dus à une même cause peuvent souvent détruire ensemble une superficie moins vaste et causer moins de dommages qu'un seul attribuable à une autre cause ; c'est pourquoi, ces trois facteurs: nombre d'incendies, superficie totale brûlée et évaluation des dommages, doivent être combinés ensemble, afin de donner une idée plus exacte de l'importance de chacune des causes. Ce tableau a une importance particulière parce que, tout d'abord il sert de base à la direction à donner à la prévention et il constitue en quelque sorte le barème de l'intensité d'impulsion qu'il importe de donner à la propagande en faveur de la protection forestière.

L'évaluation des dommages est préparée d'après la base standard que voici :

Bois marchand	\$7.50 l'acre
Jeune bois	2.00 l'acre
Bûchés de fraîche date, brûlés récents et anciens	1.00 l'acre

Tout comme l'an dernier, ce sont les abatis qui constituent véritablement la cause la plus sérieuse des incendies de forêt. Il est bon toutefois de remarquer que l'an dernier, l'importance de cette cause par rapport à toutes les autres réunies s'établissait à 31.9%, alors que cette année elle a atteint 29.8%; il y a donc une amélioration et, en somme, toute proportion gardée, on peut dire que la campagne d'éducation menée chaque année par le film, par la radio et par tous les autres médiums de publicité, donne de bons résultats et qu'il importe de la continuer et même de l'intensifier. Il ne faut pas perdre de vue que tous les ans au moins 90% des incendies forestiers sont attribuables à l'homme, à sa négligence ou à son insouciance; la seule façon de remédier à un pareil état de choses, c'est de ne jamais cesser de le rappeler à la prudence, de lui rémémorer ses devoirs et, à l'occasion, de lui faire sentir que la loi et les règlements doivent être observés, même si pour cela il faut imposer des pénalités.

Les scieries établies en forêt constituent une autre cause de feu qui prend une importance de plus en plus inquiétante. L'an dernier, plusieurs incendies, — dont celui de la Réserve aux Canards au Lac St-Jean n'est pas le moindre puisqu'il a coûté plus de \$80,000.00 en frais d'extinction — étaient attribuables soit directement, soit indirectement à des scieries. Il y a là un problème de prévention qui mérite de retenir toute notre attention et nous prévoyons même déjà que nous serons obligés de modifier les règlements qui régissent l'établissement des scieries en forêt pour les rendre plus efficaces et les appliquer avec non moins de rigueur. Il devient nécessaire que les dispositifs spéciaux, dont doivent être munis ces établissements pour prévenir la propagation du feu, soient tenus en meilleures conditions, que le brûlage des déchets soit mieux contrôlé et qu'enfin, les propriétaires de ces établissements se préoccupent de

surveiller plus adéquatement leurs opérations et de collaborer plus étroitement avec les autorités en vue de prévenir dans une plus large mesure les dommages attribuables à cette cause.

1941

LES DIFFÉRENTES CAUSES D'INCENDIES FORESTIERS ET LE DEGRÉ DE SÉVÉRITÉ DE CHACUNE D'ELLES

CAUSES	NOMBRE D'INCENDIES EN POURCENTAGE	SUPERFICIE TOTALE BRULÉE EN POURCENTAGE	EVALUATION DES DOMMAGES EN POURCENTAGE	MOYENNE DES POURCENTAGES
Abatis.....	39.0	26.4	23.9	29.8
Ouvriers forestiers.....	1.2	4.7	8.2	4.7
Récréation.....	2.6	0.1	0.1	0.9
Voyageurs.....	14.3	19.1	28.6	20.7
Chemins de fer.....	1.2	0.1	0.1	0.5
Foudre.....	6.0	10.2	4.4	6.9
Travaux publics.....	0.0	0.0	0.0	0.0
Incendiaires.....	1.5	0.6	0.2	0.7
Non-classifiées.....	12.0	19.6	14.6	15.4
Inconnues.....	22.2	19.2	19.9	20.4
	100%	100%	100%	100%

Les trois tableaux qui suivent: *Superficies incendiées, en acres, durant chaque mois suivant les causes. Surfaces en acres rasées par le feu en chaque type de peuplement suivant les causes. Tableau annexé à celui qui précède pour donner un pourcentage à chaque nombre* montrent d'une façon détaillée et pour chaque cause quels ont été les superficies incendiées et les types de peuplements rasés par le feu.

1941 — SURFACES INCENDIÉES EN ACRES, DURANT CHAQUE MOIS, SUIVANT LES CAUSES

SERVICE DE LA PROTECTION, ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAIRES

CAUSES	NOMBRE D'INCENDIES	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	TOTAL	POURCENTAGE
Abatis.....	668	1,367.25	160,339.75	124,382.50	130,181.00	1,597.50	2,236.75	420,104.75	26.4
Ouvriers forestiers.....	20	2,097.00	71,926.00	46.00	2.00	46.50	74,117.50	4.7
Récréation.....	44	60.00	1,896.50	36.50	3.25	34.00	77.75	35.00	2,143.00	0.1
Voyageurs.....	245	944.00	69,643.25	233,015.25	223.25	164.75	101.00	304,091.50	19.1
Chemins de fer.....	21	1.00	467.00	24.00	1,373.00	5.25	453.00	2,323.25	0.1
Foudre.....	102	4,821.00	1,192.00	154,577.25	1,049.25	161,639.50	10.2
Travaux publics.....
Incendiaires.....	26	9,489.00	128.75	640.00	0.75	10,258.50	0.6
Non-classifiées.....	205	372.00	263,499.75	40,875.75	48.00	3,491.75	2,809.00	311,096.25	19.6
Inconnues.....	379	5,025.00	171,359.75	102,902.25	6,256.25	16,615.50	2,299.25	2.00	304,460.00	19.2
TOTAL.....	1,710	7,769.25	683,613.00	574,483.00	293,348.00	22,960.75	8,023.25	37.00	1,590,234.25
<i>Pourcentage.....</i>	0.5	43.0	36.1	18.5	1.4	0.5	0.0	100%

SURFACES, EN ACRES, RASÉES PAR LE FEU, EN CHAQUE TYPE DE PEUPELEMENTS, SUIVANT LES CAUSES

CAUSES	NOMBRE D'INCENDIES	BOIS MARCHANDS	JEUNES BOIS	BRULÉS ANCIENS	BRULÉS RÉCENTS	BÛCHÉS RÉCENTS	PATURAGES	AUTRES TERRAINS	TOTAL	%
Abatis.....	668	153,004.50	30,306.75	47,123.50	42,164.75	120,360.00	4,196.00	22,949.25	420,104.75	26.4
Ouvriers forestiers.....	20	65,260.00	30.00	1.00	8,810.50	16.00	74,117.50	4.7
Récréation.....	44	173.50	50.75	119.00	288.00	1,438.00	25.75	48.00	2,143.00	0.1
Voyageurs.....	245	214,359.00	5,778.25	40,561.25	10,001.50	26,094.00	325.00	6,972.50	304,091.50	19.1
Chemins de fer.....	21	308.00	478.00	30.00	120.00	1,368.25	1.00	18.00	2,323.25	0.1
Foudre.....	102	11,714.50	49,447.50	26,771.50	26,241.50	21,321.50	26.00	26,117.00	161,639.50	10.2
Travaux publics.....
Incendiaires.....	26	133.00	3,562.00	480.00	3,022.75	923.50	530.00	1,607.25	10,258.50	0.6
Non-classifiées.....	205	85,877.50	11,764.75	138,696.00	10,509.50	44,369.50	5,129.25	14,749.75	311,096.25	19.6
Inconnues.....	379	134,795.25	9,653.00	106,181.75	20,356.00	20,660.75	732.75	12,080.50	304,460.00	19.2
TOTAL.....	1,710	665,625.25	111,071.00	359,963.00	112,705.00	245,346.00	10,965.75	84,558.25	1,590,234.25
<i>Pourcentage.....</i>	41.9	7.0	22.6	7.1	15.4	0.7	5.3	100%

1941

TABLEAU ANNEXÉ A CELUI QUI PRÉCÈDE POUR DONNER UN POURCENTAGE A CHAQUE NOMBRE

SERVICE DE LA PROTECTION, ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAIRES

CAUSES	% DES FEUX	BOIS MARCHANDS	JEUNES BOIS	BRULÉS ANCIENS	BRÛLÉS RÉCENTS	BUCHÉS RÉCENTS	PATURAGES	AUTRES TERRAINS	%
Abatis	39.0	23.0	27.3	13.1	37.4	48.6	38.3	27.1	26.4
Ouvriers forestiers	1.2	9.8	0.1	0.0	0.0	3.6	0.0	0.0	4.7
Récréation	2.6	0.0	0.1	0.0	0.2	0.6	0.2	0.1	0.1
Voyageurs	14.3	32.2	5.2	11.3	8.8	11.4	3.0	8.2	19.1
Chemins de fer	1.2	0.1	0.4	0.0	0.1	0.5	0.0	0.0	0.1
Foudre	6.0	1.8	44.5	7.4	23.2	8.6	0.2	30.9	10.2
Travaux publics	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Incendiaires	1.5	0.0	3.1	0.1	2.6	0.4	5.0	1.9	0.6
Non-classifiées	12.0	12.9	10.6	38.5	9.2	18.0	46.7	17.5	19.6
Inconnues	22.2	20.2	8.7	29.6	18.5	8.3	6.6	14.3	19.2
TOTAL	100%	41.9	7.0	22.6	7.1	15.4	0.7	5.3	100%

Voilà, en résumé, l'exposé des opérations du Service de la Protection, des associations syndicales et des concessionnaires non, affiliés, au cours de l'année qui vient de se terminer.

Point n'est besoin d'ajouter, Monsieur le Ministre, que l'année a été réellement mauvaise; vous vous en êtes sans doute rendu compte en parcourant ce rapport.

Espérons que ces résultats auront eu, au moins, pour effet de donner à tout le personnel une salutaire leçon et que chacun comprendra l'importance de son rôle et la nécessité pour lui de mettre tout en œuvre pour éviter que ne se répète un pareil insuccès. Si les conditions atmosphériques ont été défavorables au maximum, on ne peut tout de même pas les charger de toutes les erreurs commises. Toute organisation de protection pour être réellement efficace ne doit pas compter sur des conditions favorables de température pour mener à bien la tâche qui lui est dévolue; il faut qu'elle soit en mesure de faire face victorieusement aux situations les plus alarmantes.

Espérons que 1941 aura aussi sur le public un effet bienfaisant en lui faisant comprendre que la protection des forêts contre son ennemi le plus cruel et le plus sournois: le feu, ne peut se faire sans sa collaboration intelligente et loyale et qu'on aura enfin compris, et pour longtemps, que nos forêts ont une importance économique primordiale et qu'il faut à tout prix les conserver intactes.

Respectueusement soumis,

Henri KIEFFER.

Chef du Service de la Protection.

RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE DES ARPENTAGES
1941-1942

A l'honorable Ministre des Terres et Forêts,
Québec.

Monsieur le Ministre,

Notre service des Arpentages, comme par les années passées, a fait preuve de grande activité, et un simple coup d'œil jeté sur les différents tableaux qui accompagnent le présent rapport, vous convaincra de l'importance du travail accompli au cours de l'année qui vient de s'écouler.

Dans la mesure du possible, nous avons répondu aux nombreuses demandes d'arpentage qui nous sont venues de divers services gouvernementaux, tout en considérant aussi les besoins de notre cartographie.

Autant pour faciliter la classification des terres, l'établissement des colons et la colonisation en général, que pour apporter notre concours au développement touristique qui augmente d'année en année, nous avons procédé à l'établissement de lignes nouvelles, au renouvellement d'anciennes lignes obliérées par le temps ou les incendies en forêt, à de nombreux lotissements et à des levés de plan de lacs, rivières, chemins et portages.

Afin de continuer notre coopération avec les techniciens du fédéral, en particulier ceux de la Défense nationale et du ministère des Mines et des Ressources, à la publication de cartes aéronautiques et militaires de la Côte nord du St-Laurent et des territoires de l'Abitibi, de Mistassini et du Lac-St-Jean, il nous a fallu poursuivre nos travaux de levé de lacs, cours d'eau, chemins et portages, dans ces diverses régions.

La situation inquiétante qui existe au pays depuis l'entrée en guerre du Japon et des États-Unis, les demandes répétées des autorités militaires et des diverses commissions, tant canadiennes qu'américaines, créées pour fins de guerre, l'insuffisance de renseignements cartographiques concernant plusieurs nappes d'eau de notre province qui pourraient servir de bases à l'aviation de l'ennemi ou des alliés, la présence de sous-marins à proximité de nos côtes, tout cela nous a commandés de ne pas rester inactifs et de poursuivre sans relâche nos travaux de cartographie.

Nous avons dû, en outre, prendre en juste considération les problèmes nouveaux que créaient pour nos arpenteurs, dans l'organisation de leurs expéditions, la rareté de la main-d'œuvre, le rationnement des vivres et diverses restrictions qui affectent les instruments de précision et le matériel très varié qui compose un bon équipement.

Les officiers des services du ministère des Mines et des Ressources, à Ottawa, nous ont demandé de faire en sorte que nos travaux d'arpentage pour fins de

cartographie se poursuivent le plus rapidement et dans toute la mesure du possible. Ils ont appuyé sur l'importance d'une cartographie aussi complète que détaillée des régions inexplorées de notre province, afin de publier des cartes aéronautiques et militaires qu'ils considèrent comme indispensables pour la protection et la défense du pays. Ils nous ont remercié de notre coopération, pour l'envoi de quantité de plans d'arpentage couvrant en particulier la région de la Côte nord du St-Laurent et celles du Lac-St-Jean et du territoire d'Abitibi, documents qui leur ont servi de base et de contrôle pour la mise en plans des cartes publiées d'urgence, à la demande du ministère de la Défense nationale.

Dès janvier 1940, dans mon mémoire des prévisions budgétaires pour 1940-1941, j'appuyais sur le fait que, si l'on considérait la cartographie détaillée des régions de la Côte nord du St-Laurent et des territoires d'Abitibi et de Mistassini comme l'un des facteurs les plus importants du progrès de notre industrie minière, il nous fallait également l'envisager au point de vue de son importance du développement aéronautique, de défense et de protection pour le pays en général, et j'ajoutais qu'en effet, depuis la déclaration de guerre, et même avant, plusieurs rumeurs d'invasion possible de notre province par la Baie James avaient eu leur écho dans les journaux et sur le parquet de la Chambre des Communes, à Ottawa; je conclusais en vous signalant notre coopération avec les techniciens du fédéral, en particulier ceux de la Défense nationale, à la publication de cartes aéronautiques et militaires de la Côte nord du St-Laurent.

Depuis cette date, nous avons transmis au fédéral, au Corps des ingénieurs et au Service secret du ministère de la Guerre, à Washington, quantité de cartes géographiques et de plans d'arpentages exécutés au cours des dernières années. C'est dire tout l'intérêt que portent les autorités militaires, tant canadiennes qu'américaines, à la production des cartes géographies de notre province.

Les techniciens du pays et des États-Unis, à qui incombe la responsabilité de publier des cartes aussi détaillées que possible, pour fins d'aviation, militaire et autres, se rendent compte qu'environ les deux tiers de la superficie de notre province ne sont pas cartographiés et qu'au cas d'une invasion ennemie, cette lacune pourrait être grosse de conséquences.

Nous avons, au cours de l'année, terminé le levé du plan du bassin de la rivière Romaine, sur la Côte Nord du St-Laurent. Outre son utilité et sa nécessité pour les travaux d'inventaire du Service forestier, les études géologiques du ministère des Mines et les renseignements qu'il procure à votre Service hydraulique, le levé du plan du bassin de cette rivière a pris une importance extrême depuis le jugement du Conseil fixant la frontière entre Québec et Terre-Neuve, car la rive *est* de cette rivière et de ses eaux supérieures, depuis la latitude 52° jusqu'à leur source, délimite précisément cette frontière.

L'effort de guerre a créé des demandes extraordinaires pour de nouvelles cartes, dans les régions jusqu'ici inexplorées, en particulier dans celles du Nord de la province et de la rive nord du St-Laurent, où la déclinaison de l'aiguille

magnétique subit de fortes attractions. Il importe donc que les pilotes des avions militaires soient munis de cartes aussi complètes et détaillées que possible.

Au cours de l'année, nous avons refait ou complété le manuscrit des cartes suivantes:

1° Carte du Parc national des Laurentides, dont la dernière édition date de 1937.

Vu les modifications apportées récemment aux frontières *est* et ouest de ce parc, le grand nombre de nappes d'eau arpentées au cours des quatre dernières années, lesquelles qui nous étaient jusqu'alors inconnues, et les nouveaux chemins construits à l'intérieur de ce parc, la réédition de cette carte s'imposait.

2° Carte des districts judiciaires éditée en 1935 et qui a subi plusieurs modifications dans les limites de ces districts (judiciaires ou électoraux).

3° Carte régionale numéro 3, comprenant les comtés de: Portneuf, Lac-St-Jean; Québec, Montmorency et Charlevoix, dont la dernière édition date de 1932.

4° Carte régionale numéro 8, comprenant partie des comtés de Témiscamingue, d'Abitibi et de Pontiac, rééditée en 1936.

5° Cartes régionales numéros 10 et 11 (édition 1927), comprenant partie des comtés de: Pontiac, Témiscamingue, Hull et Gatineau.

Ces cartes sont pour l'usage de l'administration et pour le public en général propriétaires de terrains, d'industries, de compagnies forestières, etc. Elles sont fournies gratuitement, sur demande autorisée, aux divers services de l'administration, mais elles sont vendues au public et aux compagnies, pour la somme de \$0.50 ou de \$1.00 l'exemplaire.

Depuis le début des hostilités, nous avons coopéré avec les autorités du fédéral, en restreignant la distribution de nos cartes géographiques qui pourraient servir aux saboteurs, à l'ennemi ou à ses agents.

Toutes les activités du service des Arpentages ont nécessité, de la part de notre personnel, en particulier de celui de l'atelier de photographie et d'impression, un dévouement et un effort qu'il nous plaît ici de reconnaître. Cet atelier a fourni des copies photographiques de carnets d'arpentages, de divers documents à nos archives et copies ou réductions sous diverses formes de documents émanant d'autres ministères.

Notre service des Arpentages a été durement éprouvé par la mort de l'un des membres les plus expérimentés et compétents de son personnel, dans la personne de monsieur Charles Savary.

Arpenteur-géomètre et ingénieur civil, monsieur Savary, décédé subitement le 29 juillet 1941, était chef de notre bureau de Cartographie et de Géodésie, depuis environ 17 ans. En outre, il était professeur de hautes mathématiques et d'astronomie, à la faculté des sciences de l'Université Laval.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

Georges Coré,

Directeur des Arpentages.

INSTRUCTIONS ÉMISES DURANT L'EXERCICE FINANCIER
1941-42

Les instructions émises pour travaux d'arpentage, au cours de l'exercice financier 1941-1942, sont au nombre de 102 et peuvent être classées comme suit:

- 1° Divers arpentages pour les besoins de la colonisation, dans les comtés suivants: Abitibi (comté et territoire) (cantons de: Béarn, Dalquier, Despinassy, Duverny, La Reine, Lavergne, Malartic, Palmarolle, Poularies, Roquemaure et Vassal); Bellechasse (canton de Ware); Bonaventure (cantons de: Mann, Maria et Nouvelle); Chicoutimi (canton de Simard); Compton (canton d'Auckland); Drummond (canton d'Acton); Frontenac (canton de Spaulding); Gaspé-Nord et Gaspé-Sud (Baie-de-Gaspé-Sud, Cap-des-Rosiers, Fox, Newport et Sydenham); Joliette (canton de Gouin); Labelle (cantons de: Joly, La Minerve et Pope); Lac-St-Jean (cantons de Caron et de Mésy); Matane (canton de Dalibaire); Matapédia (cantons d'Awantjish et de Massé); Mégantic (cantons de Coleraine et de Stanfold); Montcalm (canton de Wexford); Rimouski (cantons de: Bédard, Biencourt, Flynn, Macpès et Neigette); Rivière-du-Loup (canton de Raudot); Saguenay (cantons de: Betsiamites, Laval et Tadoussac); Témiscamingue (cantons de: Baby, Bellecombe, Brodeur et Devlin); Témiscouata (cantons de: Auclair, Robitaille et seigneurie de Madawaska)..... 45
- 2° Renouvellement de lignes et délimitation de terrains, à la demande du Service forestier, dans les comtés suivants: Bonaventure (canton de Cox); Charlevoix (canton de De Sales); Québec (seigneurie St-Gabriel)..... 3
- 3° Arpentages pour les besoins du service des Terres, dans les comtés de Bonaventure (canton de Port-Daniel) et de Gaspé-Sud (cantons de Baie-de-Gaspé-Sud, de Douglas et seigneurie Grande-Vallée)..... 1
- 4° Levé du plan du bassin supérieur des rivières Kaniapiskau et Grande-Rivière, dans le Nouveau Québec (Ungava)..... 1
- 5° Établissement d'un parallèle de latitude (49°-27') et levé du plan de lacs et de rivières, pour les besoins du service des Mines, dans les comté et territoire d'Abitibi..... 5
- 6° Levé du plan de lacs et de rivières, pour les besoins de la cartographie, dans les comtés suivants: Abitibi (comté et territoire) (cantons de: Achintre, Baudin, Chapman, Crémazie, Destor, Diaz, Douville, Duparquet, Evanturel, Festubert, Gosselin, Hébécourt, Huguenin, Jalobert, Lavergne, Montpetit, Myrand, Poisson, Provancher et Sulte); Charlevoix (canton de Settrington et seigneurie du Gouffre); Chicoutimi (canton de Cimon et rivières Aux Sables, Onatchiway et Tête Blanche); Lac-St-Jean (chemin

de ceinture du lac St-Jean); Laviolette (cantons de: Amyot, Boucher, Châteauvert, Dessane, Payment et Turcotte); Pontiac (canton de Bryson); Portneuf (canton de Montauban); Québec (canton de Larue); Roberval (partie du chemin des mines reliant le village Notre-Dame de la Dorée au lac Chibougamau); Saguenay (rivières: Aquanus, Au Bouleau, Kégashka, Loups Marins (Au), Magpie, Manicouagan, Mingan, Musquarro et Petite Musquarro, Natashquan, Olomanoshibou, Piashtibaie, Pigou, Romaine et Petite Romaine, St-Jean, Truite (A la), Watshicoutai et Watshishou).. 32

7° Établissement et renouvellement de lignes de cantons et de locations forestières, à la demande de particuliers, dans les comtés suivants: Abitibi (cantons de: Achintre, Buies, Faucher, Provancher et dans le bassin de la rivière Godbout); Champlain (seigneurie de Batiscan); Charlevoix (Parc national des Laurentides); Mégantic (cantons de Coleraine et d'Ireland); Rivière-du-Loup (cantons de Denonville et de Hocquart) et Roberval..... 10

8° Arpentage demandé conjointement par le ministère de la Colonisation et le service des Mines, dans le comté d'Abitibi (canton de Cadillac) 1

9° Arpentages demandés par diverses municipalités, dans les comtés suivants: Gatineau (cantons de: Aumond, Denholm, Hincks, Sicotte et Wakefield); Papineau (cantons de: Bowman, Portland et Portland ouest); Rimouski (cantons de Neigette et de Ouimet); Témiscouata (canton d'Auclair)..... 4

APPENDICE No 9b

ÉTAT DES LOTS SPÉCIFIÉS AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 1941-1942

	NOMBRE	ACRES
Nouveaux lots de fermes.....	427	6,253
Anciens lots spécifiés de nouveau.....	1,051	115,581
Iles.....	17	90
Droits de passage pour lignes de transmission ou chemins de fer.....	5	68
Terrains spécifiés en territoire non divisé (blocs, réserves cantonales).....	10	10,833
Concessions forestières.....	26	446,165
Blocs miniers.....	11	3,170
Lots de villages.....	58	226

APPENDICE No 9c

ÉTAT DES OPÉRATIONS TERMINÉES SUR LE TERRAIN, AU COURS DE L'ANNÉE
FISCALE 1941-1942 ET PAYÉES PAR LE SERVICE DES ARPENTAGES

Lignes renouvelées	139.31 milles
Lignes de rangs	278.79 "
Lignes extérieures et centrales	335.32 "
Lignes d'essai	2.65 "
Lotissements sur chemins et rivières	34.48 "
Simple chaînage	6.60 "
Lacs et rivières	8,723.56 "
Portages	852.27 "
Chemins	325.29 "
Chemins de fer	69.37 "
TOTAL	10,767.64 milles
Buttes	914
Bornes en fer	702

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE HYDRAULIQUE

A l'honorable Ministre des Terres et Forêt
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du Service hydraulique pour l'exercice fiscal se terminant au 31 mars 1942.

Ce Service est chargé de l'administration des cours d'eau de la Province, de l'application des lois qui les régissent et plus particulièrement de la concession et de l'utilisation des ressources hydrauliques qui s'y trouvent.

Il y a lieu de signaler également que pour les questions relevant de l'hydraulique et de l'électricité, le Service hydraulique collabore avec la Commission des Eaux courantes et la Régie des Services publics. Le premier de ces organismes est chargé de l'étude des cours d'eau, des forces hydrauliques et de l'aménagement d'usines hydroélectriques construites par le Gouvernement; le second, voit au contrôle des taux et de la distribution d'électricité ainsi qu'à l'octroi de sommes d'argent aux corporations municipales qui désirent établir un système de distribution de l'électricité.

L'existence du conflit mondial actuel et la nécessité de mettre en œuvre toute l'énergie rapidement disponible et requise pour la production de guerre ont apporté à ce Service la considération de nombreuses requêtes nouvelles dont certaines de grande envergure. De même, la discussion et la préparation de données nécessaires à la présentation de diverses lois importantes adoptées en 1942 au sujet de nos forces hydrauliques, ont requis une attention particulière. Enfin, signalons que la production générale des industries et l'accroissement de l'utilisation d'énergie électrique qui ont entraîné une augmentation sensible des revenus perçus de cette source, ont contribué à rendre le présent exercice, l'un des plus actifs qu'ait connus ce Service.

Les principales fonctions du Service hydraulique ainsi que les événements les plus importants survenus dans les domaines tombant sous sa juridiction, sont brièvement exposés sous les titres suivants.

LÉGISLATION NOUVELLE

Au cours de la troisième session de la vingt-et-unième législature commencée le 24 février 1942 et terminée en dehors du présent exercice, le 29 mai 1942, plusieurs lois importantes ont été adoptées en rapport avec la concession et l'utilisation de nos forces hydrauliques:

Chapitre 32, 6 George VI, (1942), Loi accordant de plus amples pouvoirs à la Commission des Eaux Courantes de Québec, en ce qui concerne la vente de

l'énergie électrique, l'acquisition des terrains pour fins d'aménagement des chutes et l'acquisition des forces hydrauliques dans une province voisine.

Chapitre 33, 6 George VI, (1942), Loi concernant les forces hydrauliques de la rivière Outaouais; en vertu de cette loi le Lieutenant-Gouverneur en Conseil est autorisé à conclure un contrat avec la Commission hydroélectrique d'Ontario pour lui louer les forces hydrauliques du Québec aux rapides Cave et Fourneaux, Joachims et des Chenaux, à condition, entre autres, que la province d'Ontario loue à la Commission des Eaux Courantes de Québec sa part des forces hydrauliques de Carillon et de Rocher Fendu. Cette transaction affecterait en tout quelque 700,000 H.P. disponibles au débit de six mois, sur la rivière Outaouais.

Chapitre 34, 6 George VI (1942), Loi accordant certains pouvoirs à la Commission des Eaux Courantes de Québec, pour détourner dans le chenal Grand Calumet une partie des eaux de la rivière Outaouais. Ce débit additionnel serait utilisé pour faciliter et accroître la production de l'usine hydroélectrique de Bryson.

Chapitre 35, 6 George VI (1942), Loi accordant certains pouvoirs à la Commission des Eaux Courantes de Québec pour détourner dans la rivière St-Maurice, une partie des eaux de la rivière Mégiscane. Cette mesure était destinée à augmenter la production des usines hydroélectriques de la rivière St-Maurice et le détournement n'affecterait que 7% du bassin de drainage de la rivière Mégiscane.

Chapitre 36, 6 George VI (1942), Loi accordant certains pouvoirs à la Commission des Eaux Courantes de Québec, relativement à l'emmagasinement des eaux de la rivière du Loup (en bas). Ces travaux devaient assurer le fonctionnement continu de l'usine municipale de Rivière du Loup et celui d'industries voisines.

L'INDUSTRIE HYDROÉLECTRIQUE ET LA GUERRE

Pour subvenir à la consommation d'électricité toujours croissante résultant des besoins d'industries de guerre, d'immenses travaux ont été entrepris pour exploiter des sites nouveaux de forces hydrauliques, régulariser davantage le débit de nos rivières, accroître la capacité des usines hydroélectriques existantes et compléter les réseaux de transmission et de distribution d'électricité.

Alors qu'au mois de mars 1941, la production d'électricité dans Québec atteignait 1,374,267,000 kilowatts-heures, elle devenait, au mois de mars 1942, 1,766,001,000 kilowatts-heures soit une augmentation de 28.5% sur celle du mois de mars précédent. Prenant le chiffre 100 comme moyenne de la production journalière pour les années 1935-39, le nombre moyen de kilowatts-heures générés comme force primaire en mars 1942, était représenté par le chiffre index 184.9.

PRINCIPALES FONCTIONS DE CE SERVICE

Comme l'indiquent les notes suivantes, le Service hydraulique est appelé à discuter des problèmes qui couvrent des domaines des plus variés. Au cours du présent exercice, nous avons préparé 64 arrêtés ministériels sanctionnés par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil et concernant principalement: approbation des plans et devis pour l'agrandissement de l'usine actuelle de Chute-à-Caron et la construction d'une nouvelle centrale près de l'embouchure de la rivière Shipshaw; livraison temporaire d'électricité à l'extérieur de la province; concession de chutes d'eau, de lots de grève; approbation de plans et devis pour barrages d'emmagasinement des eaux ou pour le flottage du bois; autorisation de contrats pour la livraison d'électricité et la construction de barrages; approbation de l'étendue des terrains à exproprier pour la construction de lignes de transmission ou d'usines hydroélectriques; résiliation ou renouvellement de baux existants; confiscation ou remise de cautionnements donnés en garantie; transfert de droits; approbation d'ouvrages de compensation pour des travaux de barrage; contrats relatifs à l'extraction du sable; etc . . . -

Parmi les autres questions soumises à ce Service et faisant l'objet de rapports ou d'études particulières, mentionnons:

Projets de loi référés à notre attention; considération des projets de différentes compagnies pour accroître les facilités de production d'électricité; études générales sur la disponibilité d'énergie électrique pour des fins diverses; construction de barrages-réservoir à Rivière-du-Loup, à Passe Dangereuse sur la rivière Péribonca, au lac Mitchinamékus sur la rivière du Lièvre, au lac St-Joseph, comté de Portneuf et au lac Loïs, comté d'Abitibi; questions de controverse soumises au Procureur général au sujet de la propriété de certaines forces hydrauliques, de la validité de baux, d'empiètements sur terrains de la Couronne; installation d'unités additionnelles dans des usines hydroélectriques existantes; problèmes d'exportation de l'électricité; requêtes de municipalisation d'électricité; inspections d'usines et réclamations de paiements additionnels; discussions de redevances; etc . . .

Comme l'indique le caractère des sujets discutés, certaines de ces questions ont été prises conjointement avec la Régie des Services publics ou la Commission des Eaux Courantes.

CONCESSIONS NOUVELLES DE FORCES HYDRAULIQUES ET RÉSILIATIONS DE BAUX EXISTANTS

Depuis la mise en vigueur de l'article 86, chapitre 23, loi 25-26 George V, devenu depuis, après légère modification, partie de l'article 3, section I, chapitre 98, S. R. Q. 1941, toute aliénation ou tout bail de force hydraulique d'une puissance naturelle de trois cents chevaux ou plus au débit ordinaire de six mois, faisant partie du domaine public, ne peut être fait qu'en vertu d'une loi

de la Législature, si cette aliénation ou ce bail est fait en faveur d'une corporation autre qu'une corporation municipale.

Au cours du présent exercice, six concessions relatives à des forces hydrauliques ont été accordées par bail, mais une seule avait nécessité une sanction par la Législature (loi 8, George V, chapitre 68) pour la location d'un site offrant une puissance supérieure à trois cents chevaux. Ce sont:

1° Concession à M. Raoul Gauthier de certaines forces hydrauliques à l'issue du lac à Lucie, canton de Taché, dont la puissance au débit ordinaire de six mois est estimée à environ 15 H.P.

2° Concession à M. l'abbé G.-P. Jubainville de certaines forces hydrauliques du ruisseau Cameron, canton de Guigues, dont la puissance est estimée à environ 150 H.P. au débit ordinaire de six mois.

3° Concession à Brompton Pulp and Paper Co. Ltd. de certaines forces hydrauliques de la rivière St-François à East-Angus et Bromptonville, dont la puissance est estimée à environ 11,000 H.P. au débit ordinaire de six mois. (4 Geo. VI, Chap. 23).

4° Concession à Carrière Lumber Co. Ltd., de certaines forces hydrauliques de la rivière Bourlamaque, comté d'Abitibi, dont la puissance est estimée à 225 H.P. environ, au débit ordinaire de six mois.

5° Concession à la ville de Ste-Agathe des Monts de certaines forces hydrauliques de la rivière du Nord, à la chute Montagne du Sauvage, dont la puissance est estimée à 1,200 H.P. environ au débit ordinaire de six mois.

6° Concession à M. Edmond Bernier de certaines forces hydrauliques de la rivière à Jean, comté de Matane, dont la puissance est estimée à environ 40 H.P. au débit ordinaire de six mois.

Au cours du présent exercice, la direction de ce Ministère a continué de se prévaloir des conditions existant dans de nombreux baux de forces hydrauliques et en a résilié neuf, dont certains d'importance considérable, parce que les engagements contractés n'avaient pas été respectés. Ce sont:—

1° Bail à Joseph Plante, pour certaines forces hydrauliques de la rivière Calamité, comté d'Abitibi, dont la puissance était évaluée à environ 55 H.P. au débit de six mois et qui a été résilié sur demande du preneur.

2° Bail à Northern Quebec Gold Fields and Exploration Co. Ltd., pour certaines forces hydrauliques de la rivière Bousquet, comté d'Abitibi, dont la puissance était évaluée à 90 H.P. au débit ordinaire de six mois. Résiliation pour défaut de se conformer aux conditions stipulées.

3° Bail à National Hydro-Electric Co. Ltd. pour certaines forces hydrauliques de la rivière Outaouais, près de Carillon, dont la puissance était évaluée à 110,000 H.P. au débit ordinaire de six mois. Résiliation pour défaut de se conformer aux conditions stipulées.

4° Bail à Canada Paper Co. Ltd. (subséquemment transféré à Allied Securities Corporation) pour certaines forces hydrauliques de la rivière St-François, comté de Drummond, dont la puissance était évaluée à 4,000 H.P. Résiliation pour défaut de se conformer aux conditions stipulées.

5° Bail à Bourlamaque Development Co. Regd., pour certaines forces hydrauliques de la rivière Bourlamaque, comté d'Abitibi, dont la puissance était évaluée à 350 H.P. au débit ordinaire de six mois. Résiliation pour défaut de se conformer aux conditions stipulées.

6° Bail à MM. Beaubien, Busfield & Co. (subséquemment transféré à Gatineau Power Co.) pour certaines forces hydrauliques de la rivière Rouge, comté d'Argenteuil, dont la puissance était estimée à 3,500 H.P. environ, au débit ordinaire de six mois. Résiliation pour défaut de se conformer aux conditions stipulées.

7° Bail à The Ungawa Miners and Traders Co. Ltd., pour certaines forces hydrauliques de la rivière Nastapoca, territoire du Nouveau-Québec, dont la puissance était évaluée à 22,000 H.P. environ, au débit ordinaire de six mois. Résiliation pour défaut de se conformer aux conditions stipulées.

8° et 9° Deux baux à Timbres and Powers Ltd., pour certaines forces hydrauliques de la rivière Mégiscane, comté d'Abitibi, dont la puissance était évaluée à 55,000 H.P. environ, au débit ordinaire de six mois. Résiliation pour défaut de se conformer aux conditions stipulées.

Les principales décisions préparées et rendues par l'intermédiaire de ce Service, au cours du présent exercice, sont groupées dans le tableau suivant:

I.—CONCERNANT LES FORCES HYDRAULIQUES

Nouvelles concessions par baux emphytéotiques.....	6
Annulations de baux.....	9
Confiscations de cautionnement.....	5
Remboursement de dépôt.....	1
Approbation de plans et devis.....	3
Expropriation de terrain.....	1

II.—CONCERNANT L'EMMAGASINEMENT DES EAUX

Concession par bail emphytéotique (pour aqueduc).....	1
---	---

III.—CONCERNANT LE FLOTTAGE DU BOIS

Approbations de plans et devis.....	2
Concessions par baux des droits de la Couronne.....	2
Résiliations de baux.....	2
Renouvellements de baux.....	4

IV.—CONCERNANT LES LOTS DE GREVE ET EN EAU PROFONDE

Concessions par Lettres Patentes.....	2
Concessions par baux emphytéotiques.....	8
Renouvellements de baux.....	15
Baux expirés et non renouvelés.....	3
Transferts de droits.....	6
Résiliation de baux (extraction de sable).....	1

STATISTIQUES RELATIVES AUX FONCTIONS DE CE SERVICE DURANT LES ANNÉES PASSÉES.

I.—FORCES HYDRAULIQUES

A.— <i>Plans et devis reçus</i> (barrages et usines)	
Depuis le début jusqu'à date.....	89
B.— <i>Approbations données à ces plans</i>	
Depuis 1920.....	74
C.— <i>Baux concédant les droits de la Couronne</i>	
a) Passés à date.....	88
b) Actuellement en vigueur.....	68
— <i>Expropriations autorisées</i>	
Depuis 1920: 43 approbations pour 278 cas.....	

II.—EMMAGASINEMENT DES EAUX

A.— <i>Plans et devis reçus</i>	
A date.....	19
B.— <i>Approbations données à ces plans</i>	
A date.....	16
C.— <i>Baux concédant les droits de la Couronne</i>	
a) Depuis 1920.....	12
b) Actuellement en vigueur.....	11

III.—FLOTTAGE DU BOIS

A.— <i>Plans et devis reçus</i>	
A date: { Barrages.....	693
{ Piliers et estacades.....	28
B.— <i>Approbations données à ces plans</i>	
A date.....	474
C.— <i>Baux concédant les droits de la Couronne</i>	
a) A date.....	338
b) En vigueur.....	294

IV.—LOTS DE GRÈVE ET EN EAU PROFONDE

<i>Baux concédant les droits de la Couronne</i>	
a) Passés à date.....	319
b) Actuellement en force.....	206

V.—DIVERS

A.— <i>Baux accordés pour barrages d'emmagasinement pour fins minières</i>	
a) A date.....	1
b) En force.....	1
B.— <i>Baux accordés pour barrages d'emmagasinement pour fins d'aqueduc</i>	
a) Plans reçus à date.....	4
b) Baux accordés.....	2
c) Baux en force.....	2
C.— <i>Approbation d'étendues de terrains à exproprier pour lignes de transmission</i>	
Depuis 1920: 52 approbations pour 438 cas.	

APERCU GÉNÉRAL DU DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE HYDROÉLECTRIQUE

Comme il a été indiqué précédemment, les compagnies engagées dans la production de l'électricité se sont ingénérées à augmenter la capacité de leurs usines génératrices à un maximum compatible avec le court délai dont elles pouvaient disposer par suite de l'accroissement rapide des besoins de guerre.

Beauharnois Light, Heat & Power Co. a porté la capacité de son usine, près de Valleyfield, de 599,000 à 705,000 H.P., par l'addition de deux autres unités de 53,000 H.P. chacune. On y compte maintenant 7 génératrices à 60 cycles et 6 à 25 cycles, mues par des turbines de 53,000 H.P. L'usine compte, en outre, deux turbines auxiliaires de 8,000 H.P. On a dû continuer le creusement de la section du canal d'amenée, afin d'assurer le passage du débit d'eau additionnel, nécessaire au fonctionnement de ces nouvelles turbines. Des travaux de compensation ont été exécutés dans le St-Laurent, en front du village de St-Timothée, pour atténuer du mieux possible l'abaissement prévu du niveau de l'eau. La compagnie a aussi érigé des barrages de contrôle entre l'île Salaberry, l'île Juillet et l'île aux Vaches. Le premier comporte quatre vannes et le second, neuf, toutes d'une largeur de 50 pieds. Ces ouvrages permettent de maintenir plus adéquatement le niveau d'eau et le débit requis à l'usine. D'autres barrages analogues seraient commencés sous peu, aux rapides du Coteau.

A l'usine de Chute à Caron, Aluminum Company of Canada Limited a aménagé temporairement deux unités supplémentaires de 65,000 H.P. chacune, qui seront transportées à la nouvelle usine hydroélectrique située à environ 1½ mille en aval, près de l'embouchure de la rivière Shipshaw, lorsque celle-ci sera en état de les recevoir, vers la fin de 1943. Ces travaux ont nécessité l'installation de prises d'eau additionnelles dans le barrage existant et la construction de deux conduites forcées d'un diamètre de vingt pieds. De plus, la compagnie a changé la roue mobile sur trois des autres turbines, augmentant de ce fait, leur capacité individuelle de 5,000 H.P.

De son côté, Shawinigan Water and Power Company a changé la roue mobile de certaines turbines installées sur la rivière St-Maurice, portant la capacité de son usine de La Gabelle, de 166,000 à 172,000 H.P. et celle de Grand'-Mère, de 195,000 à 197,000 H.P.

Sur la rivière du Lièvre, Maclaren Quebec Power Co. a construit un réservoir d'emmagasinement aux lacs Mitchinamékus. Il a une capacité de 19.5 billions de pieds cubes, soit environ 700 mille-carré-pieds et permet de porter la régularisation de la rivière de 3,400 à 4,300 p.c.s. procurant quelque 13,400 HP-an additionnels aux usines aménagées en aval.

Dans le bassin de la rivière St-Maurice, la Commission des Eaux Courantes a augmenté de trois pieds la hauteur d'emmagasinement sur le réservoir Gouin,

ce qui assurerait quelque 66,000 H.P.-an additionnels aux aménagements hydroélectriques érigés sur le St-Maurice. Par ailleurs, Shawinigan Water and Power Company a construit des barrages d'emmagasinement à l'issue des lacs Mondonac, Sincennes et Ciconcine. Les deux premiers permettent la production d'environ 4,200 H.P.-an additionnels, et le troisième, d'environ 1,400 H.P.-an. Cette même compagnie a aussi approfondi la décharge du barrage "A" de la rivière Manouane, augmentant l'emmagasinement utile d'approximativement 125 mille-carré-pieds.

L'usine de la Commission des Eaux Courantes, située au rapide No 7 de la rivière Outaouais, dans le canton de Landanet est entrée en opération vers la mi-octobre 1941. Les trois unités génératrices ont une capacité totale de 48,000 H.P. et la hauteur de charge utilisée varie entre 60 et 70 pieds.

L'augmentation d'énergie électrique rendue disponible par la construction de nouvelles usines, l'addition d'unités supplémentaires, l'accroissement du débit de certaines rivières et, d'autre part, la création de nouvelles industries de guerre en divers centres de la province, ont nécessité l'extension des réseaux de transmission et de distribution.

Afin de conserver les réserves d'eau emmagasinées et pour pouvoir bénéficier du surplus temporaire d'énergie disponible à l'usine de Beauharnois, Aluminum Company of Canada Ltd. a construit une ligne de transmission souterraine de 6 milles de longueur à 110,000 volts, sous la ville de Montréal, reliant le réseau de transmission de Beauharnois Light, Heat & Power Co. à celui de The Shawinigan Water & Power Co. Cette dernière a érigé des lignes de transmission entre Charlemagne et Ste-Rose, une à 110,000 volts entre Sorel et Drummondville, et une troisième entre Berthier et Trois-Rivières.

D'autres travaux importants en voie de réalisation, au cours du présent exercice, seront probablement décrits plus longuement dans le rapport annuel du prochain exercice. Mentionnons la construction de la nouvelle usine hydro-électrique sur le Saguenay, près de l'embouchure de la rivière Shipshaw, celle du barrage d'emmagasinement de Passe Dangereuse sur la rivière Péribonka, l'addition de nouvelles unités à des usines existantes ou l'accroissement considéré de la hauteur de charge, etc . . .

PUISSANCE DES USINES HYDROÉLECTRIQUES AMÉNAGÉES EN VERTU DE BAUX DU GOUVERNEMENT

Le tableau suivant indique les chutes et rapides qui ont été concédés et aménagés en vertu de baux emphytéotiques et sur lesquels le Gouvernement perçoit des redevances ou loyers.

COMPAGNIES	RIVIÈRES	SITE OU NOM DE L'USINE	INSTAL LATION
			H. P.
Beauharnois L. H. & Power Co.	St-Laurent	Beauharnois	705,000
Saguenay Power Co. Ltd	Saguenay	Ile Maligne	540,000
Gatineau Power Company	Gatineau	Paugan	238,000
Montreal Light, Heat & Power Cons.	St-Laurent	Les Cèdres	206,400
Shawinigan Water & Power Co.	St-Maurice	Grand'Mère	197,000
" " " "	"	La Gabelle	172,000
" " " "	"	Rapide Blanc	160,000
Maclaren Quebec Power Company	Lièvre, du	Masson	136,000
		High Falls	120,000
Ottawa Valley Power Company -	Outaouais	Les Chats	112,000
Quebec North Shore Paper Company	Outardes, aux	Comeau	77,320
Southern Canada Power Company	St-François	Hemmings Falls & Drummondville	52,000
Commission des Eaux Courantes	Outaouais	Rapide No 7	48,000
Montreal Island Power Company	Prairies, des	Sault Récollet	45,000
Northern Quebec Power Company Ltd	Quinze, des	Section No 3	40,000
Gatineau Power Company	Gordon	Kipawa	27,550
Shawinigan Water & Power Company	Bastican	St-Narcisse	24,900
Price Brothers & Company Ltd	Shipshaw	Les Galets	17,600
Brompton Pulp and Paper Co. Ltd	St-François	East-Angus & Bromptonville	16,740
Cité de Sherbrooke	St-François	Westbury	5,800
" " " "	"	Weedon	5,550
Gatineau Power Company	Ouareau	Magnan	2,300
La Sarre Power Company	La Sarre	Chute No 3	1,575
St-Raymond Paper Company Ltd.	Metabetchouane	La Martine	1,410
Municipalité de Bagotville	Mars, à	Les Murailles	1,350
Cité de Sherbrooke	Magog	Drummond	1,000
Mont-Louis Seigniorly Ltd	Mont-Louis	Branche Ouest	850
La Sarre Power Company	La Sarre	Chutes Nos 4 et 5	825
Chaleur Bay Power, Ltd	Hall	Cox	550
Cournor Mining Company Ltd	Bell	Lac Villebon	540
St. Regis Paper Co. of Canada Ltd	Ruisseau Blanc	Dérivation	500
Quebec North Shore Paper Company	Franquelin	Bec Scie	400
Cie Électrique Riv. à Pierre Ltée	Pierre, à	Marmite	300
De Carufel & Cie	Laflamme	Barraute	50
Paul-T. Levasseur	Noire	Chester	40
Chenel, J.-E.	Port-Daniel	Port-Daniel	25
Reno, Zotique	Kiamika	Aux Écorces	25
Bossé, E. N.	Nord-Ouest		20
Girard Abbé Hermel	Bras-Hamel		20
Castonguay, L.	Au Tremble		15

GÉNÉRALITÉS CONCERNANT L'ÉNERGIE HYDROÉLECTRIQUE

Les statistiques du Gouvernement fédéral indiquent que la puissance installée des usines hydroélectriques de tout le Dominion atteignait, au 1er janvier 1942, le chiffre de 8,845,038 H.P. A la même date, la province de Québec disposait de 4,556,943 H.P., soit plus de la moitié du total ci-dessus mentionné.

Les mêmes statistiques indiquent que la puissance des forces hydrauliques réparties sur les rivières de la province et calculée à un rendement de 80% au débit ordinaire de six mois, est estimée à 13,064,000 H.P. et pour tout le Canada, à 33,617,200 H.P.

Des chiffres donnés plus haut, il ne faudrait pas conclure que si une puissance de 4,556,943 H.P. a été aménagée dans la province, sur un total disponible de 13,064,000 H.P., il ne reste que 8,507,057 H.P., à aménager, car:

1° Le chiffre de 4,556,943 H.P., indique la puissance installée, laquelle est ordinairement près du double de la puissance produite ou environ 130% de la puissance ordinairement disponible; cette mesure est nécessaire, afin de disposer d'unités de réserve pouvant parer au bris de machine et capables de prendre soin des variations maxima dans la demande d'énergie;

2° Le chiffre de 13,064,000 H.P., n'est pas une évaluation précise de la force motrice pouvant être produite sur les cours d'eau de la province, mais plutôt une indication basée sur les meilleurs renseignements disponibles quant à l'énergie probable. Plusieurs chutes et rapides, principalement dans les régions éloignées des grands centres, n'ont pas encore été répertoriés. De plus, il n'a pas été tenu compte des pentes naturelles qui pourront être aménagées ou ajoutées à d'autres chutes par des concentrations appropriées, ni de l'augmentation d'énergie qu'apporteront sur plusieurs cours d'eau, les réservoirs d'emmagasinement susceptibles d'y être créés.

Les sommes encaissées au cours de l'exercice écoulé se sont élevées au total de \$1,203,126.86.

Respectueusement soumis,

Raymond LATREILLE,
Ingénieur en chef.

APPENDICE No 10a .

TABLEAU DES RECETTES DU SERVICE HYDRAULIQUE

ANNÉE 1941-1942

PROVENANCE	MONTANTS des LOYERS	REDEVANCES ANNUELLES SUPPLÉMEN- TAIRES	MONTANTS DES HONORAIRES	MONTANTS DIVERS	TOTAL
<i>Forces hydrauliques</i>	\$251,786.47	\$889,898.37	\$750.00		\$1,142,434.84
Lots de grèves et de rivières pour améliorations	7,116.94				7,116.94
Lots pour exploitation de sable	2,800.00	- 6,515.00			9,315.00
Lots pour ouvrages servant à faciliter le flottage du bois	11,790.85		80.00		11,870.85
Confiscation de dépôts				\$10,400.00	10,400.00
Ventes (Lettres-Patentes)				550.00	550.00
Divers				5,020.00	5,020.00
<i>Réservoirs établis selon le Chapitre 98, Section VIII, S. R. P. Q. 1941 et exploités par des compagnies, corporations et particuliers</i>	11,347.18	5,072.05			16,419.23
	\$284,841.44	\$901,485.42	\$830.00	\$15,970.00	\$1,203,126.86

Le tout respectueusement soumis,

Raymond LATREILLE,
Ingénieur en chef du Service hydraulique.

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DU CADASTRE

A l'honorable Ministre des Terres et Forêts,
 Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel des travaux effectués par le Service du Cadastre durant l'année fiscale 1941-1942.

Les diverses corrections, modifications et annulations apportées aux plans et livres de renvoi des cités de Montréal et Trois-Rivières et de certaines localités des comtés d'Argenteuil, Arthabaska, Bagot, Beauce, Beauharnois, Bellechasse, Berthier, Brôme, Chambly, Champlain, Charlevoix, Chicoutimi, Compton, Drummond, Frontenac, Gaspé, Hochelaga, Hull, Jacques-Cartier, Labelle, Lac St-Jean, Laprairie, L'Assomption, Laval, Lévis, L'Islet, Mégantic, Missisquoi, Montmagny, Montmorency, Nicolet, Pontiac, Québec, Richmond, Rimouski, St-Hyacinthe, St-Jean, St-Maurice, Saguenay, Sheffrod, Stanstead, Témiscamingue, Terrebonne, Vaudreuil et Wolfe, ont été, sans délai, reproduites sur les originaux de ces documents et, après approbation officielle, ces modifications ont été transmises aux régistateurs intéressés.

Dans le courant de l'année, des plans et livres de renvoi de subdivisions et de redivisions de lots de cadastre ont été reçus au Ministère et, après avoir été dûment examinés et approuvés, ont été déposés suivant les prescriptions de l'article 2175 du Code civil et des articles 17 et 18, chap. 320 des S.R.P.Q., 1941. Ces documents comprennent 4,250 descriptions de parcelles de terrain.

Ces subdivisions et redivisions affectent certains cadastres des circonscriptions d'enregistrement suivantes:—les comtés d'Abitibi, Argenteuil, Bagot, Beauce, Beauharnois, Berthier, Brome, Bellechasse, Chambly, Champlain, Châteauguay, Chicoutimi, Charlevoix, Deux-Montagnes, Drummond, Lac St-Jean, Laprairie, L'Assomption, Laval, Lévis, l'Islet, Mégantic, Missisquoi, Montcalm, Montmorency, Montmagny, Napierville, Richelieu, Rouville, Saguenay, Shefford, St-Hyacinthe, St-Jean, St-Maurice, Richmond, Témiscouata, Témiscamingue, Terrebonne, Portneuf, Vaudreuil, Verchères et Yamaska, ainsi que des cités de Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke et Montréal.

Les nouveaux cadastres devenus en vigueur durant l'année fiscale 1941-1942 sont: dans le comté de l'Abitibi: les cantons de Duprat, Bousquet (partie) Fournière (partie), les cantons de Vassan, Dufresnoy, Senneville, Malartic, Carpentier, Castagnier, Vassal, Duvernoy, Préissac et Rochebaucourt; dans le comté de Bonaventure: partie du canton de Dugal; dans le comté de Gaspé-Sud: partie du canton de Raudin; dans le comté de Montcalm: partie du canton

d'Archambault; dans le comté de Roberval: partie du canton d'Antoine; dans le comté de Témiscamingue: partie des cantons de Guillet et Montbeillard.

Les cadastres que vous avez autorisés durant l'année 1941-1942 sont les suivants:—Les cantons de Manneville, La Pause, Guyenne, Boivin, Aiquebelle, Chazel, dans le comté de l'Abitibi; les cantons de Hamilton, Cox, dans le comté de Bonaventure; le canton de Rouleau, dans le comté de Chicoutimi; le canton de Chabot, dans le comté de Kamouraska; les cantons de Major, Gagnon, Labelle, Lesage, Lynch, dans le comté de Labelle et les cantons de Preston, Lathbury et Derry, dans le comté de Papineau.

Nous avons travaillé sur la révision de certains cadastres là où, dans certaines parties de la province, le cadastre officiel n'était pas conforme à l'occupation ou aux titres. Nous avons donc en cours les cadastres amendés des cantons de Cox et Hamilton, comté de Bonaventure, des villages de Causapscal et St-Georges de Beauce et une partie de la paroisse de Ste-Thècle. Ces derniers seront bientôt déposés et une copie du plan et du livre de renvoi sera envoyée au registrateur concerné pour qu'il ouvre, pour ces territoires, un nouvel index aux immeubles. Dans le cas des cadastres amendés des cantons de Cox et Hamilton, nous subissons un retard, car il nous a fallu demander au Service des Arpentages de faire le relevé de certaines lignes qu'il nous a été impossible de localiser.

Durant l'année, nous avons fait 34 compilations sur toile; 131 copies sur toile de différents plans; 42 plans sur papier Whatman; 117 plans sur papier végétal et 4,074 copies Ozalid.

Durant cette même période, nous avons aussi autorisé l'impression en quatre couleurs, à l'échelle de un mille au pouce, du comté des Iles de la Madeleine.

Nous avons aussi fait, suivant vos instructions, le renouvellement des plans déposés dans les bureaux d'enregistrement suivants: Abitibi, Arthabaska, Assomption, Beauce, Berthier, Chicoutimi, Charlevoix, Châteauguay, Argenteuil, Drummond, Gatineau, Huntingdon, Jacques-Cartier, Labelle, L'Islet, Lévis, Laprairie, Lotbinière, Lac St-Jean, Maskinongé, Mégantic, Montcalm, Montmorency, Matapédia, Missisquoi, Nicolet, Pontiac, Portneuf, Québec, Richmond, Richelieu, Rimouski, Rouville, Shefford, Soulanges, Sherbrooke, Témiscouata, Terrebonne, Verchères, Wolfe et Yamaska.

Durant l'année écoulée, les plans suivants ont été préparés et nous ont été transmis par le bureau de Montréal: Une copie sur toile du plan général de la ville de St-Laurent, comté de Jacques-Cartier; un plan sur toile de la cité de Salaberry de Valleyfield, comté de Beauharnois, en trois feuillets; un plan sur toile du village de Nouveau Salaberry, comté de Beauharnois; un plan sur toile de la ville de Mont Royal, comté de Jacques-Cartier, en trois feuillets. Outre ces travaux ci-dessus mentionnés, le bureau de Montréal a continué la préparation d'un index indiquant toutes les corrections faites dans le district

de Montréal depuis 1870; en plus, le bureau a continué la comparaison de leurs abrégés de livres de renvoi avec la copie déposée chez les registrateurs.

Nous avons reçu depuis une couple d'années un grand nombre de demandes par différentes municipalités pour la réfection de leur cadastre respectif (plan amendé). Comme le coût de ces travaux sera beaucoup plus élevé que celui des cadastres originaux, il nous est impossible, avec notre budget actuel, d'entreprendre ces travaux. Toutes ces requêtes sont grandement justifiées et la réfection de ces cadastres s'impose réellement.

Permettez-moi de revenir à la charge, en ce qui concerne le manque d'espace pour notre personnel. Actuellement, il nous manque au moins deux bureaux qui nous permettraient de décongestionner l'espace occupé par notre personnel facilitant ainsi un meilleur rendement. Je soumets cette question à votre sérieuse considération et j'ose espérer que vous trouverez le moyen d'y remédier sous peu.

Outre les opérations cadastrales spécifiées, certains travaux de vérification de cadastres, de mesurage et spécification de lots, d'examen de titres, de plans brouillons, de carnets d'arpentage, de préparation et de correction de livres de renvoi s'y rapportant, ont absorbé une bonne partie du travail et de l'attention du personnel de notre bureau, qui est en contact journalier avec le public désirant consulter nos archives.

Humblement soumis,

A.-J. DUCHESNAY,
Directeur du Service du Cadastre.